

1989

M

5

COI
UPE
ES BIBLIOTHECAIRES

INSTITUT
D'ETUDES POLITIQUES
DE GRENOBLE

ANNEE 1988-1989

**DU DISCOURS DOMINANT
AUX DISCOURS ECLATES**

Evolution des discours professionnels des bibliothécaires
des années 70 aux années 80



M E M O I R E

DESS "Direction de projets culturels"

présenté par Pascale ISSARTEL

Sous la direction de
Guy SAEZ
CERAT-IEP de Grenoble

LE NATIONALE
LLEURE
BIBLIOTHECAIRES

INSTITUT
D'ETUDES POLITIQUES
DE GRENOBLE

ANNEE 1988-1989

**DU DISCOURS DOMINANT
AUX DISCOURS ECLATES**

Evolution des discours professionnels des bibliothécaires
des années 70 aux années 80



M E M O I R E

DESS "Direction de projets culturels"
présenté par Pascale ISSARTEL

Sous la direction de
Guy SAEZ
CERAT-IEP de Grenoble

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions.

Je tiens à remercier particulièrement Dominique TABAH pour l'intérêt qu'elle a porté à mon travail et l'ensemble du personnel de la bibliothèque municipale de Bobigny avec lequel j'ai eu des échanges fructueux qui ont alimenté ma réflexion.

INTRODUCTION

GENERALE

"Beaubourg et les cracheurs de feu, Superman et Bertolt Brecht, le Forum des Halles et la geste paysanne... quand on parle action, animation, politique culturelle, les images affluent, contrastées, opposées...

Et le public ? La musique s'arrête. Silences et grimaces. Qu'est-ce qu'il veut le public populaire, objet de toutes les convoitises et de tous les espoirs ? (...) Et quels sont ceux qui ont réussi à le toucher et à la mobiliser, provoquant par l'action culturelle des changements dans les comportements individuels, dans les situations collectives ? (...)

Rien n'est plus très clair aujourd'hui.

Le temps des certitudes est loin. Comme les idéologies, les rêves de changements social par l'arme culturelle s'estompent. Intellectuels, militants et technocrates comptent leurs troupes et se chamaillent. Brecht est mort, la télématique arrive ! Quand il n'y a plus de grand Projet, plus de grande Cause, plus de grand Débat, l'heure est aux petits combats en général fratricides". (1)

Dans cette longue citation se trouvent concentrés les doutes et les interrogations qui déstabilisent le

(1) DOUGIER, Henri, "Du militantisme au marketing sans complexes". Autrement, avril 1979, n° 18, p 3

secteur culturel après quinze ans de mobilisation autour des thèmes de développement culturel, de démocratisation.

Dès la fin des années soixante-dix, le constat est donc clairement formulé : l'action culturelle est en crise, ses fondements idéologiques sont ébranlés (la démocratisation culturelle n'aurait été qu'un leurre...) alors qu'ils avaient présidé à la structuration du champ culturel depuis le début des années 60. Dix ans après la parution de son livre : Action culturelle : intégration et/ou subversion, Pierre Gaudibert constate "les idéologies de justification implicites ou explicites ne font plus recette". (2)

Tout au long de la décennie 80, le diagnostic s'affine : les manifestations sont multiples (échec des gros équipements culturels, permanence des inégalités, développement de pratiques de consommation culturelle individualistes, malaise des animateurs...), les explications nombreuses (déclin des idéologies, recentrage sur la création, désertion des classes moyennes, concurrence des industries culturelles...)

L'action culturelle comprise comme une intervention globale des pouvoirs publics pour promouvoir et diffuser la culture dans les couches les plus larges de la population, s'est pourtant déployée, durant les années

(2) GAUDIBERT, Pierre, "Artistes plasticiens" : l'adieu à la rue". Pour, mars-avril 1981, n° 77, p 55

60-70, sur l'ensemble du paysage culturel, par une institutionnalisation croissante. L'animation, outil privilégié de cette action, a connu une éclatante percée sur cette même période et a progressivement envahi l'ensemble des institutions culturelles : celles du secteur socio-culturel mais également des institutions plus traditionnelles comme le musée ou les bibliothèques...

Ainsi, l'initiative de l'Etat a-t-elle été reprise sur le terrain par la masse des acteurs et des animateurs, véritables militants culturels, dont les pratiques se doublaient d'un discours parfois critique sur les fins véritables de la démocratisation engagée au travers de l'action culturelle.

C'est donc cet ensemble schématiquement présenté qui semble s'être effondré et qui n'a pas encore été supplanté par une autre dynamique globale tant au niveau du discours que de l'action.

X Le décor étant planté, la question centrale de mon travail sera de savoir comment une institution particulière - en l'occurrence les bibliothèques de lecture publique - se positionne par rapport à cette problématique générale.

Comment des préoccupations communes à l'ensemble du secteur culturel peuvent-elles interférer dans la

logique interne d'un certain type d'institution ? Comment se font les adaptations d'orientations générales par rapport à la spécificité propre des bibliothèques de lecture publique ? Et plus précisément, quelle interprétation les bibliothèques publiques ont-elles fait de l'action culturelle et de quelle manière vivent-elles sa remise en cause ?

Les rapports entre les bibliothèques publiques et l'action culturelle ont été posés de manière explicite relativement tard (début des années 70). Le livre et les bibliothèques sont longtemps restés en marge de l'action culturelle municipale. L'image stéréotypée de la bibliothèque toute entière vouées à la conservation, lieu d'érudition, privilège d'une élite, a certainement ralenti le processus d'intégration... Mais l'apparition de nouvelles générations de conservateurs moins"conservateurs", se lançant plus facilement dans l'action culturelle en reléguant au second plan les aspects traditionnels de leur métier, a contribué à intégrer les bibliothèques au mouvement général.

De plus, en ce qui concerne la démocratisation culturelle, les bibliothèques occupent une place de premier plan. Comme le faisait remarquer un intervenant lors d'un colloque sur la culture et les bibliothèques, en octobre 1975 : "Le livre reste l'instrument privilégié de l'éducation permanente, de la culture de

masse, de l'information documentaire sérieuse, de la promotion sociale. Par sa maniabilité, sa mobilité, la permancence et la diversité des sujets traités, il est le seul moyen d'action culturelle à toucher toutes les couches de la population".

Par ailleurs, on peut noter que les bibliothèques publiques se sont intéressées au "non-lecteur" bien avant que le concept de "non-public" soit officialisé. La prise en compte du public apparait donc indéniablement comme une préoccupation majeure de l'institution.

Sur cette base, et compte tenu d'évolutions récentes, l'animation a peu à peu revêtu un caractère "obligé". Des progrès notables ont été faits depuis la première tentative dans cette direction, à savoir : l'accès livre aux rayons, progrès qui vont dans le sens d'une démythification du livre, de son intégration dans les autes cycles culturels (organisations d'expositions en collaboration avec d'autres équipements culturels...).

Compte-tenu de tous ces éléments, il apparait que durant les années 70, le discours de l'action culturelle a rencontré un succès certain dans le monde des bibliothèques, au point de s'imposer comme discours dominant au sein de la profession.

Ce discours aux accents militants (sur lequel nous reviendrons en détail) s'organisaient autour de la formulation explicite des missions de la bibliothèque.

Celles-ci étaient pensées dans le cadre d'un projet social voire politique. Dans cette perspective, le bibliothécaire développait une conception "activiste" de son rôle. Il participait à l'enjeu majeur du discours de l'action culturelle : la démocratisation de la culture, convaincu que l'accès de tous à la pratique cultivée de la lecture en était un des aspects essentiels.

Ces conceptions globales s'accompagnaient de modes d'intervention professionnels spécifiques : médiation éducative, prescription...

Durant les années 80, dans un contexte global de déclin et de remise en cause de l'Action culturelle, d'autres discours inaugurent des thématiques nouvelles, en liaison notamment avec les mutations technologiques auxquelles est confrontée la profession de bibliothécaire.

La fin d'une décennie appelle souvent des bilans.

Qu'est devenue aujourd'hui le discours dominant des années 70 ?

Quelle réinterprétation en ont fait les bibliothécaires ?

Quels discours de substitution développent-ils sur les conceptions globales de leur métier et sur leurs pratiques professionnelles ?

Pour répondre à ces questions, il est apparu nécessaire de prendre les discours à leur source et donc de

rencontrer leurs producteurs : les bibliothécaires eux-mêmes.

A suivre les discours sur l'institution entre les années 70 et les années 80, on parvient à une conclusion en deux volets : la diversité conflictuelle des conceptions de la bibliothèque et l'hétérogénéité croissante des pratiques professionnelles vont de pair.

La première partie de ce travail s'attachera donc à mettre en évidence la diversité conflictuelle des conceptions globales de la bibliothèque tandis que la seconde partie rendra compte des nouveaux discours sur les pratiques.

INTRODUCTION
METHODOLOGIQUE

Une vingtaine de bibliothécaires rencontrés, une quinzaine de bibliothèques visitées, des heures d'entretiens enregistrées sur des mètres de bandes magnétiques, des dizaines de kilomètres parcourus... tel pourrait être le bilan chiffré de cette étude.

Si ce bilan résume l'"aspect quantitatif", il n'est mentionné ici que de manière anecdotique car l'essentiel du travail résidait dans la collecte et le traitement d'informations qualitatives recueillies à partir d'interviews.

Ce mémoire se propose donc de présenter l'analyse détaillée de ces entretiens. Cependant, avant d'en arriver aux conclusions, et compte-tenu du caractère de l'étude, une introduction méthodologique s'impose. Les quelques repères ainsi présentés constitueront autant de précautions préalables à l'exposé qui suivra.

OBJECTIFS :

L'objectif général résidait donc dans la collecte d'informations de type qualitatif.

Plus précisément, il s'agissait de recueillir les éléments constitutifs du discours des bibliothécaires de la fin des années 80.

D'autre part, l'analyse de ce contenu manifeste devait notamment permettre de rendre compte des systèmes de valeurs, de normes, de représentations sociales des professionnels interrogés. Un des objectifs était donc d'appréhender ce que Henri Raymond appelle des "idéologies" et qu'il définit comme des "ensembles organisés de représentations"(1) , définition très proche de celle d'Adorno qui emploie le terme d'idéologie pour "représenter une organisation d'opinions, d'attitudes et de valeurs, une façon d'envisager l'homme et la société"(2) . Cependant, il n'était nullement question dans le cadre de cette étude de pousser l'investigation jusqu'à dégager le "contenu latent", cher aux psychanalystes, des diverses productions discursives recueillies.

En effet, ce travail s'attache à mettre en évidence le ou les discours de la profession de bibliothécaire et de ce fait une attention toute particulière doit être portée au "contenu manifeste" dans

(1) RAYMOND, Henri "Analyse de contenu et entretien non-directif" Revue française de sociologie, avril-juin 1968, p 167-179

(2) ADORNO (T.W.), FRENKEL-BRUNSWIK (E), LEVINSON (D.J.), SANFORD (R.N.) - The Authoritarian Personality. New-York : Harper and Brothers, 1950, p 2

lequel figure aussi les motivations, les valeurs "déclarées" et parfois même revendiquées...

Le dégagement du contenu latent à partir du contenu manifeste dépasserait donc le cadre de notre étude d'autant plus que cela nécessiterait une connaissance approfondie des groupes d'appartenance des enquêtés.

CHOIX DU TYPE D'ENTRETIEN :

Les objectifs étant énoncés, la technique de l'entretien s'est d'emblée imposée.

Il restait à définir le degré de directivité de ces entretiens.

Le moindre intérêt porté au contenu latent du discours a permis d'écarter l'entretien non-directif au sens strict.

Il lui a été préféré l'entretien semi-directif qui rendait également possible la production d'un discours relativement libre et linéaire sur un sujet mais permettait d'introduire des thèmes correspondant aux hypothèses de travail préalablement formulées.

Bien que l'utilisation d'un véritable questionnaire n'ait pas été retenue en raison de son caractère trop directif, il s'est avéré nécessaire de faire réagir les enquêtés sur un certain nombre de thèmes

permettant d'éclairer les diverses hypothèses de travail et de comparer ces réactions, ce qui rendait possible une analyse horizontale des entretiens.

CHOIX DE L'ECHANTILLON :

Malgré l'importance des étapes présentées, la clé de la réussite de l'étude résidait dans le choix des personnes interviewées.

Ce souci n'était pas lié à un problème de représentativité car comme l'a souligné Guy Michelat :

"Dans une enquête qualitative, seul un petit nombre de personnes est interrogé. Elles sont choisies en fonction de critères qui n'ont rien de probabilistes et ne constituent en aucune façon un échantillon représentatif au sens statistique. Il est surtout important de choisir des individus les plus divers possibles ... L'échantillon est donc constitué à partir de critères de diversification en fonction des variables qui, par hypothèse, sont stratégiques, pour obtenir des exemples de la plus grande diversité possible des attitudes supposées à l'égard du thème de l'étude"(3) .

(3) MICHELAT Guy - "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie". Revue française de sociologie, 1975, XVI, p 229-247

Douze entretiens ont donc été réalisés avec des professionnels répondant aux critères de diversification déterminés.

Ces critères de diversification ont été définis en fonction des variables stratégiques qui, d'après des études antérieures et nos propres réflexions, semblaient jouer un rôle important dans le champ du problème étudié. L'échantillon a ainsi été diversifié en fonction de l'âge, de la formation, du statut du bibliothécaire, de la taille de la bibliothèque où il travaillait, de la couleur politique de la municipalité...

Cependant trois éléments assuraient une unité à cet échantillon diversifié et rendaient plus pertinentes les comparaisons : les professionnels interrogés étaient pratiquement tous à la tête des bibliothèques visitées, il s'agissait de bibliothèques municipales concentrées dans la région parisienne.

Une explication concernant cette unité géographique : c'est dans la région parisienne et plus particulièrement dans les bibliothèques de banlieues que le discours militant de l'action culturelle a été fortement affirmé durant la décennie 70, ce terrain permettait donc d'établir des comparaisons temporelles particulièrement intéressantes pour rendre compte des évolutions du discours

des professionnels des bibliothèques depuis les années soixante dix.

L'échantillon étant défini, douze entretiens ont été réalisés entre le 27 juin et le 8 août 1989.

L'ANALYSE DE CONTENU DES ENTRETIENS :

D'après Berelson, la définition de l'analyse de contenu est la suivante : "c'est une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter"(4) .

Nous nous sommes largement inspirés des techniques d'analyse du contenu décrites par Berelson, néanmoins l'aspect quantitatif de sa méthode qui consiste à dénombrer les éléments significatifs, à calculer leur fréquence... a été peu exploité, l'analyse a recherché les thèmes plus qu'elle ne les a mesurés. En effet, la quantification des fréquences correspondant à chacun des thèmes repose sur un petit nombre d'entretiens, dont l'ensemble ne prétend nullement à être représentatif. La prise en considération des différences de fréquence semble donc n'avoir aucune valeur statistique.

(4) Cité par GRAWITZ Madeleine - Méthodes des sciences sociales. Paris, Dalloz, 1986. p 673

En premier lieu, une analyse verticale a permis de décomposer le contenu manifeste de chaque entretien en unités de signification classées à l'aide d'un système de catégories.

Les catégories ont été définies en liaison avec les hypothèses de travail, certaines sont également nées du contenu.

Dans un second temps, une lecture horizontale des entretiens a rendu possible l'établissement de catégories transversales rassemblant les thèmes communs.

Cette segmentation du contenu en catégories ne doit pas aboutir à un isolement complet des thèmes de leur contexte relationnel. Il est nécessaire de garder à l'esprit l'existence d'un système de relation entre chaque thème, ceci afin de ne rien perdre de la richesse heuristique des productions discursives obtenues par entretien.

De précisions en éclaircissements, nous voici parvenus au terme de cette introduction méthodologique. Ce préambule fixe le cadre de l'étude, en précise les ambitions et aussi... les limites.

Ces précautions préalables étant prises, il s'agit maintenant d'exposer les conclusions de l'analyse de ces entretiens. Cette présentation sera également étayée de

références choisies dans la presse professionnelle, le plus souvent.

De larges extraits d'interviews seront présentés tout au long des chapitres. Des citations nombreuses et éloquentes permettront ainsi une approche précise et un rendu fidèle du contenu des entretiens.

PREMIERE PARTIE

LA DIVERSITE CONFLICTUELLE
DES REPRESENTATIONS
DE LA BIBLIOTHEQUE

La conclusion la plus flagrante qui s'impose très vite, réside dans le fait qu'il n'y a pas un mais des discours à l'oeuvre dans la profession de bibliothécaire durant ces années 80.

Si la décennie 70 a été marquée par le succès du discours sur l'action culturelle, on assiste aujourd'hui à l'éclatement de ce discours dominant. Certains en utilisent encore la terminologie et par-delà les mots s'accrochent aux valeurs qui le sous-tendent, d'autres affirment haut et fort leur volonté de rupture et sont animés par des enjeux nouveaux dans la profession, d'autres encore tentent des reconstructions originales qui passent par la reformulation d'un discours peut-être pas si éloigné de ce qu'il a pu être dans la décennie précédente...

Les professionnels sont d'ailleurs conscients de cette évolution, comme nous le montre les réflexions imagées d'une bibliothécaire de l'Haye les Roses (Val de Marne)

"J'ai l'impression qu'au fil des années, il y a une sorte d'individualisme, au bon sens du terme, de personnalisation qui s'est opéré. Il y a eu un moment où on a eu l'impression qu'il

n'était pas dans le "chant choral", on était un petit peu en marge, donc pas des bons bibliothécaires, c'était ce côté missionnaire : la lecture pour tous, la démocratisation... J'ai l'impression que maintenant les bibliothécaires ont plus le droit à quelque chose de bien spécifique, selon leur municipalité, la population, leur équipement, leur personnel... et ce n'est plus mal vu de tenir un discours un peu personnalisé..."

Serait-on passé du "chant choral" à une joyeuse "cacophonie" libératrice ? Et comment se retrouver dans cet assemblage disparate ? Ces évolutions du discours s'accompagnent-elles de changement de valeurs, révolutionnent-elles les missions, entraînent-elles des représentations radicalement différentes du public, annoncent-elles une mutation des pratiques professionnelles... ?

Cette première partie se propose d'apporter des éléments de réponse à ces diverses questions.

Le chapitre I montrera en quoi on assiste à un éclatement du discours dominant des années 70.

Dans le second chapitre, on analysera comment la formulation des missions des bibliothèques s'en trouve transformée.

CHAPITRE I

L'ÉCLATEMENT DU DISCOURS DOMINANT DES ANNEES 70

L'introduction générale de cette étude a mis l'accent sur la crise de l'action culturelle qui ébranle l'ensemble du champ culturel, mais qu'en est-il pour le secteur particulier des bibliothèques ?

Il semble que là aussi on assiste à l'éclatement de ce discours dominant des années 70.

Les bibliothécaires eux-mêmes constatent des changements dans les discours ces dernières années.

On assiste au déclin marqué d'un discours militant explicite.

Enfin, de nouveaux discours émergent dans la profession.

SECTION I :

UN CONSTAT UNANIME MAIS DES POSITIONS DIVERGENTES

Une démarche analytique satisfaisante implique une nécessaire prise de recul et une perception globale des problèmes. L'analyse d'une situation "de l'intérieur" par les acteurs eux-mêmes n'offre donc pas toutes les garanties d'une approche objective de la réalité.

Néanmoins, interroger les bibliothécaires sur la question de l'évolution des discours de leur profession (discours dont ils sont eux-mêmes producteurs) se révèle intéressant à plus d'un titre. Cela permet notamment de mesurer le degré d'adéquation entre des hypothèses formulées de l'extérieur et les préoccupations actuelles au sein de la profession de bibliothécaire.

I.1 - Un constat unanime

Si certains s'expriment avec prudence sur la question, parce qu'ils considèrent avoir une vision trop parcellaire ou bien parce qu'ils estiment qu'ils ont trop peu de contacts avec leurs collègues... d'autres livrent une analyse précise et ferme de l'évolution des discours professionnels.

Cependant, quelle que soit la manière, tous les bibliothécaires interrogés s'accordent à constater les

changements notables intervenus dans les discours depuis le début des années 80. Si ce constat est unanime, les prises de position par rapport à la décennie précédente apparaissent comme divergentes.

Les plus jeunes s'affirment plutôt en réaction contre le discours des années 70, mais certains professionnels déjà en exercice à cette période disent eux aussi n'y avoir jamais adhéré :

"Dans les années 70, il y avait un discours dominant, les gens l'assumaient à peu près tous... moi, je n'ai jamais eu ce discours-là" conservateur - Paris.

Certains expliquent leur position de manière précise, comme ce bibliothécaire de Fresnes qui ne s'est jamais reconnu dans un discours basé selon lui sur le "bluff scientifique de la sociologie".

"Y compris dans les années 70, je n'ai jamais cru au relativisme culturel... Il s'est développé au sein de la sociologie une idéologie que j'appellerais le sociologisme et qui consiste non pas à étudier la structure sociale mais finalement à consacrer les différences et à essayer de définir idéologiquement une légitimité à chacune des différences. Il est évident que cette conception aboutit à considérer la société et à la penser en termes de ghettos... Je n'ai jamais cru moi au fait que la société est divisée en groupes clos, mais je crois qu'il y a un certain nombre de valeurs universelles... J'ai l'impression qu'il

Il y a eu énormément de changements dans les idées ces dernières années. Un discours inspiré du sociologisme était extrêmement présent dans les bibliothèques, je sens un changement très net".

Une plus grande diversité de discours est souvent soulignée et perçue comme un changement positif par rapport à la décennie précédente. Les discours actuels lorsqu'ils sont identifiés comme tels sont qualifiés de "plus réalistes", de "moins idéalistes"...

Cependant, certains bibliothécaires dont le parcours professionnel coïncide avec le développement de l'action culturelle au cours des années 70, restent très attachés à un certain type de formulation des enjeux, des missions même si par ailleurs ils constatent des évolutions notables.

"Les préoccupations de la profession, le discours a changé. Cela ne veut pas dire que tout ce qu'on disait et que l'on théorisait dans les années 70, de mon point de vue, soit faux ou soit périmé.

Je continue à me reconnaître dans un certain nombre de choses ou de concepts de ces années là... Il y a un discours qui est... celui qui a disparu, c'est l'aspect, je dirais un peu militant de la lecture publique, c'est la formalisation des enjeux politiques de l'action culturelle... Un certain nombre d'ambitions ne sont plus sur le devant de la scène : l'ambition de démocratisation culturelle, d'accès du plus grand nombre aux biens culturels,

dans une perspective politique qui s'énonçait facilement à l'époque... c'est sans doute beaucoup moins dans les préoccupations de la profession. Pour moi, je reste un enjeu capital". Bibliothécaire Corbeil-Essonne.

I.2 - Des positions divergentes sur l'action culturelle

A travers le constat unanime que les bibliothécaires formulent et leurs prises de positions par rapport aux années 70, c'est en fait un jugement qui est porté sur l'action culturelle telle qu'elle était définie dans ces années là, jugement en termes d'"apport", d'"acquis"... de bilan, mais aussi en termes souvent critiques.

"L'expérience socio-culturelle des années 70 a déjà permis de faire changer l'image "blouse grise et magasin"... mais pour nous c'est acquis, peut-être parce que nous sommes proches de Paris, c'est peut-être pas encore un acquis en province, mais pour nous c'est un acquis donc on vise autre chose" Sous-bibliothécaire, St Quentin en Yvelines.

Des positions plus radicales remettent en cause les fondements du projet d'action culturelle transposé aux bibliothèques :

"Le problème de ce projet d'action culturelle c'est qu'il faut accepter des tas de présupposés : ce présupposé du

"bibliothécaire-formateur", du "bibliothécaire-pédagogue"... Je ne vois vraiment pas pourquoi je serais le pédagogue de mes lecteurs... En fait, le problème aussi, c'est tout simplement celui de la liberté supposée à autrui". Bibliothécaire, Bagneux.

Le métier de bibliothécaire (cours élémentaire de formation professionnelle à l'intention du personnel des médiathèques publiques") dont la huitième édition date de 1988, consacre un chapitre à l'action culturelle, les premières lignes introductives sont elles aussi éloquentes.

"Devenue très à la mode dans les années 70, l'action culturelle ou animation a été exagérément portée aux nues avant de devenir injustement décriée... Participant de la publicité mais aussi de l'éducation du public, ces activités se heurtent au scepticisme de ceux qui pensent que le mélange de plusieurs objectifs est incompatible, et au dédain de ceux qui relèguent dans un lointain passé les préoccupations didactiques des bibliothécaires devenus techniciens de la communication"(5) .

Les bibliothécaires sont donc conscients des changements de discours qui s'opèrent au sein de leur profession, leur attitude plus ou moins favorable à ces

(5) FROISSARD, Françoise [coord] - Le métier de bibliothécaire. Editions du cercle de la librairie, 1988, p 268

changements en liaison avec leur position par rapport aux années 70.

Dans le secteur des bibliothèques comme ailleurs, l'action culturelle telle qu'elle était définie dans la décennie précédente est sévèrement jugée, de plus il semble que le discours militant au travers duquel elle s'exprimait est lui aussi en déclin.

SECTION II :

LA FIN D'UN DISCOURS MILITANT EXPLICITE

Nous verrons en détail, dans les chapitres ultérieurs, sur quels points le discours de l'action culturelle est remis en cause au cours des années 80. Sans aborder son contenu précis, on peut remarquer que c'est dans sa forme même qu'il est en déclin.

L'idéologie militante est liée à une prise de conscience des inégalités culturelles et s'exprime à travers un discours volontariste, axé autour de valeurs mobilisatrices fortement revendiquées (démocratisation culturelle...). La formulation explicite des missions s'accompagne souvent d'une définition du rôle social du bibliothécaire qui participe ainsi à un projet global

visant la société dans son ensemble, les inégalités culturelles étant assimilées à des inégalités sociales.

Tel que l'énonce B. Seibel : "le rôle social du bibliothécaire se définit par la non-séparation entre l'analyse politique ou morale et sa fonction pédagogique"(6).

II.1 - Le constat du déclin du discours militant

Les bibliothécaires interrogés sont unanimes à constater le déclin de ce discours militant sous ses formes explicites, et avancent parfois quelques explications.

Certains relient ce phénomène à l'augmentation, dans les bibliothèques, d'un personnel sans véritable "vocation".

"Je ne suis pas pour le missionnariat mais il y a un aspect qui existait dans les années 70 et qui n'existe plus. Il y a eu une montée du personnel extrêmement importante et ce personnel n'est pas toujours venu aux bibliothèques parce que c'étaient des bibliothèques mais souvent parce qu'il n'aimait pas faire ce qu'il faisait avant, ou alors c'était pour lui un concours comme un autre qui débouchait sur un emploi comme un autre".

Bibliothécaire Clichy.

D'autres considèrent que ce discours militant n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Sous l'impulsion d'un

(6) SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre. Paris. La documentation française, 1988. p 133

personnel venu d'horizons diversifiés : enseignants, secteur socio-culturel, la profession se serait découverte de nouvelles missions et de nouvelles techniques, comme l'animation. Le message serait donc passé :

"Avant, la profession collait complètement au document et le document c'était le livre... donc l'ouverture s'est faite dans les années 70 et maintenant c'est un acquis. Le côté militant était nécessaire quand cela n'était pas un acquis, bon maintenant je ne vois plus... On est militant quand on veut prouver quelque chose, quand on veut imposer quelque chose. A partir du moment où il y a un consensus sur les missions, le militantisme a moins sa place... Encore que les missions bon... il faut les rappeler."

Bibliothécaire. Cergy-Pontoise.

Cette citation nous amène à formuler une hypothèse : le discours militant des années 70 aurait été à ce point intégré dans une sorte de déontologie professionnelle que les bibliothécaires n'éprouveraient plus le besoin de l'exprimer de manière explicite et certains feraient même du militantisme sans le savoir...

Une autre citation semble conforter cette hypothèse : après avoir présenté un travail sur le conte traditionnel, cette bibliothécaire de Romainville s'empresse d'ajouter :

"Mais ce n'est pas du militantisme, c'est normal qu'on fasse ça dans une ville comme la nôtre... L'objectif c'est de permettre à

ces gamins qui ont des difficultés d'expression, des problèmes de personnalité, d'essayer de se repérer mieux dans l'espace, par rapport à leur famille, à leur milieu... L'objectif a été atteint pour la plupart, c'est spectaculaire les résultats sur les enfants, et en plus il y a des familles entières qui montent des "bas-pays" du côté de la plaine de Pantin, Bobigny, le mercredi pour venir s'inscrire à la bibliothèque à la suite de ce travail."

L'enthousiasme est digne de la décennie précédente mais la bibliothécaire se défend de faire un travail militant alors qu'elle a manifestement intégré certains éléments de ce discours, mais il est vrai que pour beaucoup de bibliothécaires cet aspect militant de la profession est chargé de connotations négatives, comme l'illustrent ces extraits :

"J'aime pas trop le militantisme forcené. Je ne peux pas tenir un discours militant. Pour être militante, il faudrait que je sois persuadée que seul le livre peut nous sauver, nous racheter. Or, il y a des gens qui réussissent leur vie sans avoir mis le nez dans un livre. On va quand même pas amener les gens de force au livre ! Ce serait de la terreur, et c'est là où je me méfie un peu du militantisme, c'est que souvent, les gens qui militent, et quelque soit la forme de militantisme, on a l'impression qu'il faut vraiment en passer par leurs idées pour être dans la vérité". (...)

"Je crois que le militantisme un peu trop forcené finit par créer une allergie. Le militant qui en fait trop finit par ne plus être vraiment crédible. Il faut laisser une marge de liberté, de flou au sens où il y a une imagination possible, où les gens peuvent avoir d'autres idées que celles qu'on veut leur donner de la bibliothèque ou du livre, il y a quand même beaucoup de choses à inventer y compris dans le discours. Les militants s'enferment souvent dans des mots justement, un discours un peu répétitif qui finalement est stérile et je crois que c'est pour cela qu'il y a eu un recul". Bibliothécaire. L'Haye les Roses.

Le caractère exagéré de cet aspect militant est souvent condamné :

"On touche très peu de gens... et j'avoue que je n'ai pas de solutions, et puis je ne suis pas prête à aller démarcher, je trouve que... ce côté militant de la lecture, ça a quelque chose qui me ... pour moi, cela dépasse notre rôle. Moi, j'ai à gérer un établissement, j'essaye de le rendre plus accessible, le plus souvent possible, sans aller plus loin... je trouve que là on touche un peu à la liberté individuelle...". Bibliothécaire. Romainville.

II.2 - Militantisme culturel et militantisme politique

Cette section souffrirait d'une grave lacune si les relations entre militantisme culturel et militantisme politique n'y étaient pas abordés.

Il semble, en effet, qu'un certain type d'appartenance politique détermine pour une large part l'adhésion à un discours militant explicite transposé au champ culturel en général, et au secteur des bibliothèques en particulier. Ceci est particulièrement vrai chez les militants communistes. L'affirmation d'un projet global de changement social et politique, une conscience aiguë des inégalités, l'assimilation entre inégalités culturelles et inégalités sociales, la formulation d'un discours chargé en revendications et empreint d'une terminologie et d'une rhétorique spécifique... sont autant d'éléments qui expliquent cette filiation entre militantisme communiste et militantisme culturel tel qu'il était affirmé dans les années 70.

Les municipalités communistes ont été d'ailleurs un terrain de prédilection pour l'épanouissement de ce discours militant transposé aux bibliothèques, et particulièrement en région parisienne, comme nous l'explicitons cette citation :

"Je suis convaincu que c'est dans les municipalités communistes et notamment dans celles de la région parisienne, que la lecture publique au sens actuel s'est un peu inventée dans les années 70. La bibliothèque comme lieu d'action culturelle, c'est dans les municipalités communistes que c'est né. Ceci dit elles n'ont pas gardé ce privilège, et il y a aujourd'hui des établissements dans des villes de couleur très différente qui développent des actions tout à fait remarquables et fortes. Mais l'ambition de démocratisation culturelle... il y a quand même des ambitions qui fondent l'action culturelle et qui sont politiques. C'est un discours très fortement politisé qui sous-tendait cette action...". Bibliothécaire. Corbeil-Essonnes.

Sans assimiler complètement le discours militant ou militantisme communiste, car comme le rappelle ce même bibliothécaire de Corbeil-Essonnes : "il n'y a pas besoin d'être communiste pour se reconnaître dans un projet d'action culturelle", on peut émettre l'hypothèse que le contexte général de dépolitisation affecte de la même manière le personnel des bibliothèques (notamment chez les jeunes générations), et fournit un élément supplémentaire d'explication du déclin d'un discours militant explicite chez les bibliothécaires. De plus, c'est le parti communiste qui justement souffre le plus d'une désaffectation devenue chronique.

Les réflexions de cette bibliothécaire de La Haye les Roses participent du même constat, bien qu'elle y

ajoute un jugement personnel sur l'action de ces militants :

"J'ai l'impression qu'il y a eu un déclin peut être aussi parce que les plus militants, c'étaient quand même les bibliothécaires communistes, il y avait un côté politique et il y en a moins dans les nouvelles générations, il y a beaucoup moins de militantisme politique. Et puis, je crois que les bibliothécaires militants politiques se sont aperçus que leurs armes risquaient de se retourner contre eux que ce soit au sein même de la profession ou par rapport à leur public."

Si les bibliothécaires des années quatre-vingt ne se reconnaissent plus dans un discours militant suranné, ils produisent d'autres discours toujours parfumés à "l'air du temps", inspirés de thèmes ambiants.

SECTION III :

L'EMERGENCE DE NOUVEAUX DISCOURS

Les années quatre vingt sont donc marquées par l'éclatement d'un discours dominant dans la profession. Celui de l'action culturelle transposée au secteur des bibliothèques, dans sa forme militante, mais également par l'émergence de discours nouveaux qui se posent d'ailleurs souvent en rupture avec le précédent.

Pour cette première approche, nous en présenterons deux, qui semblent s'imposer majoritairement et dont les déclinaisons seront exposées ultérieurement.

III.1 Le discours techniciste

La rapide mutation des modes de transmission du savoir ouvre aux bibliothécaires des années quatre vingt des perspectives inédites.

S'inspirant de ces mutations technologiques ambiantes, un discours à forte connotation techniciste émerge dans le monde des bibliothèques, de nouvelles pratiques professionnelles s'y développent.

L'imprimé est de plus en plus concurrencé par d'autres modes d'accès à l'information : l'audiovisuel, la télécommunication, l'informatique, les mémoires optiques.

La communication à distance de l'information passe notamment par l'interrogation de bases de données, qui renouvelle les pratiques traditionnelles de recherche bibliographique. L'informatique pénètre dans les bibliothèques comme instrument de gestion. Les différentes fonctions : prêt, catalogage... sont tour à tour informatisées.

Les supports magnétiques sont en passe d'être supplantés par les supports optiques.

En introduisant dans leur collection ces nouveaux supports, les bibliothèques se transforment en "médiathèques" quand elles ne précisent pas "Maison du livre, de l'image et du son".

Toutes ces manifestations d'un même phénomène se trouvent résumées dans l'appellation générique de "nouvelles technologies", appellation qui connaît une inflation constante au sein de la profession.

Cette nouvelle terminologie alimente un discours techniciste qui semble supplanter le discours dominant des années 70, comme le montre cette réflexion d'une bibliothécaire de l'Haye les Roses :

" Nos échanges <professionnels> maintenant c'est sur l'informatique, sur l'intérêt d'avoir une vidéothèque... beaucoup plus que sur : "quelle est notre mission ? Comment nous définir

en tant que bibliothécaire-serveur du livre ?" ... c'est moins idéalisé".

Les critiques faites à l'action culturelle, la fin d'un discours militant... ébranlent sérieusement le discours jusque là dominant.

Des professionnels le plus souvent jeunes (1) à la recherche d'une identité professionnelle et sociale perçoivent les "nouvelles technologies" comme le moyen de conquérir une image de modernité :

"Il faut viser vraiment le futur si on veut récupérer une image positive dans le présent". Sous-bibliothécaire. St Quentin en Yvelines.

Comme le souligne Bernadette SEIBEL : "le discours techniciste met l'accent sur l'urgence nécessaire de l'adaptation technique (...) Cette attitude s'accompagne d'un sentiment de réévaluation des savoirs professionnels par le biais des savoir-faire" (2) .

C'est précisément ce qu'exprime cette sous-bibliothécaire de St Quentin en Yvelines :

"Nous on vise une reconnaissance d'une technique professionnelle, nous on se vise comme des techniciens de l'information (...) Je crois qu'il y a une évolution qui est très rapide au niveau des nouvelles technologies, il ne faut pas se laisser larguer... Pour

(1) Sur les facteurs sociaux de l'innovation technologique voir : SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires. Paris : la documentation française, 1988, p. 154-156.

(2) SEIBEL, Bernadette. Op. cit, p. 155

moi, c'est la seule évolution que j'envisage dans la profession.
Moi, j'envisage plutôt mon avenir professionnel allant vers
l'aspect documentaliste".

Ces prises de positions optimistes à forte connotation techniciste ne sont pas partagées par l'ensemble de la profession. A partir du glissement sémantique du terme "technologie", ce bibliothécaire de Fresnes exprime son rejet d'un discours dans lequel les moyens et les fins semblent avoir été confondus.

"J'ai été très surpris ces dernières années de voir apparaître le terme "technologie" à la place du mot "technique" de façon impropre... Pourquoi les "nouvelles technologies" au lieu des "nouvelles techniques ?". Tout simplement parce qu'on a l'impression en fait que la technique trouve sa propre légitimité idéologique. La technique en elle-même est son propre objet, on n'utilise pas la technique pour quelque chose, mais la technique en tant que telle doit être considérée comme ayant sa propre logique, indépendamment de son utilisation ou de sa finalité. Dans les bibliothèques d'une façon presque ridicule d'ailleurs, ce mot a fait fortune, et on parle de "nouvelles technologies" et on a pensé que la technique serait en soi une définition de mission de la bibliothèque, il y a un aspect quincaillerie dans tout cela. La notion de modernité étant liée à la technologie, ce qui est devenu important c'est de faire une vitrine technique de

la modernité. D'où l'appellation de "médiathèques" ou de "maison du livre, de l'image et du son"... Je suis tout à fait convaincu du bien fondé d'utiliser différentes techniques, mais pour moi la technique s'utilise au compte de quelque chose. L'informatique oui, mais pourquoi faire ?"

III.2 Le discours gestionnaire

Un autre type de discours a fait son apparition dans le monde des bibliothèques durant ces années 80. En effet, le rapprochement qui s'est opéré entre les sphères de l'économie et du culturel n'est pas resté sans incidence sur le secteur particulier des bibliothèques. Il est d'ailleurs symptomatique que l'IFLA ait choisi comme thème de son 55ème congrès en août 1989, à Paris : "les bibliothèques et l'information dans l'économie : hier, aujourd'hui et demain".

la dimension économique des phénomènes culturels a fait l'objet d'une large prise de conscience. Ce nouveau discours tentait donc la fusion entre deux domaines qui jusque là apparaissaient inconciliables. Ce rapprochement ne s'est pas arrêté à quelques opérations de mécénat, mais il a induit de nouvelles pratiques au sein même des équipements culturels. Ainsi, depuis quelques années, les impératifs gestionnaires de l'entreprise font-ils intrusion

dans le fonctionnement des établissements culturels. Il s'agit alors de "gérer l'ingérable". Les méthodes du "management", les techniques du "marketing" ou de la "comptabilité analytique" sont l'objet de nouveaux débats alimentés par un jargon professionnel renouvelé. Outre ces considérations générales qui concernent l'ensemble du champ culturel, des conditions particulières peuvent expliquer l'émergence de ce discours gestionnaire dans le monde des bibliothèques.

On peut formuler l'hypothèse que le contexte de décentralisation introduit en France depuis 1982-83, n'est pas étranger à cette évolution du discours.

En gagnant en autonomie et en compétence, les villes découvrent les impératifs de la rentabilité et expérimentent une nouvelle gestion municipale inspirée des techniques de l'entreprise, ce qui a des répercussions sur l'ensemble des équipements municipaux.

Les établissements culturels doivent également participer à ces nouveaux impératifs gestionnaires.

Les élus choisissent de plus en plus d'investir dans la culture. Les bibliothèques font souvent partie intégrante de ces projets. L'intérêt porté à ce secteur, associé à de nouveaux impératifs gestionnaires, induit une attente précise du pouvoir politique envers ces équipements.

La décentralisation introduit des rapports nouveaux entre les élus et les bibliothécaires comme le souligne Cécil Guitart : "La relative disparition de l'incitation financière de l'Etat devra être compensée par un renforcement de la compétence des professionnels devenus alors capables de négocier réellement leur savoir-faire technique avec le pouvoir politique" (3).

Une gestion plus rigoureuse, accompagnée de résultats tangibles (en termes de fréquentation, d'augmentation des fonds propres...) augmente la crédibilité de l'équipement auprès des élus, ce qui les dispose favorablement à d'éventuelles augmentations de crédits. Les techniques du marketing sont également de plus en plus utilisées pour servir une politique d'image très gratifiante non seulement pour la bibliothèque mais plus largement pour la ville ce qui ne laisse pas indifférent l'équipe municipale en place. De plus, l'augmentation de la taille des équipements peut, dans une certaine mesure, être un élément d'explication du succès de ce discours gestionnaire.

Les responsables de bibliothèques insistent sur le fait qu'ils ont à gérer un budget plus important et surtout une équipe plus conséquente. Les bibliothécaires découvrent "la gestion des ressources humaines" comme solution à leurs problèmes de personnel... Cependant, ce

(3) GUITARD, Cécil. "Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur". Bulletin des bibliothèques de France, 1987, tome 32, n° 4, p. 347.

discours gestionnaire ne fait pas l'unanimité. Certains dénoncent "la mode libérale" véhiculée par ce discours dans lequel les finalités ne sont plus explicites :

"Le libéralisme économique c'est l'idée qu'en fait point de salut hors tout ce qui est créé par l'entreprise, donc la gestion, la technique de la gestion s'applique à la bibliothèque.

Là aussi, la gestion comme la technique prend une légitimité en elle-même. Cette idéologie de libéralisme aboutit à considérer la gestion pour elle-même et non pas appliquée en fonction d'un certain nombre d'objectifs politiques." Bibliothécaire. Fresnes.

Réalisant la synthèse entre les deux discours qui viennent d'être présentés, Cécil Guitart nous brosse le portrait du nouveau bibliothécaire : "ces compétences multiples, ces champs d'activité variés dressent le profil d'un gestionnaire, d'un directeur, mais aussi d'un ingénieur capable de s'appuyer sur des techniques et des disciplines qu'il devra de mieux en mieux maîtriser (4).

(4) GUITARD, Cécil. "Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur". Bulletin des bibliothèques de France, 1987, tome 32, n° 4, p. 346-348

CHAPITRE II

UNE NOUVELLE FORMULATION DES MISSIONS

L'éclatement du discours dominant des années 70 tel qu'il vient d'être présenté à travers ses différentes modalités dans le chapitre précédent n'est pas sans incidence sur le sens que les bibliothécaires donnent à leur action et donc sur les missions qu'ils assignent à leur établissement.

Mais doit-on encore parler de "mission" d'ailleurs ?

Dans le contexte des années 80, cette question devient problématique, les réticences à l'égard du terme étant elles-mêmes symptomatiques.

Ce chapitre vise à rendre compte des représentations que les bibliothécaires se font de leur rôle et des finalités de leur établissement, pour employer des expressions moins connotées.

Fidèles à l'esprit de cette première partie, l'approche reste globale : pour une large part, ce sont les relations entre l'institution-bibliothèque et la société

qui seront au coeur des questionnements abordés dans ce chapitre.

Sur ce terrain aussi, les discours deviennent patchwork. Les missions affirmées semblent diverses voire divergentes et leur formulation s'avère parfois hésitante sinon floue, ce qui n'est pas sans inquiéter l'ABF (Association des Bibliothécaires Français) qui depuis plus de quatre vingt ans oeuvre pour l'unité de la profession.

L'association a d'ailleurs ressenti le besoin de produire un texte (document d'orientation proposé par la section des bibliothèques publiques de l'ABF) dans lequel elle rappelle les principes de bases, les missions, les objectifs de la bibliothèque publique, et qui constitue à l'heure actuelle une des seules références dans ce domaine (1).

La présidente de l'ABF, Françoise DANSET, explique pourquoi il est apparu important à l'association, en 1989, de réaffirmer les missions des bibliothèques publiques dans ce texte :

"c'est important de rappeler ces principes, parce qu'il y a très peu de textes vraiment sur les missions des bibliothèques. Il y a une conjoncture qui fait qu'actuellement il y a des réformes partout, des réformes de structures des établissements, des réformes de statuts... on parlait beaucoup de sujets un petit

(1) Voir annexe 2

peu secondaires : les conservateurs ceci, les conservateurs cela... mais bon à quoi sert un conservateur ? Qu'est-ce que fait un conservateur dans sa bibliothèque ? Quelles sont les missions des bibliothèques ? Je crois qu'il fallait rappeler ça car il y a peu de textes et puis il y a aussi dans l'air l'idée qu'il y a bien des tâches qui pourraient être accomplies par des personnes venant d'autres horizons, ayant d'autres formations, mais là aussi : qui ? La question reste ouverte mais avant de répondre qui, il faut qu'on pose la question de savoir pourquoi ?

Néanmoins, les conceptions que les bibliothécaires se font de leur métier se rejoignent sur certains aspects :

Deux de ces aspects peuvent être considérés comme des acquis puisqu'ils sont le fruit d'une lente évolution historique de la lecture publique.

D'une part, la mission de conservation est devenue largement secondaire (peu de bibliothécaires y ont fait référence), d'autre part la prise en compte du public et de ses demandes est maintenant acquise. Sur ces aspects, les bibliothécaires interrogés pour cette étude ont des conceptions similaires à l'ensemble du corps professionnel. En effet, une des conclusions de l'enquête nationale, menée par B. Seibel, est qu'actuellement, les professionnels situent majoritairement leur action par rapport à une demande réelle ou potentielle du public, et non plus par rapport à

X un fonds ou contenu de connaissances. Près de 60 % d'entre eux estiment que les finalités prioritaires de leur action consisterait à servir (27 %) ou susciter (31 %) la demande tandis que 9 % pensent qu'il importe d'abord de conserver et d'exploiter les fonds, 11 % de les organiser et 19 % de les transmettre ou de les promouvoir" (2).

Les conceptions du métier convergent également vers un autre aspect : les bibliothécaires sont convaincus d'avoir une mission spécifique liée au livre. Tous ou presque se posent en défenseurs du livre, artisans de sa promotion, médiateurs de son accès. Certains l'élargissent jusqu'à "l'imprimé" dans sa forme générique, et se situent dans "une démarche globale d'approche du texte", d'autres restent attachés au livre en tant que bien culturel... Les réflexions d'une bibliothécaire de l'Haye les Roses illustrent bien cette primauté du livre dans les missions :

"Il y a une mission spécifique : c'est le livre. Personne d'autre ne peut présenter des livres, les faire passer, les faire connaître... c'est ça la mission spécifique. Il y a plein d'idées qui en découlent : la communication, l'échange, le service... Mais ce qui est vraiment spécifique et qui le restera complètement c'est le livre. Peut-être qu'un jour, il y aura des lieux où il n'y aura plus que des interrogations de serveur, de minitel mais ça ne s'appellera plus bibliothèque. Ce sera très bien, je n'ai rien contre, mais ce sera autre chose. Même si je

(2) SEIBEL, B. Au nom du livre. Paris : La Documentation Française, 1988, p 127

suis complètement pour et convaincue du côté indispensable de toute la technologie autour, le noyau dur de notre service c'est le livre."

Cette introduction a laissé une place au "fonds commun" qui rapproche les professionnels sur le terrain de leurs missions, ceci afin de ne pas donner une vision tronquée du monde des bibliothèques en le faisant apparaître comme un champ de luttes intestines, car c'est sur les divergences et la diversité des conceptions que ce chapitre va insister. Il y a ceux qui assurent la continuité avec la décennie précédente, ceux qui se posent en rupture, ceux qui tentent des reformulations en gardant des principes... tous tissent ainsi un patchwork de conceptions...

Selon Bernadette SEIBEL, les bibliothécaires justifient leur travail de deux façons distinctes : "Les uns pensent qu'ils ont pour mission de mettre à la disposition du public un ensemble de services, de prestations et une mémoire bien organisée ; ils justifient leur action par l'intérêt général et le service public. Les autres insistent sur l'intérêt des personnes, le service aux ou des publics et estiment devoir moins servir la demande sociale qu'en orienter le changement par une pédagogie nouvelle de l'offre" (3).

(3) SEIBEL, B. Au nom du livre. Paris : La Documentation Française, 1988, p 127

En reprenant ces deux pôles, nous présenterons d'abord les discours des professionnels qui assignent un rôle social à la bibliothèque en le basant sur certains principes fondamentaux, en formulant des enjeux politiques, dans la continuité de la décennie précédente. Dans une seconde section, s'exprimeront ceux qui estiment que "leur premier devoir est de satisfaire la demande, quels qu'en soient les formes et l'objet [et qui] se considèrent davantage comme de simples "médiateurs" astreints à une stricte neutralité." (4)

Enfin, la troisième section abordera la conquête de nouveaux publics comme tentative de reformulation, plutôt que comme mission inédite.

SECTION I :

UNE REPRESENTATION "INTERVENTIONNISTE" DES MISSIONS

I.I - Généalogie de cette représentation (5)

L'histoire de la lecture publique a été marquée à certaines époques par l'affirmation du rôle social de la bibliothèque perçue comme une institution éducative. Sans établir une filiation directe entre ces antécédents

(4) PINGAUD, Bernard. Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture. Rapport à la Direction du livre et de la lecture multicopié. p 76

(5) Sur cette perspective historique voir notamment les articles et ouvrages de Noë Richter cf: bibliographie.

historiques et certaines conceptions volontaristes toujours à l'oeuvre dans la profession, filiation dans laquelle certains bibliothécaires ne se reconnaîtraient pas, il est toujours intéressant de poser quelques jalons historiques.

Pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, le bibliothécaire demeure un érudit qui satisfait les besoins intellectuels de l'élite lettrée. Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour observer un changement radical de l'attitude d'une fraction des bibliothécaires au regard de l'institution. A côté du bibliothécaire érudit et bibliophile, dont la fonction principale était la conservation, apparaît le bibliothécaire éducatif qui considère l'institution comme un précieux instrument de formation. Les bibliothèques que l'on appelle bientôt populaires sont un aspect du dispositif d'acculturation par l'écrit dont les initiateurs sont l'Eglise et les groupes de pression libéraux, qui s'expriment grâce à leurs nombreuses associations philanthropiques. Dans l'un et l'autre cas, si l'on souhaite l'élargissement des pratiques de lecture à de nouvelles couches sociales, l'objectif est prioritairement défensif. La bibliothèque est alors une institution militante qui combat sur deux fronts : contre la lecture spontanée du livre de colportage et du roman qui se développe dans les milieux populaires depuis le milieu du XVIII^e siècle, pour la promotion du "bon livre"

soigneusement sélectionné ou rédigé pour le peuple. Les livres de la bibliothèque populaire ont une fonction utilitaire : il s'agit de diffuser pour les uns des textes d'éducation morale et de piété, pour les autres, des livres d'instruction morale et civique.

A l'initiative privée, catholique ou libérale, succède bientôt l'initiative de l'Etat. Alphanétisation et acculturation scolaire dans un premier temps, dès les lois Guizot (1833), incitation à la lecture, dans un deuxième temps avec les circulaires Rouland (1860 à 1863) qui mettent en place les premières bibliothèques publiques. Il s'agit des bibliothèques scolaires, destinées aussi bien aux écoliers qu'à leurs parents. Aux yeux des Républicains qui en héritent, ces bibliothèques scolaires sont des bastions de la laïcisation par le livre autant que des dispositifs d'éducation et de moralisation du peuple. L'instituteur-bibliothécaire apparaît comme la clef de voûte du dispositif. Conscient de l'enjeu majeur que représentent les bibliothèques, Jules Ferry affirme : "on peut tout faire pour l'école, pour le lycée ou l'université, si après il n'y a pas de bibliothèque, on n'aura rien fait".

Cette célèbre phrase va devenir le credo républicain qui unit dans un même projet instructionnel et libérateur la bibliothèque publique et l'école publique. L'Etat va être soutenu dans ce projet par des mouvements

associatifs militants (tel la ligue de l'enseignement avec Jean Macé) qui lient la cause du livre et celle de la nouvelle culture politique et pour lesquels la bibliothèque populaire n'est pas une fin, mais un outil parmi d'autres au sein du dispositif de la conquête républicaine.

Un schéma discursif durable est ainsi mis en place : il s'agit de dire l'importance décisive de la lecture publique dans une nation démocratique et éclairée.

Avec la mise en place d'un corps de professionnels de la lecture publique se crée en 1906 l'Association des Bibliothécaires Français (A.B.F.). Dès cette date, au sein de l'A.B.F., les problèmes de la lecture publique ne sont jamais évoqués indépendamment de ce qu'ils impliquent quant aux fonctions du bibliothécaire. Un thème absent des articles de départ va se développer tout au long des années vingt dans le bulletin de l'A.B.F. : ce bibliothécaire y apparaît comme le "professeur de lectures". Les discours dérivent du côté des soucis pédagogiques, le bibliothécaire s'affirme comme un professionnel ayant des compétences spécifiques. Il s'inscrit dans une perspective instructionnelle associée au thème de l'éducation des masses, il doit donc inventer une pédagogie de la lecture pour les milieux qui ne lisent pas.

La libération donne naissance à un nouveau type de bibliothèques : les "bibliothèques centrales de prêt" dont les bibliobus "portent le pain de l'esprit à domicile" (selon l'expression de Jean Guéhenno) jusqu'aux hameaux les plus reculés.

Dans les années cinquante, le débat est encore vif sur le rôle de guide que doit jouer le bibliothécaire : Jean Guéhenno affirme "la lecture publique ne peut faire tout son office que si elle est éclairée et guidée".

Cependant, une conception plus tolérante et plus floue de la tâche du bibliothécaire émerge progressivement, les professionnels, en effet, acceptent d'apparaître comme guide, mais redoute d'apparaître comme censeur. De plus, ils évoluent dans un nouveau contexte : la bibliothèque est concurrencée par d'autres lieux de distribution et le livre par de nouveaux médias.

Dès le début des années 60, au sein de l'A.B.F., la "section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif" apporte de nouveaux éléments au débat. La vocation éducative des petites et moyennes bibliothèques s'articule autour de deux axes : l'"éducation permanente" et le "plein emploi des loisirs".

L'éducation permanente revendiquée par les bibliothèques n'est plus la diffusion de la culture scolaire traditionnelle à ceux qui en auraient été privés.

Elle se veut d'abord initiation au monde contemporain puisqu'il s'agit de diffuser "une culture vivante qui aide les usagers à se situer dans le monde d'aujourd'hui, à mieux comprendre les agitations et les problèmes de notre temps". Dans un monde en cours de transformation rapide, la bibliothèque se doit de faire une place à l'information politique économique et sociale et à la diffusion des connaissances scientifiques défendue par Jean Hassenforder. Si les "masses" ne participent à la vie des institutions, une menace pèsera sur le bon fonctionnement de la démocratie. En privilégiant cette lecture d'actualité (scientifique et politique), la section des petites et moyennes bibliothèques formule les nécessaires précautions déontologiques qui s'imposent. La neutralité passe par la diversité des points de vue et des savoirs offerte par une documentation la plus variée et la plus complète possible. Le respect de la liberté du lecteur se conjugue donc avec la volonté d'aide ou d'accompagnement. L'écrit est défendu comme support garant de la diversité à un moment où l'on redoute la désaffection à l'égard de la lecture et un recul du texte devant les nouveaux médias. En effet, le second volet du programme éducatif des petites et moyennes bibliothèques est celui du "plein emploi des loisirs" qui maintiendrait à la lecture une place prépondérante dans le "temps libre" qui n'est plus consacré au travail productif.

Les années 70 s'ouvrent sur le constat que le bon en avant de la lecture publique ne concerne toujours qu'une proportion infime du corps social. Des professionnels militants affirment alors leur volonté de développer leurs actions selon deux axes prioritaires :

- "le plan culturel, celui de l'accès de tous (des masses) aux livres, celui du développement de la lecture chez ceux qui ne lisent pas.

- le plan pédagogique, qui conditionne le précédent" (6).

C'est dans les années 70 qu'émerge le bibliothécaire-travailleur social. En prise directe avec un environnement souvent difficile (banlieue de grandes villes...), ces militants de la lecture publique ont une conscience aiguë des inégalités culturelles (dont les difficultés d'accès au livre ne sont qu'un aspect) et les associent aux inégalités sociales. Les éléments les plus jeunes et les plus engagés ne posent plus les problèmes de la lecture et des bibliothèques dans un cadre strictement professionnel, mais dans celui d'une critique globale des structures économiques, sociales et administratives. Ils participent au vaste mouvement de "l'action culturelle" qui prend toute son ampleur durant ces années là . L'affirmation de ce nouveau rôle professionnel passe par le développement de pratiques pédagogiques de la lecture renouvelées par l'animation.

(6) Bulletin d'information de l'ABF, 77, 1972, p 209

Avant d'en terminer avec ce survol historique, il importe d'évoquer le domaine où la mission éducative du bibliothécaire apparaît plus largement consensuelle. Il semble en effet, qu'à travers les différentes époques, les bibliothécaires aient plus facilement assumé leur rôle pédagogique en direction des enfants. Les éléments du débat se situent moins cette fois sur le principe même de l'intervention que sur les modalités de celle-ci.

En matière de lecture enfantine, deux modèles pédagogiques s'affrontent dès les années 30 (cf Congrès d'Alger de l'ABF, 1931) : celui déjà ancien mais en cours de rénovation qui prévaut dans les bibliothèques scolaires d'une part, celui qui tente à l'inverse de déscolariser la lecture dans des bibliothèques pour enfants comme l'Heure Joyeuse, de l'autre.

En 1980, Geneviève Patte affirme avec force cette mission éducative des bibliothèques enfantines : "La bibliothèque est bien plus qu'un organisme de distribution de livres et le bibliothécaire doit s'affirmer en tant qu'éducateur, en tant qu'adulte ayant un savoir et une expérience à partager. Il est ce médiateur indispensable qui permet à l'enfant d'élargir ses choix, d'essayer différents types de lecture, d'être confronté aussi à d'autres façons de penser que celles de sa famille ou de son milieu", plus loin elle poursuit : "Avoir un rôle éducatif ne signifie pas vouloir instruire à tout prix, vouloir moraliser coûte que coûte. Bien au contraire, c'est donner

à l'enfant la possibilité de grandir personnellement, de construire sa personnalité de façon aussi unique que possible" (7).

Il s'agit donc pour la bibliothèque de lutter contre les déterminismes familial et social mais aussi de nourrir la sensibilité, l'imaginaire, la personnalité de l'enfant modèle que les bibliothécaires dénoncent souvent comme inadapté pour les adultes.

Voici donc ébauchée une généalogie de la conception interventionniste du rôle du bibliothécaire qui teinte ses missions d'une responsabilité sociale voire politique.

Il reste donc à analyser de quelle manière les bibliothécaires de la fin des années 80 assument ces antécédents historiques et comment il formule aujourd'hui cette représentation activiste du métier.

I.2 - Éléments du discours volontariste sur les missions

Dans son étude, B. Seibel a constitué un type idéal "objectif du métier" à deux modalités : activisme culturel et service de la demande (8) ce qui correspond

(7) PATTE, Geneviève. "La bibliothèque a-t-elle un rôle éducatif ?". Médiathèques publiques. Janvier-Mars 1980, n° 53, p 5-10

(8) SEIBEL, B., opus cité, p 128

assez bien aux deux conceptions différenciées exposées dans les sections I et II de ce chapitre.

L'"activisme culturel", objet de cette section, met, selon elle, l'accent sur l'incitation à la pratique culturelle, la promotion de la qualité, la sociabilité culturelle, l'organisation des fonds et relègue en dernière position la conservation. De cette représentation découle des modes d'intervention professionnelle privilégiés tel la médiation éducative ou la prescription culturelle. "Il convient d'agir par une pédagogie adaptée sur des individus pour assurer leur salut par la culture".

Les positions exprimées par les professionnels rencontrés pour notre étude apportent quelques éléments complémentaires à cette approche. Les bibliothécaires interrogés qui s'inscrivent dans ce type "activiste" conçoivent leur activité professionnelle dans un projet global, culturel, social ou politique (ou les trois à la fois). Telle cette bibliothécaire de Bobigny qui affiche une "volonté culturelle et éducative" et la situe dans un "projet culturel global".

La bibliothèque est donc investi d'un rôle social et son personnel d'une responsabilité envers la société, le mot "mission" prend alors toute son ampleur.

De cette conception découle la vision d'une imbrication fondamentale entre le social et le culturel.

La même bibliothécaire de Bobigny place son "rôle de démocratisation" et "d'élargissement des publics" dans "le champ social d'action". Vision partagée par cet autre bibliothécaire, de Fresnes :

"Je crois pour ma part que l'accès à la culture nécessite un certain nombre de conditions qui ne relèvent pas directement de la politique culturelle qui relèvent de la politique sociale... La bibliothéconomie en France, il faut la penser dans un tissu de services sociaux, de services publics... et puis dans des conditions décentes de vie".

Ce type de position s'appuie sur une analyse des conditions sociales des inégalités culturelles. Le bibliothécaire qui y souscrit cherche à associer à ses finalités de démocratisation les autres agents culturels ou sociaux et a recours au décloisonnement des interventions.

Ces bibliothécaires qui ont une conception "activiste" de leurs missions n'hésitent souvent pas à formuler explicitement le caractère politique des enjeux qui s'attachent à leur action. Cette formulation des enjeux politiques peut prendre plusieurs orientations.

Certains comme cette bibliothécaire de Bobigny se sentent investis d'"une responsabilité politique à l'égard du livre et de la lecture" et notamment à l'égard de l'édition et de la promotion de la création, opinion explicitée par un bibliothécaire de Corbeil-Essonnes :

"Je pense aussi qu'il y a des domaines où la bibliothèque peut permettre de sauver, de développer l'existence de domaine de création et pas seulement dans le domaine littéraire, ça peut-être aussi dans le domaine des sciences et des techniques. Plus qu'un enjeu de société c'est un enjeu politique... La bibliothèque est vraiment un lieu privilégié pour sauvegarder la diversité de la pensée, aller à l'encontre de l'uniformisation culturelle".

Le document d'orientation proposé par la section des bibliothèques publiques de l'A.B.F. (9), qui rappelle sa définition des missions va dans le même sens :

"La bibliothèque soutient la production éditoriale relevant du domaine culturel. Elle préserve et élargit l'espace ouvert de l'édition à risque et à rotation lente. Elle favorise la production des oeuvres littéraires, scientifiques et techniques. Elle est indispensable à l'activité d'un secteur économique d'utilité publique menacé par le recul de la lecture, de la langue française et des humanités."

L'ambition de démocratisation culturelle est elle aussi encore énoncée dans sa dimension politique par certains, qui fidèlement restituent ainsi la problématique affirmée durant les années 70 :

"Je pense que la bibliothèque a une mission qui lui est spécifique, qu'elle est la seule à pouvoir remplir dans certains

(9) Voir annexe 2

domaines par exemple : une politique de développement de la lecture dans tous les milieux sociaux et notamment dans les milieux les plus défavorisés : c'est un postulat de départ pour nous (...). Pour ma part, je considère que l'enjeu de la démocratisation est un enjeu politique. Je ne ferais pas ce métier autrement. Cela ne m'intéresse pas d'être un ingénieur en communication même s'il faut que j'ai la maîtrise de ces techniques". Bibliothécaire Corbeil-Essonnes.

Plus qu'aux individus, c'est aux citoyens que ces bibliothécaires "activistes" s'adressent particulièrement. Selon l'ABF, "la bibliothèque permet l'information libre et raisonnée de chaque citoyen" (10). En rappelant ses sources historiques, ce bibliothécaire de Fresnes explicite cette option directement politique :

"Pour moi, ce qui fait, ce qui va faire, ce qui pourrait faire la richesse de la bibliothéconomie française, c'est de savoir faire profiter le développement extraordinaire des bibliothèques publiques de ces vingt dernières années de l'héritage intellectuel de la Révolution française et plus précisément des lumières. Il y a en matière de bibliothèques une tradition politique française comme il y a une tradition politique française en matière d'école. C'est elle qui a été définie lors des lois laïques de 1880 et qui est inspirée principalement de la

(10) Voir annexe 2

pensée de Condorcet. Si je me résume : le gros problème que les hommes des lumières ont eu à traiter et que les hommes de la Révolution ont été en situation d'organiser est que tout le monde est convaincu que le gouvernement doit être dirigé par la raison... ceci dit le peuple est ignorant. Alors pour Condorcet, il n'y a qu'une façon de penser la République, c'est de rendre la raison populaire sinon l'idée de la démocratie ne peut épouser une réalité et aller dans le sens du progrès. Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans ce sens là. Le rôle de la bibliothèque se pense dans la même démarche... Donc, la bibliothèque procède pour cela de façon distincte mais certainement complémentaire du système d'instruction publique".

Les missions ainsi formulées s'accompagnent d'un mode d'intervention professionnelle revendiqué : la prescription.

"Je crois que ce métier se compose de quatre éléments :

- description
- conservation
- prescription
- communication

La prescription c'est le conseil, l'orientation du public, la possibilité de tout faire pour permettre un accès raisonné et le plus facile possible au public en étant capable de tenir compte des difficultés de chaque individu". Bibliothécaires - Fresnes.

Les bibliothécaires qui adhèrent à ces pratiques prescriptives sont néanmoins conscients du recul de cette position :

"Ce qui a changé probablement c'est la volonté de se situer comme prescripteur culturel, la mission que l'on se donnait volontiers de promouvoir la qualité, la création, l'identité culturelle et le fait que l'on était sans complexe prescripteur dans certains types de production. C'était vrai dans le domaine du spectacle comme dans le domaine de la littérature. J'ai l'impression que sans doute, c'est en régression cette conception des choses."

Bibliothécaire. Corbeil-Essonnes.

I.3 L'attachement à des principes

Cette formulation des missions dans une perspective interventionniste se fonde pour ces bibliothécaires sur quelques principes auxquels ils semblent très attachés et qui constituent autant de points d'appui de leur conviction.

L'affirmation de ces principes se trouve particulièrement explicite dans le texte de l'A.B.F. (11) où ils apparaissent comme un héritage direct des lumières et de la Révolution Française.

"La bibliothèque publique relève des principes juridiques issus du mouvement des lumières, et dans le contexte français, des

(11) Voir annexe 2

idées de la Révolution Française. Institution complémentaire, mais distincte de l'instruction publique, elle procède comme elle de l'idée de démocratie. La démocratie n'a d'autre garant que l'autorité de jugement de chaque citoyen".

Le texte de l'A.B.F. décline donc les trois volets de notre devise nationale "liberté, égalité, fraternité", en les adaptant aux bibliothèques.

"Du point de vue des libertés, la bibliothèque oeuvre au progrès de la connaissance considérée comme le savoir nécessaire à l'indépendance intellectuelle de chaque individu".

C'est la valeur émancipatrice de la lecture qui est ici défendue.

Dans le même sens, ce bibliothécaire de Fresnes affirme : "La bibliothèque a pour fonction de communiquer ce qui sert à être libre, à être informé de ses droits."

" Du point de vue de l'égalité, elle assure à tous, l'accès à la connaissance. Elle contribue à permettre l'affirmation des choix personnels au-delà des situations sociales, des particularismes ethniques ou régionaux".

La bibliothèque est donc présentée comme un moyen d'"égalité des chances et d'indépendance en matière d'accès à la connaissance", de plus "elle contribue à prévenir toutes formes de déterminisme et d'exclusion sociale".

"Du point de vue de la fraternité, la bibliothèque prévient le préjugé par la connaissance de la diversité des opinions, des moeurs et des coutumes. Elle est le symbole vivant au coeur de la

cit  de la reconnaissance publique du droit   la libre expression".

Les biblioth caires fondent  galement leur action sur la d fense de la qualit  et de l'accessibilit  de leurs  tablissements. Toujours selon l'A.B.F., la qualit  doit s'appliquer   la fois aux collections (pluralisme, diversit  des domaines et des niveaux, int r t culturel ou documentaire...) aux services offerts (diversit , continuit , ad quation aux attentes du public...) et au personnel (qualification, motivation, nombre...).

En ce qui concerne la qualit  des collections, il semble donc que c'est le biblioth caire qui reste juge, on retrouve l  l'affirmation de pratiques prescriptives, les r flexions de ce biblioth caire de Fresnes  clairent encore ce point de vue :

"Le r le de la biblioth que n'est pas la distribution, la distribution pour l'instant c'est le r le du commerce me semble-t-il, donc le r le de la biblioth que rel ve non pas d'une notion de distribution mais d'une notion d'action culturelle... Si par prescription on entend action culturelle et non pas distribution, je pense que le postulat : il faut passer d'une logique de prescription   une logique de distribution est totalement faux".

En ce qui concerne l'accessibilit , l'A.B.F. en donne plusieurs traductions :

- Une traduction géographique : un réseau dense et cohérent d'équipements (Il est à noter que, contrairement aux positions de l'A.B.F. l'idée de réseau apparait nettement en perte de vitesse chez bon nombre de bibliothécaires des années 80). L'heure semble être en effet aux réalisations grandioses signées par des architectes de renom, en un point unique de la ville, qu'aux bibliothèques de proximité de taille plus modeste...)

- Une traduction intellectuelle : la médiation de professionnels compétents entre les collections et le public ; on retrouve là, le rôle de prescripteur.

- Une traduction sociale : l'accueil et l'écoute des publics spécifiques

- Une traduction matérielle : l'ouverture de bâtiments fonctionnels et attrayants à des horaires adaptés.

Mais la plus évidente des traductions de l'accessibilité reste pour ces professionnels attachés à sa défense, sa traduction financière : la gratuité. La plupart sont inflexibles sur ce principe, même si l'arrivée des nouveaux médias a bouleversé les positions de l'ensemble de la profession. Sur ce point, F. Danset, présidente de l'A.B.F. reste ferme :

"Il me semble répréhensible de faire payer les nouveaux médias. Pourquoi réserver les médias nouveaux à des catégories de public qui peuvent les payer ? Moi je suis contre la somme modique et contre le symbole dans la mesure d'abord où la somme modique elle coûte cher en gestion et où un prêt payant est quelquefois illégal. L'abonnement en général est légal, mais le prêt payant est illégal. Et puis la somme modique, on a beau dire que c'est mieux que rien, elle entraîne des frais de gestion qui font que... et c'est obligatoirement un frein... c'est complètement antinomique avec cette campagne d'extension et d'ouverture".

De l'association de ces différents principes il découle une éthique de service public.

I.4 - Une éthique de service public

Les réflexions de ce bibliothécaire de Fresnes réalisent la synthèse des divers points qui viennent d'être évoqués :

"J'ai le goût pas tant des livres mais des lettres, j'ai également une éthique du service public. Cela veut dire que ce métier me donne l'occasion dans un domaine qui m'intéresse d'essayer d'avoir une utilité sociale. Par éthique du service public, j'entends un certain nombre de principes républicains. Actuellement ma conception de la lecture publique est plus affinée qu'elle ne l'était lorsque je suis entré dans ce métier,

mais elle reste fondamentalement la même, je pourrais la résumer par la formule de Schiller "être élitaire pour tous".

Ou encore :

"Il ne s'agit donc pas pour un bibliothécaire d'épouser l'état des choses, mais d'avoir une attitude volontariste qui est celle d'un service public qui repose sur un certain nombre de considérants théoriques."

Ce bibliothécaire de Corbeil-Essonnes souscrit également à l'idée qu'"il ne doit pas épouser l'état des choses" et relie l'éthique du service public à une certaine problématique des besoins :

"Le service public ne se définit pas seulement par rapport à une demande exprimée mais par rapport à un besoin social et pour lequel un service comme celui-ci fonctionne. De la même façon que l'école a une mission qui ne se définit pas par une demande immédiate mais par le long terme (...). Le service public a vocation à s'adresser au plus grand nombre, il a vocation à répondre à un besoin social qui n'est pas forcément formulé comme tel de façon immédiate mais qui correspond à des objectifs à long terme."

Cette éthique du service public est donc formulée explicitement en liaison avec les principes qui la soutiennent, à savoir notamment le principe de liberté : "Pour moi,

j'ai à coeur et parce que c'est le rôle du service public d'offrir ce qui apporte de la liberté aux gens, de la liberté et du plaisir". Bibliothécaires Fresnes.

Ou le principe d'égalité :

"L'idée de la bibliothèque publique et l'idée du service public c'est toujours l'égalité sociale". Bibliothécaire Fresnes.

Enfin, terminons avec une citation qui elle aussi relie le service public avec ses principes fondamentaux mais qui surtout ouvre le débat :

"Un service de bibliothèque doit répondre à un certain nombre de conditions fondamentales de pluralisme, d'accessibilité, de qualité, choses qui après tout sont bonnes à rappeler puisqu'ici ou là c'est quand même un peu remis en cause. Par exemple, l'accessibilité elle est remise en cause à beaucoup d'endroits avec les inscriptions payantes ou les prêts payants de ceci, de cela... c'est quelque chose qui se fait grignoter un peu partout. Le pluralisme du service ça a été remis en cause ici où là avec tous les problèmes de censure dans le choix des livres pour enfants par exemple. La qualité du service c'est ce qu'on doit absolument préserver quand on commence à revoir les statuts des personnels, la formation professionnelle". Bibliothécaire Cergy-Pontoise.

Cette représentation des missions liée à une conception activiste du métier, telle qu'elle vient d'être présentée dans cette section rencontre aujourd'hui

certaines oppositions. Nous avons déjà vu, dans le chapitre I, comment son expression dans un discours militant explicite était en recul.

Si cette représentation était encore dominante dans la décennie précédente, il semblerait que bon nombre de bibliothécaires des années quatre vingt développe un autre discours sur leurs missions ou plutôt sur leurs rôles.

SECTION II :

DES "PROFESSIONNELS DU LIVRE" AU SERVICE DE LA DEMANDE

Constitué par B. Seibel, le type idéal "objectif du métier" auquel nous avons déjà fait référence a donc deux modalités : activisme (cf : section I) et service de la demande. C'est à cette seconde modalité qu'est consacrée la présente section.

II.1 - Réserves et oppositions au modèle activiste

Comme le souligne B. SEIBEL (12), cette représentation "service de la demande" exclut toute activité militante, ils affirment d'ailleurs leur volonté de se situer en tant que "professionnel du livre". La fraction de bibliothécaires rencontrés qui adhèrent à cette conception émettent des réserves ou se déclarent en opposition par rapport au modèle activiste.

Ainsi, ils ont parfois plus de difficulté à formuler une définition de leurs "missions". Certains parce qu'ils ne sont pas rentrés dans la profession par vocation véritable et qu'ils n'ont donc pas élaboré une représentation a priori des finalités de l'institution, la plupart parce qu'ils ne se sentent justement pas investis d'une "mission" :

"Quand on parle des missions, c'est presque avec des guillemets.

Avant on le disait au sens de "mission-missionnaire" : on allait convertir les foules, maintenant quand on emploie le mot de mission, c'est plutôt au sens technique, au sens ou un ingénieur part en mission... Le mot mission n'a plus ce côté apostolat".

Bibliothécaire l'Haye les Roses.

(12) SEIBEL, Bernadette. Opus cité. p 128

Pour la plupart, les finalités de la bibliothèque ne s'inscrivent plus dans un projet culturel, social ou politique global. Bernadette SEIBEL constate d'ailleurs :

"Il s'agit d'une logique de prestations de services, qui fait fi des obligations sociales ou affectives de l'idéologie militante" (13).

De plus, l'idée qu'il fallait "agir par une pédagogie adaptée sur les individus pour assurer leur salut par la culture" est fortement décriée. Les plus jeunes dénoncent la "mégalo manie" de ce projet. Les générations déjà en poste durant les années 70 tiennent également parfois des propos très critiques... voire autocritiques :

"J'ai eu l'impression qu'à une époque les bibliothécaires s'imposaient un peu comme des donneurs de bon conseil, des gens qui avaient une "mission" et je suis vraiment revenue là-dessus... Jeune, j'avais un peu l'impression qu'on était là pour faire évoluer le lecteur dans sa démarche littéraire ou scientifique de recherche. C'était aussi l'idée qu'on développait dans les formations de bibliothécaire - en tout cas au CAFB - dans les années 70 : on avait vraiment un rôle, une mission intellectuelle, presque morale : faire évoluer les gens, les faire accéder à une culture... Il y avait quelque chose d'un peu idéaliste dans le discours et ça j'en suis beaucoup revenue, car

(13) SEIBEL, Bernadette. Opus cité. p 137

si les gens n'ont pas envie d'évoluer, n'ont pas de demande, je vois pas pourquoi aller se tracasser et nous se donner mauvaise conscience parce qu'on ne les a pas fait évoluer. Il y a quelque chose de presque malsain là-dedans. Maintenant, je suis revenue à quelque chose de beaucoup plus libre : les gens ont une demande, on y répond le mieux que l'on peut, les gens n'ont pas de demande, hé bien, ils sont probablement heureux dans le domaine que eux se sont délimités... Dans ma démarche personnelle, j'ai pas mal changée". Bibliothécaire l'Haye les Roses.

C'est surtout concernant les modes d'intervention professionnels que se développent les critiques les plus vives.

Ces bibliothécaires qui ont pour finalité de servir la demande refusent de l'orienter ou de la susciter et donc refusent toute option pédagogique dans leur activité, telle cette bibliothécaire de Bagneux qui ne voit "vraiment pas pourquoi" elle serait le pédagogue de ses lecteurs. Le rôle pédagogique de la bibliothèque est plus accepté lorsqu'il s'applique à un public d'enfants.

"Je crois pas qu'on ai une mission réellement éducative ; la bibliothèque des jeunes c'est autre chose mais au niveau des adultes, non ..." Sous bibliothécaire St Quentin en Yvelines.

"La pédagogie s'applique plus aux jeunes qu'aux adultes. On peut estimer qu'une bibliothèque pour la jeunesse a un rôle pédagogique à jouer. Au niveau de la bibliothèque adulte, ce rôle est quand même infiniment moins évident". Bibliothécaire Cergy-Pontoise.

Conjointement à cette médiation pédagogique, le côté prescripteur du rôle du bibliothécaire est violemment critiqué.

"Moi j'ai du mal à supporter le fait qu'on s'adresse à un lecteur sans qu'il vous demande conseil, pour lui suggérer des lectures (...). Moi je pense qu'on n'a pas à intervenir dans le choix des lectures des gens quand ils ne nous sollicitent pas". Bibliothécaire Romainville.

"Ce qu'on essaye de faire c'est de les aider au mieux, lorsqu'ils le demandent, mais il y en a qui se débrouille très bien et ont un désir de liberté". Conservateur Paris.

"On peut conseiller si on nous le demande. C'est là où j'ai un peu évolué moi, parce qu'effectivement au départ, j'avais l'impression que c'était vraiment de notre rôle et de notre devoir de pousser les gens à lire plus et mieux et puis ça j'en suis un peu revenue aussi, parce que les gens sont libres d'avoir les souhaits qu'ils ont envie d'avoir". Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Le bibliothécaire-prescripteur est donc sévèrement jugé au nom de la liberté des lecteurs, du respect pour leur lecture quelle qu'elle soit. Cette attitude peut être rapprochée d'une réflexion de B. Seibel qui explique que ces professionnels médiateurs refusant la prescription ont "abandonné le pouvoir de jugement des oeuvres puisque c'est la demande qui tend à en régler la valeur (14).

Néanmoins, leur position est là aussi plus nuancée en ce qui concerne les modalités de leurs interventions auprès des enfants.

"Avec les enfants c'est un petit peu différent, on discute plus facilement avec eux... Un gamin qui prend systématiquement des "bibliothèques roses et quand il n'y en a plus ne sait plus quoi emprunter où reprend les mêmes, bon là effectivement on peut lui dire : "si tu veux tu peux prendre ça, tu verras c'est aussi intéressant, mais avec les adultes, c'est quand même difficile, c'est délicat".

Il semblerait donc que c'est du côté de la bibliothèque des enfants qu'il faudrait aller chercher les rares éléments de continuité avec la décennie précédente.

Les oppositions au modèle activiste ayant été exposées, il importe de présenter les éléments du discours de substitution sur les missions développé par les bibliothécaires des années 80.

(14) SEIBEL, Bernadette. Opus cité. p 138

II.2 - Une conception neutraliste du service de la demande

Les bibliothécaires qui adhèrent à cette représentation de leur rôle visent la neutralité et l'exhaustivité du service rendu. Il convient pour eux d'agir sur les modalités de l'offre pour mieux répondre à la demande. Cette demande se doit d'être exprimée.

"Je crois qu'on essaye d'avoir , en tout cas dans notre fond c'est net, une ouverture au plus de choses possible, mais moi j'aurais du mal à aller au-delà de la demande explicite. Moi, je crois à l'intelligence de nos lecteurs. Je crois pas que nous ayons un savoir supérieur à eux concernant leurs demandes et leurs besoins. Je ne crois pas qu'on pourra leur créer d'autres besoins que ceux qu'ils ont". Sous-bibliothécaire St Quentin en Yvelines.

La neutralité du service rendu passe par le pluralisme de l'offre. La bibliothèque se doit de rendre possible la confrontation.

"Nous ce qu'on a à faire c'est de proposer un vaste choix, il y en a pour tous les goûts dans cette bibliothèque, et puis bon, vous êtes adultes, vous choisissez". Bibliothécaire Cergy-Pontoise.

"On a un éventail qui permet à quelqu'un qui s'intéresse à un sujet d'avoir plusieurs informations. Un individu isolé ne trouvera ça nulle part ailleurs, par exemple il ne va pas acheter quatre ou cinq quotidiens, la bibliothèque le lui propose. C'est ma position à la limite de déontologie en tant que bibliothécaire". Bibliothécaire Clichy.

Dans cette perspective, la problématique qui sous-tend la représentation que le bibliothécaire a de son rôle peut être énoncée en une question centrale : comment faire parvenir à chacun l'information demandée ?

II.3 - Le bibliothécaire "info-médiateur" prestataire de services

La représentation du métier par le "service de la demande" assimile la pratique professionnelle à la gestion d'un stock de ressources sélectionnées et organisées en vue de leur diffusion auprès de publics aux attentes diverses.

"Moi, j'ai fait ce métier dans cette idée là, c'est avant tout le prêt de livre, le renseignement, l'accueil des gens quelque soit le niveau de leur demande et la gestion du fond au mieux pour que les lecteurs trouvent eux au mieux, c'est vraiment le service public concernant la lecture tout azimut et cela demande quand même beaucoup de temps... Vu mes compétences, vu la demande j'ai l'impression d'être plus utile en faisant cela qu'en invitant quelqu'un à un débat un samedi après-midi". Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Les objectifs ont un caractère concret : il s'agit de "renseigner", faire des recherches avec les lecteurs", "établir des bibliographies", "donner de la documentation à des gens qui en demande"... bref comme le résumé B. Seibel : "créer, construire un système d'information qui cherche à aller jusqu'au bout des attentes des utilisateurs". Le nouvel enjeu des bibliothécaires est donc d'affirmer leur rôle dans l'accès à l'information, d'organiser sa circulation... bref de se définir comme "info-médiateur".

On passe donc à une logique de prestations de services.

Ce bibliothécaire de Clichy explique cette évolution non par l'attitude des professionnels mais par les nouvelles attentes du public.

"Le lectorat a changé. Le citoyen-lecteur devient un client... Il a besoin de la bibliothèque ou de la médiathèque en tant que prestataire de service, de distributeur de quelque chose (...). Il demande un service, il vient à la bibliothèque comme étant un service".

Le service reste public, car il a toujours vocation à s'adresser au plus grand nombre mais le passage à une logique de prestations pourrait en modifier quelque peu l'accès, le principe de gratuité étant semble-t-il remis en question.

En effet, ces "info-médiateurs" se distinguent par une attitude favorable à l'introduction des nouvelles technologies qu'ils perçoivent comme un moyen de rationaliser et de faciliter l'accès à l'information. Elles offrent la possibilité de rendre de nouveaux services tant aux professionnels dans l'organisation de leur travail qu'aux utilisateurs et permettent donc d'agir sur les modalités de l'offre et les modes techniques de communication pour mieux répondre à la demande.

Ces mêmes bibliothécaires étaient déjà favorables, quelques années plus tôt, à l'introduction d'autres médias que le livre dans leurs collections, ces nouveaux médias étant appréhendés comme des supports complémentaires de l'information.

Si ces nouvelles technologies participent à l'amélioration de la qualité et à la diversification de l'offre de services, leur utilisation entraîne des surcharges de coût, que les bibliothécaires semblent prêts à faire assumer aux usagers, du moins, dans une certaine mesure. Il ne s'agit pas de faire payer le service au coût réel, mais de demander une contribution financière au public. Cela peut prendre la forme d'une augmentation de l'inscription globale, mais plusieurs des bibliothécaires interrogés se sont déclarés favorables au paiement de certains services particuliers (consultation des banques de données, vidéothèque, discothèque...) en conservant l'inscription gratuite à la bibliothèque.

"Je reste attaché à la notion de service public pour le plus grand nombre, mais je pense qu'il y a des aspects du service public qui peuvent être payants. La discothèque ici est payante et je n'irai pas contre. Je pense que les disques, les "compacts", les vidéocassettes... s'usent beaucoup plus rapidement que le livre. L'intérêt du financement par les usagers c'est de permettre le renouvellement de la partie détériorée, l'agrandissement [du fond] étant assuré par le financement municipal habituel (...).

A l'intérieur des bibliothèques, il peut y avoir des parties payantes, parce qu'il y a un coût plus onéreux. Quand on pense à la vidéothèque il y a le fond mais il y a tout le matériel à côté

: écouteurs, salle de projection... et à un moment donné, ce n'est pas possible que tout soit gratuit. Dans une civilisation où tout est payant, à mon avis c'est une notion négative. On s'aperçoit, au niveau livres, que les gens ont un manque de respect pour la gratuité (...).

Moi je suis tout à fait d'accord que dans une bibliothèque les gens aient accès au système de référence que sont les banques de données, hé bien, ils achètent une carte. On a un minitel à carte et ils payent leurs communications. Ensuite le travail du bibliothécaire, c'est de leur indiquer la bonne banque de données pour leur recherche, leur permettre d'aller vite sur le minitel... mettre à leur service sa connaissance d'un système, d'une façon de fonctionner...". Bibliothécaire Clichy.

Ces positions sur la gratuité et plus largement, cette représentation des missions type "service de la demande" s'inscrivent dans la perspective des discours techniciste et gestionnaire évoqués dans le chapitre I.

L'imbrication entre la représentation des missions et les modes d'interventions professionnelles qui en découlent nous à amener sur le terrain des pratiques, nous ne développerons pas plus ce thème dans ce chapitre puisqu'il fera l'objet d'une analyse détaillée dans la seconde partie.

Avant de refermer cette section, citons ces quelques réflexions qui relancent la polémique entre les

deux conceptions divergentes qui viennent d'être exposées dans les sections I et II, réflexions qui sont "la critique de la critique" en quelque sorte :

"La bibliothèque est une institution au service des gens. Nous devons offrir aux lecteurs ce qu'ils attendent de nous, avoir le plus grand choix de livres pour satisfaire tous les goûts du public sans aucune distinction".

Inattaquable légèreté du modèle anglo-saxon qui transforme la bibliothèque en immense self-service, sorte de Quid complet n'établissant aucune ségrégation entre les gens, leurs raisons de lire et leurs véritables lectures. La bibliothèque peut-elle devenir ce grand supermarché multiculturel comblant également des besoins quand on sait que ces besoins sont liés à des situations sociales parfaitement inégalitaires ? " (15)

Parallèlement à ces deux conceptions, il semblerait qu'en cette fin des années 80 s'affirme une mission plus parcellaire de l'institution : la conquête de nouveaux publics. Plutôt qu'une mission inédite, nous l'analysons comme une tentative de reformulation.

(15) CHENOUF, Yvonne. "Vocation bibliothécaire" - Les actes de lecture, juin 1988, n° 22, p 66

SECTION III :

LA CONQUETE DE NOUVEAUX PUBLICS

Aux XIX^e siècle, les bibliothécaires s'étaient déjà intéressés aux publics spécifiques mais il s'agissait moins d'attirer vers le livre de nouveaux lecteurs que de lutter contre le danger (moral ou intellectuel) que font courir des enfermements inévitables (prisons, casernes, hôpitaux...).

En 1985, dans "un bilan de la législature", Jean Gattegno, Directeur du livre et de la lecture depuis 1982, rappelle ce qu'il considère comme des objectifs essentiels :

"Le gouvernement a (...) marqué sa volonté d'étendre le territoire du livre et de lui gagner de nouveaux publics, pour que la lecture soit enfin pour chacun une activité culturelle possible" (16).

L'essentiel du chapitre consacré à la lecture publique concerne les "nouveaux publics" et les "nouveaux lieux" de lecture.

A partir de 1984 fleurit toute une série de brochures (17) réalisées par la Direction du livre et de la

(16) MINISTERE DE LA CULTURE, Service information et communication. La politique culturelle 1981-1985 : bilan de la législature. Paris, 1985.

(17) Voir bibliographie

lecture concernant les publics spécifiques des bibliothèques (immigrés, 1984 - handicapés, 1985 - illettrés, 1986 - personnes âgées...), et qui reflètent les préoccupations nouvelles du Ministère. La Direction du Livre et de la Lecture va alors consacrer des moyens importants pour encourager l'extension des services des bibliothèques publiques vers de nouveaux lieux : hôpitaux, prisons... et vers de nouveaux publics. Mais l'affirmation et la promotion de cette mission d'extension des publics de la bibliothèque est-elle vraiment inédite ?

III.1 - Une ambition de démocratisation reformulée

Dans les années 70, la démocratisation était affirmé comme un enjeu majeur pour les bibliothécaires. L'objectif était global : amener plus de lecteurs à la bibliothèque, en élargir l'accès à toutes les couches sociales. La question des "non-lecteurs" était au centre des débats comme le constate Jean Gattégno :

"Pour le bibliothécaire, la prise de conscience de l'existence des illettrés dans la société n'a fait que renforcer un questionnement déjà existant mais parfois masqué par les généreuses utopies culturelles qui ont prévalu dans les années 70 (...)

jeune âge avec le souci constant d'y associer la fratrie et les parents.

Certains bibliothécaires tout en accordant beaucoup d'importance à cette mission d'extension considèrent qu'elle n'est pas nouvelle :

"On essaye d'élargir, de gagner de nouveaux publics, de toucher les gens qui ne viennent pas naturellement... ce sont les bébés, les handicapés, les personnes âgées, les réfugiés - il y en a beaucoup sur la ville nouvelle - les enfants des nationalités étrangères... ça c'est dans les missions de toutes les bibliothèques, on en parle plus, mais ça n'est pas très nouveau. Acquérir de nouveaux lecteurs et essayer de pénétrer toutes les couches de population, c'est depuis toujours dans les missions des bibliothèques de lecture publique." Bibliothécaire Cergy-Pontoise.

Avec cette prise en compte de publics spécifiques, le concept de "non-public" ne revêt pas tout à fait la même signification que dans les années 70. En effet, les groupes auxquels on s'adresse sont identifiés par le handicap qui leur empêche l'accès à la bibliothèque : âge, handicap physique, barrière linguistique... Dans les années 70, l'analyse des difficultés d'accès était différente : la cause en incombait aux inégalités sociales.

III.2 - Bibliothèque et illettrisme : vers une redéfinition du rôle éducatif de l'institution ?

Un type de "non-lecteur" est l'objet d'attentions particulières ces dernières années : les illettrés. De rapports inquiétants en articles alarmistes, la prise de conscience du phénomène a été brutale. Les bibliothécaires ne pouvaient rester en marge des actions entreprises. Se pose alors pour eux la question de : comment agir ? Après leurs efforts pour éliminer du champ professionnel l'activisme éducatif et le militantisme populiste au profit de la médiation neutraliste du service de la demande et de l'innovation technologique serait-on revenu en arrière ?

A travers ce problème de l'illettrisme, c'est donc la mission éducative de la bibliothèque qui se trouve repensée.

Une enquête nationale de la Direction du Livre et de la Lecture portant sur les activités des bibliothèques françaises dans la lutte contre l'illettrisme a été présentée (19) en août 1989 à l'occasion d'un pré-séminaire de l'IFLA (International Federation of Librarian

(19) Intervention de Claudie TABET, chargée de mission, DLL. Préséminaire IFLA : "les bibliothèques publiques contre l'illettrisme". 18 août 1989. Multicopié.

Association) sur ce thème. Sur 310 bibliothèques, 18 seulement considèrent que le sujet ne relève pas des missions des bibliothèques.

Parmi les professionnels interrogés pour notre étude certains se sont déjà engagés depuis quelques années déjà dans des activités de lutte contre l'illettrisme en plaçant leur établissement au centre du dispositif. Ainsi, à Bobigny une expérience a été menée grâce à la collaboration entre la Bibliothèque Municipale et un organisme de formation, l'ACEREP (20).

D'autres bibliothécaires associent les actions "petite enfance" et "élèves du primaire" à la lutte contre l'illettrisme dans une approche préventive.

"Concrètement on a déjà plusieurs actions quand on y réfléchit : l'action avec les tout petits, avec les classes maternelles, avec les maisons de quartier qui touchent ces population là, avec les groupes en formation : groupes d'origine étrangère apprenant le français... La frontière est extrêmement vague, il vaudrait mieux parler de gens qui ne sont pas en situation d'être en contact avec le livre. Nous on est là, et par définition on ne verra venir que des gens qui viennent chercher des livres donc il faut bien qu'on sorte de là pour voir les autres, donc il y a des

(20) Pour un compte-rendu de cette expérience voir : MINISTERE DE LA CULTURE, Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques publiques et illettrisme. Paris, 1986, p 45-49.

relais. On n'est pas assistante sociale, on n'est pas 24 heures sur 24 dans les cités HLM... mais on sait qui y travaille et les gens qui y travaillent savent que nous on est là et ce qu'on peut offrir". Bibliothécaire Cergy-Pontoise.

Parallèlement à ces professionnels engagés dans des actions et qui considèrent donc la lutte contre l'illettrisme comme une de leurs missions, d'autres bibliothécaires interrogés ont émis certaines réserves.

"Le lien entre bibliothèques et illettrisme il me semble évident mais pas primordial. Je ne crois pas que ce soient les bibliothèques qui soient le meilleur lien pour lutter contre l'illettrisme parce qu'un illettré ne va pas rentrer à la bibliothèque. Donc, c'est vrai que nous on est important parce qu'on peut mettre à la disposition de ceux qui luttent contre l'illettrisme un certain nombre de moyens... mais à mon avis, c'est pas le lieu, ou alors à ce moment là il faut faire des bibliothèques différentes faites pour ça". Sous-bibliothécaire St Quentin en Yvelines.

"Je suis sensible à ce problème de l'illettrisme mais j'ai un peu l'impression que ce n'est pas notre boulot premier. C'est pas à nous de faire cette démarche là. Par contre, c'est à nous de faire des relais aux gens qui nous demandent de les faire. Je ne me vois pas moi faire une action directement envers les illettrés. Nous avons un rôle de médiateur entre des organismes

mais je ne me vois pas être moteur dans cette démarche."

Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Tous les professionnels conçoivent les actions de lutte contre l'illettrisme dans une optique de partenariat. La bibliothèque comme lieu ressource est un relai. Il semblerait qu'on puisse mettre en relation le degré d'implication du bibliothécaire au sein de ce dispositif et sa représentation globale de son rôle. Ainsi, les professionnels proches du "modèle activiste" s'impliqueraient plus dans cette lutte contre l'illettrisme laquelle leur permet de renouer dans une certaine mesure avec la conception pédagogique qu'ils ont de leur rôle, tandis que les bibliothécaires au "service de la demande" ont du mal à appréhender le concept de "non-lecteur" et donc d'illettré puisque par définition ce public n'exprime pas sa demande explicitement.

Cette responsabilité partenariale tranche le débat sur la résurgence de l'affirmation du rôle éducatif de la bibliothèque en liaison avec le phénomène de l'illettrisme. Jean Gattegno l'a lui-même affirmé : "Après tout les bibliothécaires ne sont pas chargés d'apprendre à lire" (21). De même, ces réflexions d'un bibliothécaire de Clichy sont le reflet d'une position qui semble dominante :

(21) MINISTÈRE DE LA CULTURE, Direction du Livre et de la Lecture. Bibliothèques publiques et illettrisme. Paris, 1986, p 5.

"Moi personnellement, je me sens concerné, mais pas du tout impliqué dans un apprentissage de la lecture... Je travaille en relation avec des associations contre l'illettrisme. Ces sont les associations qui font le travail, moi je leur fournis les livres. On discute de ce qu'on pourrait faire, de ce que la bibliothèque peut offrir, à la limite de ce qu'elle peut acheter en plus pour les aider, mais je ne suis pas impliqué en tant que pédagogue, en tant que formateur".

Cette première partie s'est employée à montrer l'évolution des représentations globales que se font les professionnels de la bibliothèque et de leur métier. Il ressort qu'indiscutablement le discours a changé par rapport à la décennie précédente, les bibliothécaires sont les premiers à le constater. Une rupture s'est opérée avec l'affirmation dans les années 80 d'une conception neutraliste de la bibliothèque qui se fonde sur le service de la demande et qui s'exprime à travers un discours à forte connotation techniciste et gestionnaire. Même la mission d'élargissement du public a été reformulée et il

semblerait d'ailleurs qu'elle obéisse plus à une volonté gouvernementale qu'à une aspiration profonde de bibliothécaires qui basent leur activité professionnelle sur des demandes exprimées.

La conclusion à laquelle on parvient est que la dynamique interventionniste de l'action culturelle telle qu'elle était pensée dans les années 70 s'est singulièrement essoufflée tout au long de cette décennie.

C'est non seulement la représentation de la société - donc du public - qui a changé mais c'est aussi le rapport des professionnels à la culture.

Pour les "bibliothécaires-militants" des années 70, les "citoyens-lecteurs" étaient avant tout déterminés socialement et placés en situation de concurrence inégalitaire concernant l'accès à la culture dont la lecture était considérée comme un des aspects essentiels.

C'était donc à la démocratisation de la "culture légitime" que ces bibliothécaires se devaient de participer. A cette fin, ils adoptaient une attitude volontariste qui se traduisait dans leurs modes d'intervention professionnelle : relation pédagogique, prescription...

Aujourd'hui, dans les bibliothèques comme ailleurs, on dresse le constat d'échec du projet "l'ère des utopies constructives est terminée". Le "lecteur-client"

est un individu isolé qui formule explicitement des demandes auxquelles le bibliothécaire doit répondre, aidé dans cette tâche par des "nouvelles technologies" et une gestion rationalisée de son établissement. Il considère que les conditions de formulation (ou de non-formulation) de ces demandes et l'utilisation faite des réponses apportées ne sont pas de son ressort.

L'orientation culturelle n'a plus la primauté, le nouvel enjeu - pour les adultes du moins - réside dans l'accès à un flux d'informations.

Bernadette Seibel souligne que l'utilité du "meilleur service" "supprime du même coup la rareté de l'objet culturel au profit de la relativité de l'intérêt d'un document par rapport à une interrogation" (22).

Cette présentation est certes schématique mais comme son titre l'indique cette première partie avait pour ambition de mettre l'accent sur "la diversité conflictuelle des représentations de la bibliothèque".

Il est à noter que les deux conceptions qui viennent d'être exposées cohabitent encore, notamment parce que toute une génération de bibliothécaires marquée par l'expérience vécue des années 70 en perpétue l'esprit en adaptant néanmoins leurs pratiques professionnelles.

De plus, ces orientations générales sont reformulées, nuancées, déclinées de diverses façons...

(22) SEIBEL, B. Au nom du livre. Paris, Dalloz, 1988 p 104

D'un discours dominant on passe ainsi à des discours éclatés.

Cette évolution des représentations générales de l'institution entraînent - nous l'avons déjà abordé - des changements dans les modes d'intervention professionnelle.

En conséquence, la seconde partie de ce travail se propose d'analyser le discours que les bibliothécaires développent sur leurs pratiques professionnelles.

DEUXIEME PARTIE

**NOUVEAUX
DISCOURS
SUR LES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES**

Cette seconde partie vise à rendre compte des discours nouveaux sur les pratiques professionnelles en liaison avec l'évolution globale des représentations de l'institution bibliothèque analysée dans la première partie de ce mémoire.

L'objectif général annoncé, quelques précisions s'imposent.

L'analyse qui va suivre se fonde sur les discours des bibliothécaires rencontrés et non pas sur l'observation de leurs pratiques sur le terrain; c'est-à-dire, en l'occurrence dans leur bibliothèque respective.

Ce qui nous intéresse ici c'est de voir comment les bibliothécaires développent un discours sur les pratiques en liaison avec les représentations globales de leurs missions. Bien qu'il y ait un décalage entre la théorie et la pratique, ce type de discours se nourrit nécessairement d'expériences et de réalités vécues quotidiennement.

D'autre part, c'est sous l'angle des changements et des ruptures que vont être abordés les discours sur les pratiques au cours des années 80.

La présente décennie est caractérisée par l'hétérogénéité croissante des pratiques professionnelles : les modes d'intervention s'adaptent, se renouvellent... en liaison avec l'évolution des représentations du métier.

Cette seconde partie offre l'occasion d'exposer de manière détaillée comment se concrétise dans la bouche des bibliothécaires, le modèle du "service de la demande" présenté dans le chapitre II de la première partie, modèle qui semble s'affirmer aujourd'hui.

Pour tenter d'atteindre les objectifs qui viennent d'être fixés, cette partie s'organise en trois chapitres.

Dans le chapitre I, on analysera pourquoi et comment s'affirme la volonté de définir d'une manière nouvelle l'offre en bibliothèque.

Le chapitre II insistera sur les changements intervenus dans la manière d'appréhender l'animation.

Enfin, c'est dans le chapitre III que seront abordées des pratiques professionnelles inédites qui tentent de donner à l'institution une image de modernité.

CHAPITRE I :
POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE
DE L'OFFRE EN BIBLIOTHEQUE

La première partie de cette étude a montré que le modèle "activiste" des représentations du métier - modèle qui prévalait dans les années 70 - s'accompagnait de modes d'interventions professionnelles spécifiques : médiation éducative, prescription culturelle.

Il s'agissait en effet, comme nous l'avons vu, d'orienter la demande.

Ce modèle est fortement remis en cause dans les années 80. Ce sont principalement les pratiques prescriptives associées à un militantisme qualifié de "populiste" qui sont l'objet des critiques les plus vives.

Sur cette base, se développent des conceptions qui astreignent les nouveaux bibliothécaires-médiateurs à une stricte neutralité. Ils se refusent à toute action sur la demande, et ne cherchent pas à la susciter encore moins à l'orienter mais simplement à la servir, le mieux possible en agissant sur les modalités de l'offre.

S'affirme alors, chez ces professionnels, la volonté de définir une nouvelle politique de l'offre en partant des pratiques des lecteurs, en faisant une place à la para-littérature dans leurs collections, et en

transformant la bibliothèque en centre de documentation en s'inspirant du modèle anglo-saxon.

SECTION I :

PARTIR DES PRATIQUES DES LECTEURS

I.1 - La lecture : une activité à repenser

Reflet de préoccupations récentes, les recherches sur la lecture s'orientent, de plus en plus, vers la description et l'analyse de l'acte de lecture lui-même. Les débats suscités par la prise de conscience de l'illettrisme ne sont certainement pas étrangers à cette évolution. En effet, "illettrés" et "faibles lecteurs" ébranlent notre représentation de cette pratique culturelle spécifique qu'est la lecture et suscitent des questionnements nouveaux. La volonté s'affirme de repenser cette activité en rompant avec les schémas qui prévalaient jusque là.

Dès qu'on aborde ces questions, un texte de Michel de Certeau intitulé : "Lire, un braconnage" (1) est très souvent cité, et s'impose comme une référence-clé, ces dernières années.

(1) CERTEAU, Michel de. "Lire un braconnage". In l'invention du quotidien, Arts de faire. Paris : UGE, 10/18, 1980.



Dans ce passage, Michel de Certeau critique ce qu'il appelle "l'idéologie de l'information" par le livre". Cette idéologie repose sur le postulat que le public est modelé par l'écrit, qu'il devient semblable à ce qu'il reçoit. Sur la base de cette conviction, se développe l'idée d'une production de la société par un système "scripturaire". Des instances prescriptives complètent le dispositif. Selon Michel de Certeau "cette légende est nécessaire au système qui distingue et privilégie des auteurs, des pédagogues, des révolutionnaires en un mot des "producteurs" par rapport à ceux qui ne le sont pas". Les lecteurs par rapport à ces producteurs de textes, d'écrits, sont donc des "consommateurs" passifs. Michel de Certeau s'emploie à réhabiliter cet acte de consommer qu'est la lecture. Il remet en cause l'assimilation de la lecture à une passivité car "lire, c'est pérégriner dans un système imposé", "toute lecture modifie son objet" et que "finalement un système de signes verbaux ou iconiques est une réserve de formes qui attendent du lecteur leur sens". Cette pratique de la lecture est ignorée ou méconnue car réduite à une simple consommation de textes dont le sens a été interprété, codifié, prescrit par des privilégiés à des fins éducatives. "Une hiérarchisation sociale travaille à conformer le lecteur à "l'information" distribuée par une élite (ou demi-élite), les opérations lisantes rusent avec la première en insinuant leur inventivité dans les failles d'une orthodoxie culturelle."

Toute prescription est donc vaine car la lecture est une activité transgressive, poétique, ironique, faite

de jeux, de tactiques avec le texte. "Les lecteurs sont des voyageurs ; ils circulent sur les terres d'autrui nomades braconnant à travers les champs qu'ils n'ont pas écrits".

Les concepts de "bons livres" ou de "mauvais livres" deviennent inopérants puisque le "braconnage" est une forme de "réception" du texte quelqu'il soit.

A la suite de ses réflexions, Michel de Certeau avance qu'une politique de développement de la lecture doit partir des pratiques réelles des lecteurs.

Sur cette base, des bibliothécaires tentent de redéfinir l'offre de leur établissement comme cette bibliothécaire de Bagneux :

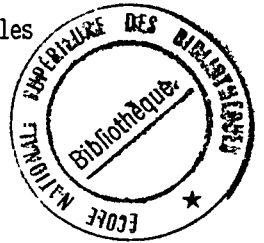
"Je voudrais que la bibliothèque soit un lieu qui offre la possibilité d'avoir différents types de consommation (...), qu'il y ait le plus possible de déviation par rapport aux différents textes proposés, qu'il y ai de véritables jeux (...).

Il ne faut jamais penser qu'un texte va produire un effet de lecture. Le fond du problème il est là. Autrement, si on ne pensait pas ça, à quoi ça servirait d'instruire les gens. Il s'agit bien de les instruire d'un sens particulier, et en plus du sens qu'on suppose donné par l'auteur.

Donc le problème aussi c'est de savoir si on est capable de mettre le maximum de documents, de livres à la disposition des gens et de leur donner aussi cette liberté, et de supposer cette liberté dans la consommation..."

Cette même bibliothécaire met l'accent sur la rupture introduite par de telles conceptions.

"Le fait de dire qu'on va partir des pratiques des gens, de tous les gens, qu'il n'y a de mauvaises ou de bonnes pratiques, mais qu'on part de ce qu'ils font... hé bien ça, c'est quelque chose qui est complètement à l'opposé de ce qu'on faisait dans les années 70".



I.2 - La lecture : un acte polymorphe

La lecture est la plus diversifiée des pratiques culturelles. D'une part parce que les écrits proposés à notre attention sont eux-mêmes extrêmement hétérogènes, d'autre part parce qu'il y a plusieurs façons et plusieurs raisons de lire. L'utilité de la lecture est multiple : elle sert aux activités les plus techniques comme aux plus symboliques, aux nécessités de la vie quotidienne comme à l'évasion, à la connaissance comme au délasserment...

De plus, elle est la clé des autres systèmes de communication, des autres compétences culturelles.

Comme l'observe Jean-Claude Passeron "il y a bien des demeures dans la maison polymorphe de la lecture". (2)

Les bibliothécaires sont bien placés pour constater la diversité des pratiques de lecture.

(2) PASSERON, J.C. "Le plus ingénument polymorphe des actes culturels : la lecture. "In bibliothèques publiques et illettrisme". Paris : 1986, p 22

"En bibliothèque publique, on peut très bien passer de la ménagère à un médecin puis à un ouvrier... les lecteurs ont des besoins et des motivations totalement différentes. Donc la lecture est totalement diversifiée et pas toujours en rapport avec ce que l'on pense du statut social du lecteur. La ménagère peut très bien lire Proust et le médecin lire des bandes dessinées. Ce qui n'est pas plus gênant pour l'un que pour l'autre". Bibliothécaire Clichy.

Fort de ce constat, les bibliothécaires des années 80 affirment leur volonté de diversifier l'offre en conséquence, de rompre avec la logique de prescription. La politique d'acquisition doit répondre à des critères d'adéquation aux demandes exprimées et donc également à des critères de diversification puisque les pratiques sont elles-mêmes diversifiées.

Une bonne rotation des collections atteste de la pertinence des choix du bibliothécaire en fonction de la demande de son public. Par contre, chaque livre restant sur les rayons est la manifestation tangible d'une erreur de sa part.

Bon nombre des bibliothécaires rencontrés ont exprimé leur adhésion à cette politique d'acquisition régie par la demande.

"On n'est pas en fait une bibliothèque très littéraire. On ne pousse pas du tout l'aspect littérature, comme une bibliothèque... classique j'allais dire. Mais ça, je crois que c'est le public qui nous y pousse parce que c'est vrai qu'à part les scolaires qui ont une demande obligatoire sur tout ce qui est littérature... il y a beaucoup, beaucoup de demandes sur les documentaires. On sort beaucoup de documentaires dans des sujets assez techniques et souvent d'un haut niveau théorique. Donc, on a plutôt envie de promouvoir la lecture plus que la littérature".

Sous-bibliothécaire. St Quentin en Yvelines.

"Au niveau des acquisitions, on est quand même hyperexigeant mais on essaie de respecter tous les niveaux de lecture, de faire en sorte de ne pas prendre trop d'ouvrages difficiles d'accès (...)

Comme les bibliothèques de la région parisienne, on a un public composé d'employés, d'agents de bureaux, de femmes au foyer, de personnes âgées, mais on a aussi gagné un public exigeant : enseignants, cadres, étudiants... Il faut donc avoir des ouvrages qui répondent à leur demande et d'autres accessibles pour la majorité (...). On doit être exigeant dans le choix des ouvrages mais on doit respecter le niveau de lecture du public qui vient à la bibliothèque, dans la mesure du possible rester accessible et puis répondre aux demandes des lecteurs (...). Il faut donc s'adapter tout en faisant attention à la qualité de ce que l'on achète. C'est notre rôle et c'est là, la difficulté. Il faut

arriver à faire en sorte que le fonds soit équilibré, que tout le monde y trouve son compte". Bibliothécaire. Romainville.

L'offre est donc déterminée par la demande, mais comment les bibliothécaires connaissent-ils les pratiques et les besoins de leur public ? Il s'avère que cette connaissance est souvent intuitive et basée sur une représentation globale du public de la bibliothèque.

L'outil informatique permet de mieux connaître la composition du public avec des statistiques plus fiables, mais il est également utilisé pour obtenir des renseignements quantitatifs et qualitatifs concernant les emprunts : quels sont les livres qui sortent le plus, dans quels domaines ? ...

Sinon, la connaissance de la demande passe par les traditionnels cahiers de suggestion, ou par le constat direct avec les lecteurs... C'est donc sur la demande exprimée que l'offre tente de s'ajuster.

SECTION II :

LA PLACE FAITE A LA PARA-LITTERATURE

"Paralittérature", "mauvais genres", "genres mineurs"... les expressions sont nombreuses mais toutes

font référence à la lecture littéraire vis à vis de laquelle elles se définissent en négatif.

Sous ces appellations sont regroupés des genres tels la science fiction, le fantastique, le roman policier, le roman sentimental... qui ont encore du mal à franchir les portes de la bibliothèque. Néanmoins, certains professionnels qui s'élèvent contre la prescription sous toutes ses formes, en tentant de redéfinir l'offre de la bibliothèque, font une place à la paralittérature dans leurs collections.

II.1 - Arguments pour une légitimité

Partir des pratiques de lecture des individus n'est pas compatible avec une hiérarchisation de ces pratiques. Si les romans sentimentaux (dont la collection Harlequin est devenue l'emblème) correspondent à une demande du public, la bibliothèque se doit d'en offrir.

De plus, la prise de conscience du phénomène de l'illettrisme et de l'importance quantitative des faibles lecteurs, ébranlent les jugements de valeur portés sur les pratiques de lecture. Certains avancent que l'important est de rester en contact avec l'écrit quelque soient les contenus de lecture.

Le sociologue Jean-Claude Passeron est un ardent défenseur de cette position.

"Avant d'inciter à la lecture cultivée, il faut d'abord inciter à lire (...)

Quelque soit la chose lue, quelque soient les conditions de lecture, quelque soit le type de lecture, tout est bon qui permet aux gens qui lisent le moins de lire un peu plus (...)

Il est si rare ou si sporadique, pour certains groupes en tout cas, de s'acheminer vers la lecture, que c'est un crime culturel de ne pas se féliciter de tout ce qui est fait sur ce chemin de quelque manière que se chaussent les gens pour y marcher : regarde-t-on à la couleur des baskets lorsqu'on prône le jogging ? (3)"

Sur le chemin de la lecture, il y a la bibliothèque et dans le même esprit, certains professionnels considèrent que l'offre qu'ils proposent ne doit pas décevoir ou dérouter les lecteurs qui font l'effort de pénétrer dans leur établissement.

"Bon après tout, si ces gens là décident de fréquenter la bibliothèque pour emprunter ces livres qu'on propose de toute façon, je pense qu'il faut l'accepter, ça fait partie d'un environnement. On s'est rendu compte que retirer ces ouvrages de la bibliothèque, ça ne servait pas à grand chose. On décevait des gens qui vraiment ne comprenaient pas pourquoi on ne mettait pas ces livres en rayon et qui se sentaient rejetés. On s'est aperçu qu'on les perdait en tant que lecteurs (...). Notre objectif ce

(3) PASSERON, J.C. Opus cité p 22

n'était pas de faire un tri parmi les lecteurs, mais de faire en sorte que ces gens fréquentent la bibliothèque parce qu'ils y trouvent ce qu'ils viennent y chercher (...). Je pense que c'est assez difficile comme ça pour certaines personnes de franchir la porte de la bibliothèque, de fréquenter une institution culturelle". Bibliothécaire Romainville.

"La collection Harlequin elle est bien en place ici ! ... ces livres sont à part faciles d'accès. Qu'est-ce que vous voulez ! Les minettes de quinze ans qui sortent de la section jeunesse, qui ne font pas d'études, qui ne savent pas bien lire, il faut bien un point de départ ! (...) A des gens qui passent leur journée sur des chaînes, à mes collègues balayeurs de rues qui font l'effort extrême de venir chercher un livre, je ne vois pas très bien pourquoi je leur donnerais de l'illisible !" Bibliothécaire Antony.

Ces positions qui font une place à la paralittérature dans les collections, peuvent s'expliquer par une autre raison : le refus de la prescription. Dans l'orientation neutraliste adoptée par bon nombre de bibliothécaires des années 80, c'est la demande qui tend à régler la valeur des oeuvres, les professionnels se refusent à porter des jugements sur les lectures du public.

"Je trouve qu'on n'a pas à porter de jugement sur les lectures des gens. C'est comme le problème de la bande dessinée... j'ai eu beaucoup de mal avec mes collègues à faire libérer le prêt de BD

pour les adultes. Les adultes... il sont grands ! S'ils ne veulent lire que des BD, ils sont libres ! Quelqu'un qui nous emprunte des BD toute l'année, c'est son droit, on n'a pas à se porter en juge ! Moi, je pense qu'on n'a pas à intervenir dans le choix des lectures des gens, quand ils ne nous sollicitent pas. On n'a pas à aller conseiller des livres aux gens supposés ne pas avoir de "bonnes lectures". Bibliothécaire Romainville.

"Il y a tout ici, les collections Harlequin elles y sont... elles ne sont pas à part, elles sont dans le reste, on les a parce que si des gens aiment ça, c'est pas moi qui vais décider que c'est pas bon pour eux. Je crois que les gens sont adultes. Ils aiment ça... ils ont envie de lire ça... je ne vais pas, moi, dire que ce n'est pas bon pour eux !". Bibliothécaire Cergy-Pontoise.

Cette nouvelle politique de l'offre se base donc notamment sur le principe qui énonce : "il n'y a pas de mauvais livres, il n'y a jamais de mauvaises lectures". Si les bibliothécaires des années 80 refusent d'être des prescripteurs, c'est parce qu'ils redoutent plus encore d'apparaître comme des censeurs.

"Je préfère quelqu'un qui lit un "Delly" plutôt que quelqu'un qui lit un "Harlequin" (...) Ainsi les gens ont au moins la chance de lire quelque chose écrit en français, plutôt qu'une traduction oiseuse d'un texte modifié édulcoré, pour faire rêver les petites midinettes ou les vieilles mamans... mais ne pas mettre ces

livres, pour moi, ça voudrait dire que je rentre dans le cadre d'une censure". Bibliothécaire Clichy.

La place faite à cette paralittérature diffère d'un bibliothécaire à l'autre. Certains traitent ce type d'ouvrage comme le reste de leur collection, en les enregistrant et en les intégrant au fonds d'autres les isolent, ne les cataloguent pas, d'autres encore leur accordent une place privilégiée. A Bagneux, par exemple, la bibliothécaire mène un travail particulier sur "les marges", en faisant en sorte qu'elles soient représentées au sein de la bibliothèque. Ainsi, un espace est-il spécifiquement consacré à la paralittérature. Les ouvrages sont classés par genre (science-fiction, fantastique, policier, romans sentimentaux...) une signalisation adéquate complète le dispositif.

La bibliothèque "Mouffetard-Contrescarpe" à Paris, s'est, elle, spécialisée dans le roman policier et produit une bibliographie sur ce thème intitulée : "Les crimes du trimestre". Le conservateur responsable de cette bibliothèque explique pourquoi elle a choisi de travailler sur ce genre :

"Nous travaillons en lecture publique et nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de se pencher sur ce genre littéraire, que tout n'est pas si mauvais, qu'il y a des choses à sauver. Nous nous sommes mis à faire ce choix pour les autres

bibliothèques du réseau avec un souci de diversifier les acquisitions, un souci de lecture publique". Conservateur Paris.

II.2 - Contre l'optique du passage systématique, au nom de la liberté du lecteur

Cette place faite à la paralittérature peut relever de plusieurs stratégies. Elle peut répondre à une conception neutraliste du service de la demande, mais elle peut relever d'une optique - plus ou moins revendiquée - d'un passage à d'autres lectures. Les bibliothécaires-médiateurs s'opposent à cette forme d'intervention qui consiste à susciter la demande en rétablissant une relation pédagogique entre le lecteur et le bibliothécaire redevenu "professeur de lecture".

"Je ne crois pas beaucoup à la profession de foi du bibliothécaire qui se dit je vais lui laisser lire, trois Harlequins, et puis après je vais lui proposer un Delly et dans cinq ans j'arriverai à Duras. C'est utopique. En plus, il y a des milliers de personnes ici, on ne peut pas suivre les gens les uns après les autres. Nous ce qu'on a à faire, c'est de proposer un vaste choix, il y en a pour tous les goûts dans cette bibliothèque et puis, bon, vous êtes adultes, vous choisissez".

Bibliothécaire Cergy Pontoise.

S'élevant elle aussi contre l'optique du passage, une bibliothécaire de l'Haye les Roses considère que "les

gens sont libres d'avoir les souhaits qu'ils ont envie d'avoir". Citons encore cette bibliothécaire de Romainville qui va dans le même sens : bien qu'elle conseille parfois elle estime qu'"il ne faut pas trop toucher à la liberté individuelle".

La lecture est donc appréhendée comme une pratique culturelle fondamentalement libre et choisie.

SECTION III :

LA BIBLIOTHEQUE, CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Selon J.C. Passeron : "Le premier service à rendre à l'écrit, c'est bien de ne pas réduire la lecture à une seule de ses fonctions, ne serait-ce celle que l'on préfère". Bon nombre de bibliothécaires des années 80 considèrent que leurs prédécesseurs ont trop longtemps préféré la fonction culturelle et littéraire et qu'il est temps d'élargir l'offre de la bibliothèque à une documentation pratique selon le modèle anglo-saxon.

Constatant que les bibliothèques ont déjà élargi leur offre à des documents d'actualité (journaux, magazines, revues diverses) et à des médias nouveaux

(disques, cassettes, films vidéo...), B. Pingaud considère qu'il faudrait aller plus loin et que "les bibliothèques municipales auraient tout intérêt à ouvrir de nouveaux services analogues à ceux qui existent dans les bibliothèques anglo-saxonnes et qui permettent à un public peu informé (donc en général, peu lisant) d'obtenir les renseignements de caractères administratif, social ou pratique, dont il a besoin dans la vie quotidienne (4).

III.1 - L'exemple des bibliothèques anglo-saxonnes

En Angleterre, aux Etats-Unis et en Scandinavie une place importante est faite à l'information dans les bibliothèques publiques. Ces pays ont engagé depuis le début des années 70 une tactique de diversification des écrits et des services visant à familiariser les publics avec des contextes d'offres de biens et de messages à la fois divers et gradués : centre de renseignements sur la vie quotidienne, conseils pour utiliser les écrits administratifs, consultations des catalogues d'achats type Redoute...

(4) PINGAUD, B. Le droit de lire. Rapport à la DLL. Paris : mai 1989, p 62

Il semble que ce soit la conférence organisée en 1971 par l'Université d'Illinois et intitulée "Libraries and neighbourhood information centers" qui ait déclenché ce nouvel intérêt chez les bibliothécaires. A la suite de cette conférence plusieurs bibliothèques publiques américaines ont développé un service d'information notamment à Atlanta, Cleveland, Détroit, Houston...

Vers la fin des années 70, le phénomène gagne le Canada. Des rapports et recherches successifs mettent alors l'accent sur les avantages à utiliser les bibliothèques publiques comme centre d'information et recommandent de développer leur implantation.

Réjean Savard, enseignant à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal défend ce concept de la bibliothèque publique comme centre d'information. Dans un article intitulé "l'information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing" (5) il affirme qu'ainsi d'un concept statique qui s'apparente davantage à un "self-service de la lecture-loisirs", la bibliothèque passe à un concept dynamique de véritable "service d'information documentaire". Plus loin il poursuit : "De même les bibliothèques publiques doivent s'efforcer de vendre plus que le livre ou la lecture si elles veulent continuer de se développer. Or, le concept de

(5) SAVARD, Réjean. "L'information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing". Documentation et bibliothèques, octobre-décembre 1983.

bibliothèques publiques comme centre d'information communautaire ou populaire répond à cet impératif. Il implique plus que le concept "lecture" car il oblige, par exemple, à développer un service d'information par téléphone. Il amène la clientèle à penser que, quoi qu'elle fasse, elle a besoin de la bibliothèque publique : si elle part en vacances, elle peut venir se documenter avant de partir ; si elle a des ennuis avec sa voiture elle peut venir consulter un traité de mécanique (...); si elle veut une recette de cuisine quelconque, elle peut toujours téléphoner pour la connaître (...).

Ainsi, si l'utilisateur potentiel n'est pas intéressé par le "livre" ou la "lecture", il pourra quand même utiliser la bibliothèque. D'où un plus grand appui de la population et, par conséquent, de meilleures subventions (...). Donc, l'information est beaucoup plus facile à vendre que la lecture". De tels arguments ne pouvaient que séduire les "info-médiateurs" français des années 80.

III.2 - Une perspective séduisante pour les "info-médiateurs" français

En effet, ce concept de bibliothèque comme centre d'information et de documentation correspond tout à fait à l'évolution du métier souhaité par certains professionnels. Les bibliothèques participent ainsi au transfert et à la circulation de l'information. D'après une bibliothécaire de l'Haye les Roses, c'est un des seuls biais possible pour "échapper à un futur ghetto".

A la médiathèque de Châtillon, la fonction accueil a été assortie d'un service de renseignements pratiques. Une bibliothécaire est spécialement chargée de collecter des informations sur la vie culturelle et associative de la ville (fichier d'associations...), et de constituer une documentation pratique afin de répondre aux questions du public.

Si ces services n'existent pas dans toutes les bibliothèques visitées, certains des bibliothécaires rencontrés ont exprimé leur souhait de développer cet aspect.

"Les gens demandent un service. Ici, on a une photocopieuse. On a installé un nonnateur et les gens font les photocopies qu'ils veulent. S'ils ont envie de photocopier leur carte d'identité, ils le font... Ca fait partie de ce que l'on peut mettre à la disposition des gens ça apparaît tout à fait normal (...) Moi, je suis pour ce qu'on peut appeler une salle de références où on mettrait par exemple des annuaires, un minitel (...) c'est tout à fait normal que dans une bibliothèque, il y ait un minitel, un téléphone... On peut renseigner les gens pour qu'ils puissent régler leurs problèmes à la bibliothèque, qu'ils puissent aller au bout de leurs problèmes. Je crois que cela fait partie du service". Bibliothécaire Clichy.

Tout à fait favorable à cette conception, mais consciente que l'information se périme vite, cette bibliothécaire de St Quentin en Yvelines mise sur les nouvelles technologies pour optimiser ce type d'offre.

"Il faut donner la possibilité aux gens de trouver sur place un certain nombre de renseignements qu'ils ne savent pas très bien trouver ailleurs. Mais à mon avis c'est quelque chose qui peut se faire aussi à travers les nouvelles technologies. Avec les CD.Rom, on a des informations toujours d'actualité, pour tout ce qui est du domaine économique ou juridique par exemple, et ça c'est un plus énorme. L'édition est toujours en retard. Même si on achète des bouquins de droit récents, on est toujours en retard et les lecteurs quand ils viennent, ils veulent être au courant des lois, des événements récents et non six mois après.

Pour moi c'est plus dans ce sens là que je vois le rôle, la place de la bibliothèque dans la cité. C'est plus un lieu de références effectivement... Je me réfère plutôt à cet aspect là plutôt qu'à l'aspect plus culturel".

Pour ces professionnels la reconnaissance sociale de la bibliothèque passe par le développement de ces services de renseignements, de références qui lui confère une "utilité" par la réponse immédiate à des demandes ponctuelles, exprimées explicitement par un nombre élargi d'individus.

Dans les années à venir, l'institution tirerait donc sa légitimité du concept d'"information" plutôt que du concept de "culture". Se pose alors la question de son devenir puisque ce terrain sur lequel certains voudraient l'engager est particulièrement concurrentiel.

Nous venons de voir comment en partant des pratiques des lecteurs, de leur diversité, certains bibliothécaires tentent aujourd'hui de définir une nouvelle politique de l'offre en faisant une place à la paralittérature et en proposant de nouveaux services d'information. Ces pratiques et les conceptions de la bibliothèque qui les sous-tendent sont en opposition avec le discours dominant de la décennie précédente.

Durant les années 70, les activités d'animation constituaient une des composantes essentielles de l'offre de la bibliothèque, qu'en est-il aujourd'hui ?

CHAPITRE II :

L'ANIMATION EN QUESTION

Mode d'intervention privilégié des années 70, l'animation est aujourd'hui remise en question.

Nous retracerons d'abord l'émergence du concept, avant de voir les éléments de la critique, et les réinterprétations qui en sont faites.

SECTION I :

LES CONCEPTS DE L'ANIMATION

I.1 - L'émergence du concept d'animation dans le champ culturel

La notion d'animation émerge de manière institutionnelle au moment de la création des premières Maisons de la Culture, et se développe lors du VI^e Plan et pendant la préparation du VII^e Plan. Par ailleurs, cette notion donne lieu à un important discours incantatoire basé

sur l'idée de démocratisation de la culture et sur la nécessité de sa diffusion au plus grand nombre. L'animation est donc dès le départ définie par ses finalités et vise au développement d'une population donnée. Celle-ci investit les divers secteurs de la vie culturelle. L'obtention de crédits nécessaires à la mise en place d'une politique d'animation, la formation d'un personnel spécifique susceptible de la mettre en oeuvre, et son inscription dans les budgets publics achèvent l'institutionnalisation de cette notion.

Parallèlement à ce discours institutionnel coexiste un autre discours sur l'animation qui constitue en soi une idéologie, c'est-à-dire une ensemble de représentations et de valeurs, que P. Moulinier a appelé "l'utopie animatrice". Tout est dit, remarque ce dernier avant 1968 sur celle-ci, 1968 ne faisant que permettre l'émergence de pratiques réelles d'animation. Partant du constat des maux de la société (commission du VI^e plan) l'animation est présentée comme un remède, un moyen pour transformer la société (démocratie culturelle). Dans ce contexte, elle s'apparente à une attitude, à un état d'esprit novateur voire missionnaire. Il s'agit en fait d'une éthique de la vie sociale basée sur la participation, la responsabilité, l'initiative des individus et la

valorisation de la relation. Pour P. Moulinier, l'animation "semble multiplier trois processus conjoints" :

- "un processus de dévoilement : l'animation vise à créer les conditions pour que tout groupe social et tout homme se révèle à lui-même des problèmes, des interrogations... Elle est un facteur de conscientisation
- un processus de mise en relation des hommes entre eux ou des publics avec les oeuvres ou les créateurs... l'animation vise à instaurer la communication et le dialogue, soit par la concertation, soit par le conflit
- un processus de créativité par l'interrogation des groupes et des personnes sur leur relation avec leur environnement" (1).

Dans les méthodes qu'elle met en oeuvre, l'animation s'affirme comme "une pédagogie qui prendrait ses distances par rapport à l'école en atténuant la référence éducative à un savoir" (2). Selon Bernadette Seibel "l'animation intimerait à l'individu une nouvelle manière d'être dans la vie quotidienne en adoptant un point de vue intérieur à l'individu ou au groupe, synthétisé dans la formule "donner de la vie, de la chaleur" (3). Antidote des méthodes traditionnelles d'enseignement, l'animation est un mode d'action en perpétuelle redéfinition, procédant par innovation, par adaptation aux besoins des nouveaux groupes sociaux.

(1) Cité par SEIBEL, B. "Les concepts de l'animation". In animation et bibliothèques : journées d'étude, avril 1984. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1985, p 12

(2) SIMONOT, M. Les animateurs socio-culturels. Paris PUF : 1974

(3) SEIBEL, B. Opus cité p 13

I.2 - Animation et bibliothèque

Cette rapide présentation conceptuelle de l'animation éclaire les diverses acceptations du terme tel qu'il est employé dans les bibliothèques.

Le terme émerge progressivement dans les textes administratifs. Dès 1955, la Direction des Bibliothèques entend "faire réfléchir sur ce qui constitue l'essentiel du rôle du bibliothécaire, établir un lien entre le lecteur et le livre". En 1966, les conclusions du colloque de Namur sur le thème "Bibliothèques publiques et éducation permanente" font référence de manière très explicite à des "activités d'extension dans les bibliothèques". Cette nouvelle conception du rôle des bibliothèques sera enfin développée dans le rapport du groupe d'étude interministériel remis à Georges Pompidou, alors Premier Ministre : la bibliothèque ne doit plus se contenter de conserver et diffuser des livres, elle doit devenir un centre de vie sociale et culturelle, en développant des activités d'animation.

On observe donc, au début des années 70, une convergence entre les objectifs officiels d'une politique de développement culturel et les transformations souhaitées pour l'institution-bibliothèque. L'animation est présentée soit comme une nouvelle fonction au côté de celle de conservation et de diffusion, soit comme un instrument au

service de l'éducation permanente et de la vie culturelle des communes.

Elle est également associée à un nouvel état d'esprit basé sur les valeurs décrites précédemment. Elle est toujours définie par ses finalités et on peut d'ailleurs relier ce discours dominant au modèle "activiste" des conceptions du métier présenté dans la première partie, l'animation pouvant être considérée comme un mode d'intervention professionnelle de ce modèle. En effet, comme le souligne B. Seibel dans son livre "Bibliothèques municipales et animation" "c'est en fait une nouvelle définition de la compétence professionnelle, une nouvelle organisation des relations sociales au sein de la bibliothèque ou entre la bibliothèque et ses partenaires, enfin l'introduction de nouveaux modes de transmission des connaissances et la promotion de nouveaux contenus culturels en accord avec les valeurs véhiculées par les groupes sociaux qui en sont porteurs et bénéficiaires (...)

L'animation entre dans une stratégie plus générale de diversification de l'offre par la bibliothèque, qui s'appuie sur l'éclosion de nouveaux rôles professionnels mais également les favorise par la création d'activités visant à promouvoir un choix de biens et messages culturels et, du moins auprès des enfants, à participer à l'imposition d'une attitude cultivée" (4).

Voici donc présentées brièvement les bases conceptuelles sur lesquelles s'est développée l'animation

(4) SEIBEL, B. "Les concepts de l'animation". Opus cité p 15

durant cette période dans les bibliothèques publiques. Sous l'impulsion d'inventifs "bibliothécaires-animateurs", elle a pris des formes multiples et variées dont l'exposé dépasserait le cadre de ce chapitre.

En effet, celui-ci est plutôt consacré à la manière dont les professionnels appréhendent l'animation aujourd'hui. Il s'avère que ces derniers remettent fortement en cause les expériences de la décennie précédente dans ce domaine.

SECTION II :

ELEMENTS DE LA CRITIQUE

L'introduction du paragraphe que Bernard Pingaud consacre à l'animation, dans son dernier rapport, est révélatrice des réserves qu'elle suscite aujourd'hui.

"L'animation a été longtemps très à la mode. Multiplier les expositions et les débats sur des sujets qui n'avaient pas de rapport direct avec la lecture (la contraception ou le secret des Pyramides, le théâtre nô ou le sida) apparaissait comme le meilleur moyen de recruter de nouveaux adeptes. On en est un peu revenu aujourd'hui : ce type d'activités prend beaucoup de temps

et coûte relativement cher pour un résultat finalement assez maigre" (5).

Cette citation concentre quelques une des critiques faites à l'animation par certains des bibliothécaires rencontrés pour cette étude.

II.1 - L'incapacité de l'animation à atteindre ses objectifs

Dans les années 70, l'animation était le plus souvent définie par ses finalités (cf : section I). Un discours militant s'échafaudait ainsi autour d'objectifs mobilisateurs tels la conquête de nouveaux lecteurs et l'élargissement du public.

Bon nombre des bibliothécaires rencontrés estiment que l'animation n'est pas parvenue à atteindre ces deux objectifs précis.

"Je crois que profitent des animations les gens qui viennent régulièrement à la bibliothèque. Je ne pense pas que des gens qui n'ont pas l'habitude de venir à la bibliothèque vont être amenés à faire cette démarche dans le but de voir une exposition ou de participer à une animation. Je crois que c'est une démarche secondaire par rapport à la première qui est d'aller à la bibliothèque, ça c'est intimidant. Effectivement, on n'a pas

(5) PINGAUD, B. Le droit de lire. Rapport à la DLL. Paris, Mai 1989, p 61

trouvé comment faire venir des gens qui croient que la bibliothèque n'est pas pour eux. Je ne pense pas que c'est par le biais de l'animation qu'on y arrive (...) J'ai pas le sentiment que l'on puisse facilement amener les adultes à la bibliothèque. Je n'ai pas l'impression que l'on puisse faire grand chose pour eux. On peut faire une foire aux livres, un feu d'artifice pour ramener les gens du quartier, mais je ne suis pas sûre que ces gens, pour autant, viendront lire. Faire une kermesse dans la cour je veux bien mais ce n'est plus mon boulot !" Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Cette autre bibliothécaire exprime son scepticisme concernant l'efficacité de l'animation pour atteindre les non-lecteurs.

"Les non-lecteurs... il y a plein de problèmes à prendre en compte. Un non-lecteur qu'est-ce que c'est ? Un non-lecteur pourquoi il viendrait à la bibliothèque ? parce qu'il y a une animation ? ! Il va découvrir une animation alors il va se mettre à lire d'un seul coup ? ! Tout dépend où on se trouve parce qu'il y a des actions particulières à faire pour faire venir les gens mais on ne fera pas forcément une animation pour faire venir les non-lecteurs. Il y aurait tout un travail sérieux d'abord de connaissances de l'environnement de ce que ces gens recherchent... C'est vrai qu'il y a des actions à faire mais je ne crois pas que ce soit par une animation qui vient de l'extérieur, décidée par les bibliothécaires parce que ça leur

fait plaisir que ça va amener des non-lecteurs. C'est un travail plus profond, plus long". Conservateur Paris.

Ce bibliothécaire de Clichy pose quant à lui le problème de ce qu'il appelle la "rentabilité" de ces animations. La rentabilité qu'il évoque n'est pas économique mais doit se traduire par un gain de lecteurs.

"Pour moi l'animation c'est : par quel biais je fais venir plus de lecteur, plus de public venant pour emprunter plus de choses ou pour lire sur place plus de chose. A mon avis, l'animation, si elle n'est pas tournée vers cet objectif il y a quelque chose qui me gêne (...)

On s'est aperçu à un moment donné, qu'il y avait une dichotomie entre les animations qui faisaient venir du monde mais avec une perte sèche au niveau du nombre de prêts ou du nombre de lecteurs, on s'aperçoit qu'il y a une disproportion quelque fois. On peut parfois faire de très belles animations et ce n'est pas pour cela qu'on prêtera un livre de plus (...). Il y a une notion qui est difficile à définir mais qui est importante c'est la notion de rentabilisation de ce type d'action... Je ne suis pas contre l'animation mais je suis pour qu'on analyse après avoir fait des animations : quel en est le résultat ? Est-ce que ça a augmenté le nombre de lecteurs et le nombre de prêts ? Ma rentabilisation ce n'est pas une question de rentrée d'argent puisque c'est gratuit mais c'est une rentabilisation culturelle du phénomène".

Ce sont des questionnements similaires qui ont amené la ville de Paris à faire réaliser un bilan des animations entreprises par les bibliothèques parisiennes. Ces animations tous azimuts s'adressaient aussi bien aux adultes qu'aux enfants et pouvaient prendre la forme de rencontres avec des auteurs, d'ateliers de marionnettes, d'activités sur le cinéma, le théâtre, d'expositions... Le bilan de ces activités d'animation s'est révélé plutôt négatif.

"On s'est rendu compte qu'il y avait vraiment un public très spécifique qui fréquentait les animations des bibliothèques qui en faisaient régulièrement et qui n'était pas forcément le public de ces bibliothèques. C'était un public marginal qui n'était pas forcément le public que l'on voulait faire venir car avec ces animations le prétexte c'était la publicité de la bibliothèque pour faire venir des usagers. On s'est rendu compte que l'objectif n'était pas atteint... Ce n'était pas la peine de se transformer en animateur pour avoir une clientèle pas faite pour la bibliothèque. La diminution des budgets aidant, la ville de Paris a revisité sa politique". Conservateur Paris.

Les impressions des bibliothécaires sont confirmées par les conclusions des sociologues. Ainsi, B. Seibel constate que "la rénovation des bibliothèques a surtout répondu aux attentes

d'un public situé dans les classes moyennes et les catégories intellectuelles, ainsi qu'aux scolaires et aux étudiants" (6).

II. 2 - L'animation comme échappatoire à la routine du métier

Certains professionnels rencontrés émettent des critiques sur ces activités d'animation, notamment parce qu'ils considèrent qu'elles servent plus parfois à satisfaire les goûts et les intérêts du bibliothécaire que ceux du public. Le bibliothécaire est alors soupçonné de "se faire plaisir" en faisant de l'animation au détriment d'autres aspects moins valorisant^s de son métier. Ces activités d'animations ont en effet un côté gratifiant pour ceux qui les entreprennent. Elles sont l'occasion de nouer des contacts tous azimuts : échanges avec les créateurs, partenariat avec les autres professionnels de la diffusion des industries culturelles (libraires, éditeurs, disquaires...) et les autres médiateurs culturels (enseignants, animateurs...) autant d'aspect^s qui permettent de sortir du cadre strict du métier de bibliothécaire.

"On essaie toujours de faire autre chose que ce pourquoi on est là alors on a trouvé une échappatoire. Acheter des livres, les mettre à la disposition du public, s'en tenir vraiment au métier

(6) SEIBEL, B. "Bibliothécaires : éviter l'écueil de l'éthnocentrisme". In : Bibliothèques publiques et illettrisme. Paris, 1986

strict de recherches, de bibliographies... il y avait des gens qui n'avaient pas envie d'assumer ça, et qui avaient plutôt envie du côté reluisant de l'animation : avoir des contacts avec des tas d'associations, des gens pas toujours lecteurs de la bibliothèque, d'avoir des auteurs qui viennent. Ca a quand même un côté gratifiant tout ça. On se faisait plaisir". Conservateur Paris.

II.3 - L'animation contre la qualité du service

Les activités d'animation mobilisent un certain nombre de moyens au niveau financier, au niveau du personnel... durant des périodes parfois longues. Certains professionnels rencontrés estiment que cet investissement s'opère au détriment des autres fonctions de la bibliothèque. Le service public s'en trouverait perturbé. Le manque de temps et de personnel rendrait les commandes moins fréquentes, ralentirait le traitement des ouvrages, et la mise à jour des catalogues...

Quand on sait l'importance prise par cette notion de service chez les bibliothécaires des années 80, on ne s'étonne pas que certains focalisent leurs critiques sur cet aspect.

"Etablir des bibliographies sur un sujet, donner de la documentation à des gens qui en demandent... c'est déjà ça animer une bibliothèque. Je crois qu'il faut qu'on y revienne parce

qu'on a confondu longtemps service public et animation et je crois qu'on s'est un petit peu trompé dans les années 70. Je me demande s'il n'y a pas eu un dérapage justement. Le service public se trouvait perturbé par l'animation car pendant qu'on fait ça, on ne fait pas les commandes, on ne s'occupe pas du public". Conservateur Paris.

II.4 - L'insuffisance des moyens contre la qualité des animations

Certains professionnels dénoncent le côté "bricolage" des animations réalisées durant les années 70. L'insuffisance des moyens empêchent selon eux la réalisation d'animations de qualité aussi préfèrent-ils en faire moins, ou ne pas en faire.

Des contraintes budgétaires les obligent notamment à faire ce choix.

"Il faut investir un minimum d'argent et c'est un choix que je fais de mettre cet argent dans le livre car la municipalité ne nous donnera pas plus d'argent. Dans la masse budgétaire que l'on m'octroie, j'ai à choisir : acheter des livres ou faire de l'animation. C'est un choix que l'on fait de se cantonner à faire le mieux possible le service public". Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Les carences se font également sentir au niveau du personnel.

La médiathèque municipale de Châtillon avait engagé un animateur spécialement chargé de réaliser des expositions, des rencontres, des animations diverses. A son départ, le poste a été conservé et il est maintenant occupé par une bibliothécaire. Toutes les bibliothèques n'ont pas cette chance et le personnel doit assumer ces activités en plus des tâches traditionnelles.

Plus que le manque d'effectif, c'est le manque de formation des bibliothécaires qui est invoqué contre ces activités d'animation, certains professionnels avançant ainsi que celles-ci ne rentrent pas dans le champ de leur compétence.

"On ne fait pas d'animation au sens où l'entendent beaucoup de bibliothécaires, c'est-à-dire des expositions, des rencontres avec des auteurs... ce qui nous obligerait à sortir d'un cadre que l'on s'est fixé qui est celui de bibliothécaire, pour différentes raisons. D'abord on n'a pas la formation, c'est-à-dire savoir créer et monter une exposition, savoir animer un débat (...)

Je suis entrée dans la profession en 1971, il n'y avait pas de cours sur l'animation... ça s'est développé dans les années 75. Entre 75-80, ça a été vraiment la grande mode. Je me souviens avoir fait un stage à Massy sur la création de vidéo, d'émission télé... Je ne sais pas si mes collègues ont exploité ce stage, mais moi j'en savais un plus au bout de huit jours c'est vrai,

mais sûrement pas assez pour réellement tourner un film, sûrement pas". Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Sur la base de ces critiques, on assiste dans les années 80 à une réinterprétation des pratiques d'animation.

SECTION III :

LA REINTERPRETATION DES PRATIQUES D'ANIMATION

III.1 - L'animation minimale

Certaines formes d'animation semblent avoir particulièrement décliné ces dernières années au profit d'une animation l'on peut qualifier de minimale.

Séances cinématographiques, concerts, courtes pièces ou extraits de pièces de théâtre, démonstrations de danse... sont en net recul.

De même, les bibliothèques réalisent de moins en moins souvent des expositions de grande envergure. Elles en louent parfois, mais elles sont alors conçues par des spécialistes et prêtes à monter. Certains professionnels émettent des réserves sur cette forme d'animation, considérant que la bibliothèque n'est pas un lieu d'exposition idéal (problèmes d'éclairage, de place...).

L'animation minimale tend elle à s'étendre. Elle consiste en la mise en valeur des collections. Les

documents sont retirés des rayons où ils sont habituellement rangés et exposés dans une aire de présentation. Cela sert notamment à assurer une meilleure rotation des fonds en présentant des oeuvres peu connues ou peu empruntées.

La présentation peut se faire par thèmes littéraire, artistique, politique en liaison avec l'actualité.

"On fait de l'animation. On reçoit certaines expositions mais on en crée jamais. On fait vivre le fonds en sortant une bibliographie en mettant des livres sur des présentoirs, autour d'un thème. On réalise des tables d'actualité... On se met en rapport avec la salle de cinéma de la ville qui nous donne ses programmes longtemps à l'avance et on choisit tous les mois un film qu'on illustre par une bibliographie et un choix de livres".

Cette animation minimale s'inspire en fait des méthodes des libraires. La bibliothèque de Romainville dispose d'ailleurs de véritables vitrines agencées selon ces principes.

III.2 - La permanence de l'animation pour enfants

Alors que les actions vers les adultes sont réduites au minimum, l'animation en direction des enfants connaît un succès constant.

Il est significatif que l'"heure du conte" soit une des seules animations-spectacles à perdurer. De même, la ville de Paris après avoir réalisé un bilan des animations de bibliothèques a continué à allouer un "budget animation" pour les bibliothèques enfantines alors que les financements ont été arrêtés en ce qui concerne les actions vers les adultes.

Les réflexions d'une bibliothécaire de l'Haye les Roses sont elles aussi symptomatiques. Elle confie ne faire délibérément qu'une animation minimale en ce qui concerne les adultes alors qu'elle énumère une liste conséquente d'activités d'animation en direction des enfants :

"On fait beaucoup plus d'animations en direction des enfants. On lance des expos. On fait des bibliographies sur des thèmes. On collabore avec des instituteurs qui font souvent du travail en classe sur le même thème que la bibliothèque ou inversement. On reçoit un conteur, on a un mini-théâtre. Après l'heure du conte, on a un atelier où les enfants font un peu de poésie, du découpage, des dessins, des marionnettes. Il y a toujours une activité qui prolonge le conte. A ce niveau là, on est beaucoup plus convaincu de l'utilité de ce qu'on peut faire dans la mesure où on peut montrer aux enfants que le livre s'apprivoise, qu'il y a mille façons d'aborder un livre, de l'utiliser, de le prolonger..."

Ce contact avec le livre est entrepris de plus en plus tôt, dès la petite enfance. Les expériences avec les enfants des crèches se développent.

L'animation garderait donc une légitimité dans les bibliothèques pour enfants. Nous avons déjà constaté que les pratiques prescriptives étaient beaucoup mieux tolérées et plus souvent en vigueur dans les sections jeunesse que dans les sections adulte.

Il semblerait donc que les bibliothèques pour la jeunesse soit un îlot de résistance d'un discours interventionniste et volontariste qui allie des visées pédagogiques à l'espoir de voir se démocratiser ainsi les pratiques de lecture.

III.3 - Le recentrage des activités d'animation sur l'écrit

Dans les années 70, de nombreuses animations sans rapport direct avec la lecture se sont développées. Aujourd'hui les bibliothécaires semblent éprouver plus de scrupules à entreprendre des activités d'animation sans rapport avec l'écrit.

B. Pingaud dans son récent rapport constate que les animations ne sont pas abandonnées mais qu'elles sont

davantage axées sur l'écrit, sous forme d'atelier d'écriture, de rencontres avec des éditeurs ou des libraires, d'interventions plus ou moins régulières d'écrivains."(7)

Ces interventions d'auteurs ont elles aussi changées. Il semblerait que la formule débat connaisse un net recul comme le montre ces réflexions d'un bibliothécaire de Corbeil Essonnes :

"Il y a des choses qu'on faisait dans les années 70, qu'on ne fait plus ou très peu. Par exemple, on ne fait plus de rencontres avec des auteurs comme on le faisait autrefois. Le débat on le fait très peu au bénéfice de choses plus structurées. Par exemple, on fait beaucoup de lectures, de mises en espace de textes. Mettre le public en contact direct avec le texte littéraire est une chose qu'on faisait peu auparavant, au bénéfice de la rencontre-débat".

Les critiques dont l'animation est l'objet et les nécessaires réinterprétations qui en sont faites, attestent encore de la volonté de rupture de certains professionnels avec la décennie précédente et avec une conception "activiste" du métier. Cette évolution s'insère dans la remise en cause globale de l'animation dans le secteur culturel tout entier, qui constitue l'un des symptômes principaux de la crise de l'action culturelle.

(7) PINGAUD, B. Le droit de lire : rapport à la DLL. Paris, Mai 1989, p 61

On peut constater dans certaines bibliothèques une moindre valorisation de l'animation au profit de pratiques professionnelles associées à une image de modernité.

CHAPITRE III : **BIBLIOTHEQUES ET MODERNITE**

Des pratiques professionnelles inédites se développent depuis quelques années dans les bibliothèques.

La gestion informatisée de la bibliothèque s'est considérablement répandue et les bibliothécaires sont de plus en plus familiarisées avec des techniques nouvelles qui permettent un stockage plus important d'informations de toute nature et une vitesse accélérée dans leur transmission. D'autre part, les professionnels découvrent les techniques de la communication afin de rénover l'image de leur bibliothèque.

SECTION I :

L'ATTITUDE DES BIBLIOTHECAIRES FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Une bibliothécaire de Bagnaux considère que l'arrivée de l'informatique définit un nouveau rapport au pouvoir :

"C'est un problème à la fois de définition interne et de définition externe. Au niveau de notre définition interne ça définit tout simplement un nouveau rapport au pouvoir. Dans les

années 70, le rapport au pouvoir du bibliothécaire sur son personnel, sur la population, sur les élus... c'était l'animation. Le bibliothécaire pensait pouvoir donner la bonne parole et les bonnes connaissances parce qu'il les avait sélectionnées et qu'il les distribuait, c'est quand même un certain rapport au pouvoir. Le problème du "bibliothécaire-informaticien" se définit aussi en terme de pouvoir. Cela induit une représentation complètement différente de la bibliothèque au niveau du public, des élus. Ce rapport à l'informatique peut s'exprimer en termes de pouvoir et de séduction des nouvelles technologies, au niveau du public, des élus, des bibliothécaires".

Par delà cette impression générale quelles sont les attitudes des bibliothécaires face aux nouvelles technologies ?

I.1 - Des prises de positions optimistes à forte connotation techniciste

Certains professionnels attendent beaucoup de ces nouvelles technologies et insistent sur l'urgence nécessaire de l'adaptation technique.

"Là, j'ai plus envie de me mettre dans l'air du temps. Dès que j'aurai le feu vert de la Mairie, j'aimerais m'informatiser, avoir des banques de données, prêtés des vidéos... Ce n'est d'ailleurs pas une mode. C'est un courant contre lequel on ne

peut guère aller et dans lequel il faut s'engouffrer. Il ne faut même pas trop attendre pour ne pas louper la marche, pour n'avoir pas trop de retard après pour réussir à être à la hauteur des autres bibliothèques". Bibliothécaire L'Haye les Roses.

On constate que les effets attendus des nouvelles technologies s'orientent dans deux directions : l'amélioration des conditions de travail, et l'amélioration de l'accès à l'information. Certains bibliothécaires considèrent que l'informatisation allège le poids de leurs activités les plus routinières et permet de "faire autre chose"; cet "autre chose" diffère d'ailleurs d'un professionnel à l'autre.

"Je compte beaucoup sur l'informatisation du prêt pour qu'un bibliothécaire formé puisse faire autre chose qu'agiter son petit tampon, c'est frustrant. J'espère que l'informatisation du prêt nous permettra de libérer du temps pour les professionnels et à ce moment là on pourra se pencher sur la culture". Conservateur Paris.

"Moi je suis très attirée par les aspects techniques de la profession, et par toute cette évolution technologique... Par exemple, abandonner le catalogue au profit d'achat de notice ce n'est pas quelque chose qui me déplaît au contraire. J'aime bien cataloguer mais je crois qu'il y a beaucoup d'autres choses intéressantes à faire". Sous-bibliothécaire St Quentin en Yvelines.

"L'intérêt de l'automatisation c'est que ça peut dégager du temps pour faire des tâches autres, par exemple de l'animation. C'est vrai que les gens qui passent des heures à mettre des fiches dans des livres, si vous leur parlez d'animation ils vous diront qu'ils n'ont pas le temps." Bibliothécaire. Cergy Pontoise.

L'informatisation peut être valorisée par les potentialités qu'elle offre de reconversion d'un travail sur la fiche, en travail "sur" le lecteur (discussions, conseil, activités culturelles...)

"Je crois que toutes les nouvelles technologies sont vraiment au service d'une meilleure communication, d'un meilleur service du lecteur, quelque chose de plus rapide, plus précis, plus pointu. Bibliothécaire l'Haye les Roses.

Ce discours techniciste s'inscrit dans la logique du service rendu, il fait valoir les possibilités accrues de diffusion, de communication, en vue d'un enjeu : fournir à l'utilisateur ce qu'il souhaite.

L'amélioration du service rendu passe donc par ces nouvelles technologies qui permettent indirectement un meilleur accueil du public et une meilleure réponse à sa demande par l'amélioration de l'accès à l'information (meilleure maîtrise du réseau bibliographique avec l'utilisation des banques de données par exemple...).

Certains des professionnels rencontrés insistent également sur les effets de ces nouvelles technologies sur

la formation du personnel, en considérant que cela va aller dans le sens d'une augmentation du niveau de qualification. En effet, une formation bibliothéconomique minimum est nécessaire pour la saisie des notices. D'autre part, certaines catégories du personnel vont être en contact plus fréquent avec le public, ce qui nécessite des connaissances générales comme le souligne ce bibliothécaire de Clichy.

"L'informatisation peut permettre de faire un meilleur travail en rapport avec le public... Le personnel doit devenir de plus en plus qualifié dans le domaine de la bibliothéconomie et aussi dans le domaine des connaissances générales parce que si on n'a pas un minimum de connaissances générales on a du mal à entrer en contact, à répondre à une demande renseignements."

Cependant, toute la profession n'est pas aussi enthousiaste. Si globalement les bibliothécaires sont conscients des apports de ces nouvelles technologies, certains adoptent une attitude plus critique.

I.2 - Des prises de positions critiques

Ayant au préalable constaté que les bibliothécaires portaient une attention croissante au public, B. Pingaud dans son dernier rapport s'inquiète des conséquences néfastes que pourraient avoir l'introduction des nouvelles technologies :

"Il ne faudrait pas que l'introduction de l'informatique dans la gestion des bibliothèques freine cette heureuse évolution. C'est pourtant ce qui risque de se produire si l'on n'y prend garde. Il apparaît, en effet, que l'arrivée des nouvelles techniques, qui effraient les uns et passionnent les autres, a eu pour conséquence inattendue de raviver le vieux réflexe "bibliothéconomique". Rivés à leurs écrans, beaucoup de bibliothécaires finissent par oublier l'utilisateur".

Ce risque est confirmé par les réflexions d'un bibliothécaire de Clichy.

"Si un bibliothécaire a des difficultés à entrer en contact avec les lecteurs quand il aura une machine, il restera planqué derrière sa machine. On aura certainement à régler des problèmes de relations publiques. L'informatique va donc poser des problèmes supplémentaires. Pour le bibliothécaire qui n'a pas envie d'avoir de contact avec les gens, ça lui permet de se retrancher derrière une façon de travailler."

Le danger majeur de l'introduction de ces nouvelles technologies est qu'elles deviennent une fin en soi, qu'elles ne soient plus considérées comme de simples moyens.

Bernard Pingaud rapporte que "dans une intervention courageuse le Directeur du livre a récemment rappelé que ces techniques n'étaient pas une fin en soi,

qu'elles constituaient seulement le moyen de "faire fonctionner un peu mieux quelque chose" et que les bibliothécaires ont aussi pour mission d'être des animateurs culturels" (8).

Dans le même sens, une bibliothécaire de Cergy-Pontoise rappelle que ces techniques "ça ne peut pas être une fin en soi. Ce ne sont jamais que des outils. On est passé d'un stylo-bille à un stylo optique, on a changé d'outil mais on a pas changé d'objectifs".

Cette confusion entre la fin et les moyens amèneraient certains professionnels à rejeter l'outil informatique comme le montre ce témoignage.

"J'ai des collègues de la bibliothèque qui ont fait des stages organisés par le CNPT et qui se sont retrouvés avec des collègues d'autres bibliothèques qui sont informatisées ou sont en train de l'être. Elles sont revenues complètement affolées en nous disant : "c'est affreux, elles ne pensent plus qu'à leurs ordinateurs, leurs logiciels, elles ne parlent que de ça et la lecture là-dedans ?! Si c'est ça l'informatisation on préfère continuer à la main !" Bibliothécaire Romainville.

(8) PINGAUD, B. Le droit de lire : rapport à la DLL. Paris, Mai 1989, p 76

SECTION II :

LA COMMUNICATION POUR LA CONQUETE D'UNE IMAGE

En 1988, un séminaire sur "la promotion des bibliothèques publiques" se tenait à Valence. durant cette même année, le congrès de l'ABF à Marseille avait pour thème : "l'image de marque des bibliothèques".

Ces thèmes de réflexion témoignent des préoccupations récentes de la profession pour tout ce qui concerne "la communication".

Ce souci nouveau, s'il est encore une fois dans l'air du temps, relève d'une urgence particulière pour les bibliothèques dont l'image de marque était bien peu reluisante : image poussiéreuse, vieillot, conformiste, élitiste... On peut également l'inscrire dans la perspective du discours gestionnaire déjà évoqué dans la première partie de ce mémoire : la bibliothèque découvre la nécessité d'une démarche d'entreprise pour conquérir de nouveaux marchés en l'occurrence de nouveaux lecteurs.

Dans les années 70, on avait déjà tenté de donner un certain écho aux animations entreprises, par des affiches, des tracts souvent "bricolés" par les bibliothécaires eux-mêmes, et ayant un impact très limité.

Dans les années 80, la tendance est à la professionnalisation. Certaines bibliothèques se dotent

d'un poste de "chargé de la communication", les autres font appel à des spécialistes pour des opérations ponctuelles.

Un des premiers éléments d'une "politique de communication" passe par la définition d'une ligne graphique dont la composante centrale est un logo. Il s'agit alors de créer l'identité visuelle de la bibliothèque. Cette ligne graphique s'applique à tous les documents qui sortent de l'établissement : dépliants divers, fiches horaires, guide du lecteur, bibliographie, sacs... En plus de ces supports traditionnels, certaines bibliothèques développent des lignes plus complètes avec : tee-shirts, ballons, mallettes, maquettes...

La communication vise essentiellement à promouvoir la bibliothèque dans la cité, à développer son implantation locale. L'affichage revêt alors une importance capitale pour être vu et reconnu dans la ville.

Ces quelques grands axes de communications sont complétées par une politique de relations publiques tous azimuts et par des contacts établis avec la presse.

Si certains établissements semblent être quelque peu tombé dans le mirage de la communication en développant plus le contenant que le contenu, d'autres professionnels affirment que ces nouvelles pratiques ne changent rien à la définition des finalités de l'institution.

"Dans les années 70, on ne se serait peut-être pas adressé à des graphistes pour définir une ligne graphique et déterminer notre politique de communication en matière d'imprimés mais ça, je ne suis pas certains que cela change fondamentalement les enjeux et les missions".

En effet, comme dans le domaine des nouvelles technologies, le risque est que la communication devienne une fin en soi.

Avant de clore ce chapitre sur les bibliothèques et la modernité, signalons que de plus en plus cette image de modernité passe par la construction d'équipement de prestige, conçu par des architectes de renom. Si les années 70 avaient défendu l'idée de réseau, il semblerait que dans les années 80, la rupture s'affirme même dans le domaine de l'architecture. L'heure est aux bibliothèques-cathédrale dont la Médiathèque de Villeurbanne est un exemple récent.

Au terme de cette partie sur les discours des professionnels sur leurs pratiques, il semble bien qu'à ce niveau comme au niveau des représentations globales de la profession la rupture avec la décennie précédente soit consommée. Sans parler des pratiques inédites qui se développent les pratiques traditionnelles sont

réinterprétées souvent en réaction avec ce qui a pu se faire.

Ce nouveau discours sur les pratiques visent¹ essentiellement à agir sur les modalités de l'offre. Les pratiques mises en oeuvre vont dans le sens d'une amélioration du service rendu. Même si les collections tendent à se diversifier par l'introduction de la paralittérature ou d'une documentation pratique et si la bibliothèque accroît sa visibilité avec les techniques de la communication, il n'est pas sûr que cela amène un public nouveau. En effet, la politique de l'offre connaît des limites. Une des principales est qu'elle a tendance à ignorer le poids symbolique de l'établissement qui dispense l'offre. Dans le cas d'une institution comme la bibliothèque ce poids symbolique est fort et demeure un frein, peut-être plus encore lorsque son aspect architectural la transforme en cathédrale.

CONCLUSION
GENERALE

BIBLIOTHECAIRES RECHERCHENT IDENTITE . . .

Le titre de cette conclusion reprend celui d'un colloque organisé par l'ACORD (Agence de Coopération Régionale pour la Documentation de la région Rhône-Alpes) et MEDIAT (Centre de formation pour la même région Rhône-Alpes) qui se tiendra en décembre prochain à Grenoble, sur le thème des identités professionnelles.

Cette question de l'identité professionnelle est aujourd'hui au centre des préoccupations de bon nombre de bibliothécaires. Plusieurs éléments explicatifs peuvent éclairer cette situation.

Ce mémoire a voulu mettre en évidence l'évolution des discours des professionnels de la lecture entre les années 70 et les années 80. Il s'avère que ces bibliothécaires se devant de parler "au nom du livre" en affirmant leur spécificité, sont en fait assez perméables aux discours à l'oeuvre dans l'ensemble du champ culturel et dans la société toute entière.

Dans les années 70, en adhérant au discours dominant de l'action culturelle, ils ont développé une conception "activiste" de leur métier basée sur le thème de la démocratisation culturelle et ont mis en oeuvre des pratiques permettant d'agir par une pédagogie adaptée sur les individus : prescription, animation...

Cependant, dans les bibliothèques comme ailleurs, ce modèle est fortement remis en cause. D'un discours dominant (celui de l'action culturelle) dans les années 70, on passe à des discours éclatés dans les années 80, inspirés de thèmes ambiants : "rentabilité", "nouvelles technologies..." Dans les bibliothèques se développent ainsi des discours à forte connotation techniciste ou gestionnaire. Des représentations différentes du public sous-tendent ces divers discours. A l'action sur une population donnée (déterminée socialement) en vue de son développement se substitue une vision individualisée du public dans laquelle chaque lecteur exprime des demandes spécifiques auxquelles la bibliothèque se doit de répondre. Néanmoins, si cette représentation s'affirme, il ne semble pas qu'elle soit devenue dominante dans la profession. Nécessairement, les pratiques professionnelles évoluent elles aussi. Les bibliothécaires des années 80 tentent de redéfinir l'offre et leur établissement en partant des pratiques des lecteurs, en réinterprétant les activités d'animation et expérimentent de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espoir de conquérir une image de modernité.

Cette diversité conflictuelle des représentations de la bibliothèque et l'hétérogénéité des pratiques actuellement mises en oeuvre ne sont pas pour favoriser une identité professionnelle unitaire.

De même, il n'y a plus dans la profession un discours mobilisateur et consensuel capable de rassembler

les bibliothécaires autour d'"utopies constructives" comme ce fut le cas dans les années 70. L'éclatement des discours ne favorise pas la cohésion et le sentiment d'une identité professionnelle partagée.

De plus, l'affirmation récente du modèle "service de la demande" fait de la bibliothèque un intermédiaire dans le transfert de l'information. Les bibliothécaires se transformeraient donc en "info-médiateurs". Cependant, d'autres professionnels (les documentalistes par exemple) assument déjà ce rôle. Le rapprochement avec d'autres médiateurs de l'information ne facilite pas la définition d'une identité professionnelle spécifique.

Signalons enfin que la balkanisation des associations de bibliothécaires ne permet plus aux professionnels de tous horizons d'avoir un lieu commun de rassemblement, de réflexion, de débat...

A côté de l'ABF qui depuis plus de quatre vingt ans oeuvre pour l'unité de la profession et tente de renouer le lien perdu se multiplient les associations spécialisées : ADBS, ADBU, ADBCP...

Pourtant face aux mutations de leur profession, bon nombre de bibliothécaires expriment leur souhait de se retrouver dans une association commune assurant la continuité de leur identité professionnelle.

La recherche de cette identité professionnelle est étroitement liée à l'évolution générale de l'institution-bibliothèque. Quelles orientations générales font finalement s'imposer ? De l'avis même des

professionnels, il est difficile de trancher. D'ailleurs, puisque leurs réflexions ont largement nourri et illustré ce mémoire, laissons leur le mot de la fin, en citant ce bibliothécaire de Corbeil-Essonnes qui nous livre une analyse très personnelle de la situation actuelle.

"Si l'on remettait gravement en question les notions de gratuité et elles sont fortement remises en question au bénéfice de l'analyse des coûts, hé bien on s'éloignerait de ma notion du service public. Et d'un autre côté, si l'on considérait que ce sont seulement des études de marché et l'ingénierie culturelle qui doivent sous-tendre la conception que l'on a de l'action d'une bibliothèque publique, on s'éloignerait aussi de la conception que j'ai des bibliothèques, mais bon ... Ce débat est ouvert".

ANNEXE 1

**LISTE DES PERSONNES
RENCONTREES**

MME COLIN, C. Directrice
Bibliothèque municipale
ROMAINVILLE (Seine St Denis)

MME DANSET, F. Directrice
Médiathèque
CERGY PONTOISE (Val d'Oise)

MME FROISSART, F. Directrice
Bibliothèque municipale
ANTONY (Hauts de Seine)

MR GIAPICONI, T. Directeur
Bibliothèque municipale
FRESNES (Val de Marne)

MME GOUMENS, C. Directrice
Bibliothèque Mouffetard-Contrescarpe
PARIS

MME LEPORTE, V. Responsable secteur adulte
Médiathèque Georges Brassens
ST QUENTIN EN YVELINES (Yvelines)

MR LETERRIER, J.M. Directeur des Affaires Culturelles
BOBIGNY (Seine St Denis)

MME LOUIS-LUCAS Directrice
Médiathèque Municipale Max-Pol Fouchet
CHATILLON (Hauts de Seine)

MME RIGOT, H. Directrice
Bibliothèque municipale Louis Aragon
BAGNEUX (Hauts de Seine)

MME RUPOLO Directrice
Bibliothèque municipale
L'HAYE LES ROSES (Val de Marne)

MME TABAH, D. Directrice
Bibliothèque municipale Elsa Triolet
BOBIGNY (Seine St Denis)

MR SOUCHER Directeur
Bibliothèque-Discothèque municipale
CLICHY (Hauts de Seine)

MR VAN DAM, J.C. Directeur
Médiathèque municipale Patrick Poidevin
CORBEIL-ESSONNES (Essonne)

ANNEXE 2

LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Document d'orientation proposé
par la section des bibliothèques publiques
de l'Association des Bibliothécaires Français
(1989)

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS

SECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

4 rue de Louvois 75002 PARIS Tél : 42.97.57.67

Le monde des bibliothèques connaît actuellement de profondes mutations : modification des structures, changement des statuts, pression des personnels, apparition de nouvelles pratiques professionnelles. Aucune loi, aucun organisme central n'est en mesure de coordonner ni de contrôler l'ensemble de ces changements.

Dans le même temps, un projet d'une envergure sans précédent apparaît : la Bibliothèque de France, et en Août prochain, le 55ème congrès de l'IFLA qui se tiendra à Paris. Celui-ci offrira à tous les professionnels français, une occasion d'échange et de communication sur cette crise d'identité qui secoue la profession toute entière au niveau mondial.

Pour toutes ces raisons, la section des Bibliothèques Publiques de l'ABF s'est interrogée sur les principes de base, sur les missions et sur l'image des bibliothèques publiques.

Françoise DANSET

LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

~~Document d'orientation préparé par la section des bibliothèques publiques de l'Association des Bibliothécaires Français~~

SOMMAIRE

1/ Le principe	P. 1
2/ Les missions	P. 2
3/ Les objectifs	P. 3
4/ Les moyens	P. 4
5/ Le bibliothécaire	P. 5

Annexes

- A/ Pour un conseil national des bibliothèques publiques P. 6
B/ Un réseau national des bibliothèques. P. 7

LE PRINCIPE

La bibliothèque publique relève des principes juridiques issus du mouvement des lumières, et dans le contexte français, des idées de la République Française. Institution complémentaire, mais distincte, de

l'instruction publique, elle procède comme elle de l'idée de démocratie. La démocratie n'a d'autre garant que l'autorité de jugement de chaque citoyen.

Du point de vue des libertés, la bibliothèque oeuvre au progrès de la connaissance considérée comme le savoir nécessaire à l'indépendance intellectuelle de chaque individu.

Du point de vue de l'égalité, elle assure à tous, l'accès à la connaissance. Elle contribue à permettre l'affirmation des choix personnels au delà des situations sociales, des particularismes ethniques ou régionaux.

Du point de vue de la fraternité, la bibliothèque prévient le préjugé par la connaissance de la diversité des opinions, des moeurs et des coutumes. Elle est le symbole vivant au coeur de la cité de la reconnaissance publique du droit à la libre expression.

LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE EST UN DROIT, SON ACCES DOIT ETRE LIBRE ET GRATUIT, SON IMPLANTATION EFFECTIVE EN TOUS POINTS DU TERRITOIRE, SES COLLECTIONS LIBRES DE TOUTE CENSURE.

SON PRINCIPE DOIT ETRE ETABLI PAR LA LOI, SON ACTIVITE DOIT ETRE COORDONNEE, CONTROLEE ET ENCOURAGEE AU SEIN D'UN CONSEIL NATIONAL DES BIBLIOTHEQUES.

MISSIONS

La bibliothèque est une institution d'action culturelle. Elle exerce au coeur de la cité un rôle de premier plan comme acteur, ressource et partenaire.

L'action culturelle

La bibliothèque agit en faveur de l'imprimé. Les progrès de l'illétrisme ne font que confirmer la nécessité de promouvoir la lecture, dont le rôle demeure irremplaçable. C'est la mission première de la bibliothèque.

La bibliothèque diffuse auprès du plus large public la mémoire et l'actualité de la pensée, de la création artistique et de l'innovation scientifique et technique, sous les formes les plus appropriées.

La bibliothèque est un lieu vivant de mise en valeur des productions culturelles. Elle invite aux plaisirs de la découverte intellectuelle et de l'émotion artistique. En matière de loisirs, elle encourage le choix de la forme et du moment. Elle développe le goût et réhabilite la notion d'exigence. Elle réconcilie divertissement et culture.

La bibliothèque soutient la production éditoriale relevant du domaine culturel. Elle préserve et élargit l'espace ouvert de l'édition à risque et à rotation lente. Elle favorise la production des oeuvres littéraires, scientifiques et techniques. Elle est indispensable à l'activité d'un secteur économique d'utilité publique menacé par le recul de la lecture, de la langue française et des humanités.

La bibliothèque est le partenaire naturel des réseaux étrangers de bibliothèques qui, conformément aux recommandations de l'UNESCO, oeuvrent pour la connaissance de leur culture nationale menacée par l'uniformisation de la "culture-marchandise". De même le réseau des bibliothèques françaises a un rôle de premier plan pour faire connaître la connaissance de la civilisation française à l'intérieur et à l'extérieur des frontières.

PAR SON DYNAMISME ET SON AMBITION CULTURELLE, LA BIBLIOTHEQUE AGIT EN FAVEUR DE LA CULTURE DANS SES EXPRESSIONS SAVANTES ET POPULAIRES.

ELLE OFFRE AINSI UN ESPACE DE LIBERTE ET DE CHOIX FACE A L'ALIENATION GRANDISSANTE, RESULTANT DE L'OMNIPRESENCE DE LA "CULTURE-MARCHANDISE".

ELLE EST SELON LA FORMULE DE SCHILLER "ELITAIRE POUR TOUS".

La formation

En matière de formation initiale, la bibliothèque joue un rôle décisif.

Dès la plus jeune enfance elle apporte les moyens d'une "imprégnation" culturelle, par la mémoire de la langue (culture orale sous ses diverses formes) et la présence de l'imprimé (écrit-image), directement et en coopération avec les parents ou les institutions (crèches, écoles maternelles...).

Pour les écoliers, les collégiens et les lycéens, elle agit de façon complémentaire à l'action de l'institution scolaire comme ressource et comme partenaire.

Pour les étudiants, elle assure au côté des bibliothèques universitaires le droit aux études.

Du point de vue de la laïcité de l'enseignement, la bibliothèque favorise la recherche personnelle, et offre une dimension supplémentaire à l'indépendance de l'instruction.

En matière de formation continue, la bibliothèque offre les ressources et les conditions d'accueil nécessaires à la promotion sociale et à la mise à jour des connaissances.

**LA BIBLIOTHEQUE EST UN FACTEUR DE
REUSSITE DE L'APPRENTISSAGE
DE LA LECTURE.**

**ELLE EST UN MOYEN IRREPLACABLE
D'EGALITE DES CHANCES ET
D'INDEPENDANCE EN MATIERE
D'ACCES A LA CONNAISSANCE.**

**ELLE CONTRIBUE A PREVENIR TOUTES
FORMES DE DETERMINISME ET
D'EXCLUSION SOCIALE.**

L'information

La bibliothèque assure un rôle d'information documentaire au service du citoyen et des activités individuelles, collectives ou privées de toutes natures. Elle permet dans ce domaine un choix critique. Outre ses propres ressources, elle offre l'accès aux réseaux documentaires nationaux et internationaux (catalogues et bases de données).

Le réseau français des bibliothèques oeuvre au côté de l'édition et de la librairie à une politique cohérente de l'information bibliographique. Il conforte et développe la place de notre pays au sein des différents secteurs d'un marché international dont les implications culturelles sont importantes. La bibliothèque publique assure par l'information bibliographique l'accès au réseau des bibliothèques.

**LA BIBLIOTHEQUE PERMET
L'INFORMATION LIBRE ET RAISONNEE
DE CHAQUE CITOYEN.**

**ELLE ASSURE ET STIMULE
L'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE.**

Le patrimoine

La bibliothèque agit en faveur du patrimoine conçu comme mémoire vivante, mais aussi dans son acceptation matérielle, c'est la notion de conservation. Cette mission suppose une politique nationale cohérente de conservation des documents qui permettra de rendre la culture la plus largement accessible,

tout en organisant la préservation de ses supports matériels.

La bibliothèque acquiert le patrimoine de demain. Mémoire locale et témoin de son temps, elle accroît ses collections des oeuvres, sur tous supports, qui feront la richesse de son patrimoine futur : le patrimoine de demain, c'est la création d'aujourd'hui.

La bibliothèque est responsable du patrimoine écrit et documentaire qu'elle détient. Elle veille à sa bonne conservation matérielle afin de pouvoir le transmettre aux générations futures. Elle le diffuse notamment grâce aux supports de substitution. Elle le met en valeur et le fait connaître par tous les moyens appropriés (expositions, publication de catalogues et inventaires...).

Le réseau des bibliothèques est dépositaire collectivement du patrimoine national, qu'il soit propriété de l'Etat ou des collectivités territoriales. Il définit, au sein des instances compétentes (régionales ou nationales), une politique cohérente de conservation répartie ; il assure l'accessibilité aux documents, sous leur forme originale ou non ; il oeuvre à la promotion de ce patrimoine, mémoire collective souvent méconnue.

**LA BIBLIOTHEQUE EST
MEMOIRE VIVANTE.**

LES OBJECTIFS

La bibliothèque publique est un droit : les bibliothèques doivent donc oeuvrer à rendre pleinement possible l'exercice de ce droit. Dans cette optique, deux objectifs doivent être poursuivis : un objectif d'accessibilité et un objectif de qualité.

L'accessibilité de la bibliothèque est le résultat de la mise en oeuvre conjointe de mesures qui tendent à

assurer à tous les publics et à chaque individu l'égalité d'accès à ce service.

L'objectif d'accessibilité a une traduction géographique : un réseau dense et cohérent d'équipements ;

- Une traduction financière : la gratuité ;
- Une traduction intellectuelle : la médiation de professionnels compétents entre les collections et le public ;
- Une traduction sociale : l'accueil et l'écoute des publics spécifiques (minorités culturelles, publics captifs, handicapés ou à mobilité réduite, populations exclues ou en voie d'exclusion...) ;
- Une traduction matérielle : l'ouverture de bâtiments fonctionnels et attrayants à des horaires adaptés.

L'objectif de qualité recouvre une exigence normale pour un service public. Cet objectif porte sur les collections de documents, sur les services offerts et sur le personnel des bibliothèques.

La qualité des collections de documents est fonction de leur nombre, de leur renouvellement et de leur accroissement : du pluralisme des opinions et des sources ; de la diversité des supports, des domaines et des niveaux de difficulté proposés ; de leur intérêt culturel, artistique ou documentaire.

La qualité des services offerts passe par leur diversité, leur dynamisme, leur continuité, leur sérieux et leur adéquation aux attentes du public.

La qualité du personnel résulte de sa qualification et de sa motivation, des possibilités d'évolution et de formation qui lui sont offertes et de son nombre ; seul un effectif suffisant pouvant lui permettre d'assurer correctement sa tâche.

LES MOYENS

L'action des bibliothèques ne saurait s'exercer sans les moyens humains et matériels proportionnés aux tâches qui leur sont assignées. Les besoins quantita-

tifs sont régulièrement évalués par des commissions de travail.

Personnel

Les services de la bibliothèque publique doivent être assurés par un personnel qualifié disposant d'un statut de fonctionnaire garantissant la continuité du service public.

L'effectif doit permettre d'assurer l'activité du service :

- Fournir un accueil adapté aux besoins particuliers de chaque lecteur. La compétence et la disponibilité du personnel sont les conditions premières de l'efficacité sociale de la bibliothèque.
- Exécuter normalement et régulièrement les tâches de gestion du service et tout particulièrement constituer des collections cohérentes et pertinentes.
- Se former et s'informer, participer aux actions de formation continue.
- Assurer les tâches d'échanges interprofessionnels et de coopération.
- Prendre toute sa place dans l'expérimentation et la recherche.

Collections

Les collections doivent être de qualité, pluralistes et répondre aux besoins de la population concernée. Leur renouvellement et leur enrichissement doivent être garantis par des moyens assurés et réguliers.

Bâtiments et matériel

Les bâtiments doivent accueillir le public dans des conditions d'implantation, de surface, de distribution et d'aménagement intérieur garantissant la meilleure accessibilité. Les matériels doivent être adaptés régulièrement aux besoins de l'activité et bénéficier des progrès techniques.

L'ENGAGEMENT DE L'ETAT

Le réseau des bibliothèques publiques remplit des missions d'intérêt national, ainsi qu'on l'a vu plus haut (conservation et mise en valeur du patrimoine, réseau national bibliographique, soutien de la production éditoriale, diffusion de la création...), et joue un rôle national de service public dans le domaine de la formation (comme l'Education Nationale), de l'information (comme les chaînes publiques de télévision) et de l'insertion sociale.

C'est à ce double titre, accomplissement de missions d'intérêt national de service public, que l'Etat doit s'engager : participer aux charges qu'entraînent pour les collectivités territoriales des missions qui dépassent le cadre de leur zone de compétence ; évaluer par des outils statistiques et analytiques l'activité des bibliothèques ; apporter assistance technique et conseils aux collectivités et aux établissements ; définir et gérer, en concertation avec les partenaires concernés, le réseau bibliographique national ; impulser et soutenir les actions et expériences en matière de coopération, d'innovations techniques, de formation et de collaboration avec d'autres institutions.

Il n'y a pas antinomie entre décentralisation et engagement de l'Etat : bien au contraire, une décentralisation réussie doit nécessairement s'accompagner de gestes d'intérêt, de soutien et de rééquilibrage de la part de l'Etat. Le meilleur signe de l'engagement de l'Etat sera l'adoption d'un dispositif législatif sur les bibliothèques.

LE BIBLIOTHECAIRE

Le bibliothécaire est au service du public.

S'il est fonctionnaire, il dispose d'un certain nombre de garanties - liberté d'opinion, permanence de l'emploi - nécessaires à la laïcité et à la continuité du service public, et d'obligations - transparence dans le respect des règles du secret professionnel, responsabilité(3).

Au service d'un état de droit sa responsabilité lui fait un devoir de s'opposer à toute instruction de l'autorité hiérarchique "manifestement illégale et de nature à compromettre un intérêt public"(3).

Il exerce une compétence fonctionnelle. Cette compétence recouvre la "constitution, l'organisation, l'enrichissement, et l'exploitation des collections de toutes natures", c'est à dire l'ensemble des décisions concernant l'activité régulière d'une bibliothèque. Rien ne justifie l'exercice par l'autorité hiérarchique d'un pouvoir de substitution(4).

Son activité relève d'une responsabilité intellectuelle. Cette dernière ne peut être exercée que dans les conditions de dignité et d'indépendance traditionnellement accordés aux emplois publics de cette nature : enseignement, recherche. Il ne peut y avoir de respect de l'intérêt public ni d'initiative dans une dépendance étroite de pouvoirs relevant de groupes politiques, religieux, sociaux, culturels, de particularismes, d'intérêts économiques ou d'une notion de simple utilitarisme immédiat ; mais dans l'application responsable de principes définis par les dispositions réglementaires : qualité, renouvellement, diversification et pluralisme des collections, qualité technique de la gestion des bibliothèques et notamment en matière de communication et de conservation(5).

S'il dépend d'un autre statut que celui de la fonction publique, mais qu'il exerce dans un établissement à vocation de service public, sa responsabilité doit être reconnue selon les règles comparables à celles définies par la fonction publique.

Investi d'une fonction d'intérêt public, le bibliothécaire a pour devoir d'assurer la qualité du service et de contribuer à :

- étudier toutes les questions d'ordre scientifique, technique et administratif concernant les bibliothèques et leur personnel ;
- défendre les intérêts des bibliothèques et de la lecture ;
- promouvoir le développement des bibliothèques de toutes nature ;

- représenter les bibliothèques auprès des institutions et organismes français, étrangers ou internationaux ;
- resserrer les liens de confraternité entre tous ceux qui travaillent dans les bibliothèques françaises.

Dans cet objectif, il contribue à donner à l'Association des Bibliothécaires Français, toute l'influence qu'elle doit être en mesure d'exercer au sein de la collectivité nationale.

- (1) -Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (droits et garanties des fonctionnaires), article 6
- (2) -Ibidem articles 26 et 27
- (3) -Ibidem article 28
- (4) -Claude Gour "Service public et exercice d'une profession" Bulletin de l'ABF n°139, 2ème trimestre 1988.
- (5) -Code des communes : Livre 2 titre 4 chapitre Bibliothèque décret 88-1037 du 5 novembre 1988 (J.O du 15.11.88)
- (6) -Statuts de l'ABF, décret du 23 août 1972, association reconnue d'utilité publique.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS

Septembre 1987

POUR UN CONSEIL NATIONAL DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA DOCUMENTATION

Exposé des motifs

La tutelle des bibliothèques en France est partagée entre le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction du Livre et de la Lecture) et le Ministère de l'Education Nationale (Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique). Des réseaux documentaires importants existent par ailleurs (CNRS, INRA, CRDP, la Documentation Française...) qui dépendent d'autres ministères ou plus simplement d'autres directions des mêmes ministères.

La coopération entre les réseaux ne fait que s'accroître, par nécessité, et le besoin se fait régulièrement sentir d'une concertation entre les divers types

de bibliothèques pour résoudre les problèmes communs en tenant compte des intérêts de chacun : Formation, catalogues collectifs, animation, normalisation, relations internationales... Des groupes de travail sont régulièrement mis en place pour répondre à ces besoins de manière ponctuelle.

La loi de décentralisation a renforcé ou établi la responsabilité des collectivités locales concernant les bibliothèques de lecture publique. L'avenir des bibliothèques universitaires passe désormais par leur dépendance directe des universités. Le transfert de pouvoirs des administrations centrales vers des autorités locales ou territoriales doit être accompagné par la mise en place de structures de coopération : Au niveau régional, des agences de coopération sont actuellement créées, communes et fait à tous les types de bibliothèques ; ce mouvement appelle la création d'un conseil national des bibliothèques ayant vocation à rétablir au niveau de la réflexion et de la prospective l'unité perdue de bibliothèques.

UN RESEAU NATIONAL DES BIBLIOTHEQUES

Conseil National Supérieur des Bibliothèques

Missions : Développement - Cohésion du réseau - libre accès - Statuts

Bibliothèque de France à Paris : ancienne et nouvelle B.N

Missions : DL et conservation de documents tous supports
Production et contrôle de l'Information bibliographique
Communication restreinte

Réseau : Bibliothèques régionales et services régionaux - B.U et grands établissements.

Financement : Etat

Personnel : Bibliothécaires de Fonctions Publiques d'Etat et de collectivités territoriales par détachement.

Bibliothèques Régionales à définir en région ou services régionaux

Missions : DL régional et conservation et communication concertée de tous supports documentaires
Innovation et assistance technique
Formation professionnelle

Réseau : B.M, B.U et B.C.P. Structures régionales de coopération

Financement : Villes, Départements, Régions, Etat, Mecenat.

Personnel : Bibliothécaires de fonction publique d'Etat et de collectivités territoriales.

B.U et Bibliothèques de grands Etablissements

Missions : Conservation localisée de documents scientifiques et techniques, thèses...
Communication restreinte.

Réseau : Bibliothèques Régionales - Bibliothèques d'Instituts et de Centres de Documentation à l'intérieur ou extérieur des universités - B.M (par convention)

Financement : Enseignement supérieur - Régions

Personnel : Bibliothécaires des fonctions publiques d'Etat et des collectivités territoriales.

Bibliothèques Publiques

Missions : Action culturelle - Documentation - Patrimoine - Accueil tous publics.

Réseau : Réseau de Paris : B.M Ville de Paris + B.P.I + La Villette
Réseaux départementaux : B.C.P + Bib de villes < 10.000Hab.,
Réseaux locaux : B.M et leurs annexes en liaison avec Bibliothèques scolaires, Bibliothèques de C.E et d'associations, Centres de documentation publics et privés.

Financement : Départements, Villes et crédits déconcentrés de l'Etat

Personnel : Bibliothécaires des fonctions publiques d'Etat et de collectivités territoriales.

Le réseau serait garanti par :

- Un Conseil National Supérieur des Bibliothèques régissant l'ensemble
- Liaison télématique entre les différents établissements permise par le contrôle bibliographique et la localisation des documents.
- Un statut unique du personnel relevant des différentes fonctions publiques et permettant mêmes qualifications et mobilité.
- Des conventions de partenariat entre différents types de bibliothèques (ex: Université de Grenoble et Valence - B.M et B.U de Saint-Etienne)

BIBLIOGRAPHIE

L'organisation de cette bibliographie sélective est thématique et s'articule autour de deux grandes parties.

La première présente les références concernant le cadre général de l'étude et propose une vue d'ensemble du champ de l'action culturelle et de l'animation.

La seconde expose les références plus spécifiquement liées au cadre particulier de la lecture et des bibliothèques.

Au sein de chaque thème, on distinguera les monographies des articles de périodiques. Les rapports, actes de colloque, de journées d'étude... seront répertoriés avec les monographies.

I - ACTION CULTURELLE / ANIMATION

I.1 ACTION CULTURELLE

I.1.a) Approche générale

- COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN (VIÈME PLAN). Rapport de la commission des Affaires culturelles : l'Action culturelle. Paris : la documentation française, 1971, 104 p.

- ENMANUELLE, Pierre. Pour une politique de la culture. Paris : Ed. du Seuil, 1971, 204 p.
Présentation par le Président de la commission des Affaires culturelles du projet culturel du VIème plan.
Un éclairage différent et complémentaire sur le rapport officiel de la commission.

- JEANSON, Francis. L'action culturelle dans la Cité. Paris : Ed. du Seuil, 1973, 248 p.
Ce livre prétend être avant tout un "acte de foi" dans l'action culturelle. S'appuyant sur ses expériences concrètes en la matière, l'auteur présente ce qu'il appelle un "pari fondamental". Après avoir défini l'action culturelle, F. Jeanson indique les modalités et les moyens d'une telle action. Il dégage alors les conditions de la mise en oeuvre d'une politique au niveau local et national. Selon lui, l'action culturelle doit faire en sorte que le domaine politique ne soit plus l'exclusivité d'une caste. Nombreux documents annexes, dont la plate-forme de Villeurbanne signée par les directeurs des théâtres populaires et des maisons de la culture en 1968.

- RITAINÉ, Evelyne. Les stratégies de la culture. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1983, 189 p. ISBN 2-7246-0482-2.
Le thème culturel réapparaît à l'occasion de crises d'ampleur nationale (affaire Dreyfus, Front Populaire, Libération, avènement de la Cinquième République). Il s'agit alors, en estompant les différences culturelles, d'unir symboliquement les classes moyennes et la classe ouvrière. L'affirmation d'une culture commune serait une sorte de réflexe jacobin face aux dangers. Comment des intellectuels, à des époques et à partir de croyances différentes deviennent-ils des militants de la démocratisation culturelle ? Quels éléments, dans leur origine sociale, leur trajectoire

biographique, les poussent à vouloir transmettre un savoir, à "aller au peuple", à s'en faire les porte-parole ?

- SAEZ, Guy, GILBERT, Claude. L'Etat sans qualités. Paris : Presses Universitaires de France, 1982, 200p. (Economie été liberté).

- "Action culturelle. Action socio-culturelle". Les Cahiers de l'animation. 4ème trim., 1980, n°30.

- DOHENACH, Jean-Marie. "Politique et action culturelle". Esprit, mai 1973, n° 5, p. 116-1123.

- ION, Jacques. "De la formation du citoyen à l'injonction à être soi : l'évolution des référents dans le champ de l'action socio-culturelle". Espaces et sociétés, juillet-décembre 1981, n° 38-39, p. 37-45.

- "Le rôle de l'action socio-culturelle dans une démocratie, ses limites, ses rapports avec l'action politique et l'action syndicale : Congrès de Bordeaux, juillet 1971". Animateurs-information, octobre 1971, n° 7.

- THERY, Henri. "Animation, action sociale, action culturelle". Recherche sociale, novembre-décembre 1970, n° 32, 48 p.

Pour une délimitation des domaines et une clarification des notions.

I.1.b) L'action culturelle en question

- GAUDIBERT, Pierre. Action culturelle : intégration et/ou subversion. Paris : Casterman, 1972, 139 p. (mutations orientations, 20).

P. Gaudibert dresse un panorama des idéologies explicites et implicites de l'action culturelle. En s'appuyant sur les thèses de L. Althusser, W. Reich, P. Nizan, Gramsci... et sur des exemples historiques sélectionnés depuis les années vingt, l'auteur met en évidence les fonctions idéologiques de l'appareil culturel et de la culture dénoncée comme "une arme insidieuse d'intégration au système". L'appareil culturel lui-même est en proie à la lutte des classes. La bourgeoisie moderniste tout en s'opposant à la bourgeoisie traditionnelle développe des stratégies de récupération auxquelles n'échappent pas les mouvements d'avant-garde. Un des premiers ouvrages critique sur l'action culturelle, sur ses finalités, présentant l'intérêt de condenser références théoriques et exemples historiques.

- ION, Jacques, HIEGE, Bernard, ROUX, Alain. L'appareil d'action culturelle. Paris : Ed. universitaires, 1974, 298 p. (coll. Citoyens. 5).

L'action culturelle est considérée par les trois auteurs comme un véritable appareil idéologique d'Etat. De cet appareil, on peut repérer les éléments constitutifs : ses origines historiques, ses techniques, ses équipements, ses professionnels, ses institutions, son idéologie spécifique, on peut aussi repérer son public, sociologiquement caractérisable comme un instrument de pouvoir. Animateurs et militants perçoivent souvent mal la réalité de cet appareil, le considèrent comme un possible instrument de libération ou nient son existence. Pour les auteurs, il ne fait aucun doute que l'Action culturelle en tant qu'A.I.E. participe à la reproduction des rapports sociaux, qu'elle est essentiellement reproductrice de représentations, de valeurs destinées à inculquer l'idéologie dominante.

Ouvrage qui complète celui de Pierre Gaudibert, les conclusions des auteurs se rejoignant sur bon nombre de points.

- "L'Action culturelle en crise ?". Pour, mars-avril 1981, n° 77, p. 5-63.

Désengagement de l'Etat, concurrence des industries de la culture, crise des institutions, malaise des animateurs... les différents articles de ce numéro déclinent les symptômes de cette crise de l'action culturelle et donnent un état de la réflexion au début des années 80.

- "La culture et ses clients : que veut le public : saltimbanques ou managers ?". Autrement, avril 1979, n° 18, 203 p.

"Où en est l'action culturelle aujourd'hui, que reste-t-il de toute cette aventure lancée il y a quinze ans, quels sont les nouveaux acteurs, les nouveaux lieux, les enjeux, les recherches, les nouvelles pistes ?" C'est à cette question centrale que ce numéro tente d'apporter des éléments de réponses. Des expériences nouvelles y sont présentées, celles d'animateurs pronant "une autre action culturelle", mais aussi celles de nouveaux protagonistes de l'animation qui envahissent les espaces commerciaux. Numéro révélateur des doutes et des réflexions qui traversent le champ de l'action culturelle à la fin des années 70.

- ION, Jacques. "La fin du socio-culturel ?". Les Cahiers de l'animation, octobre 1986, n° 56, p. 69-76.

- MAUREL, Christian. "Vers un social culturel ?". Les Cahiers de l'animation, octobre 1986, n° 56, p. 56-67.

- MAUREL, Christian. "Les ambivalences des actions socio-culturelles". Les Cahiers de l'animation, juin 1985, n° 51, p. 77-90.

L'auteur formule six hypothèses fondamentales énonçant l'ambivalence des actions socio-culturelles quant à leurs productions sociales.

1 - L'ambivalence socio-économique. Les actions socio-culturelles : reproduction et/ou transformation des modes de production ?

2 - L'ambivalence politique. Les actions socio-culturelles : intégration et/ou subversion ?

3 - L'ambivalence organisationnelle. Les actions socio-culturelles : intégration et/ou marginalisation ?

4 - L'ambivalence culturelle. Les actions socio-culturelles : démocratisation et/ou démocratie culturelle ?

5 - L'ambivalence socio-politique. L'action socio-culturelle : école de la démocratie et/ou du pouvoir ?

6 - L'ambivalence psycho-professionnelle. Le travail socio-culturel : gratification et/ou insatisfaction ?

I.2 ANIMATION

- ALUNNI, D., CAYRON, M., CHARPENTREAU, J. L'animation culturelle. Paris : Ed. ouvrières, 1964. 232 p. (Vivre son temps).

L'équipe de la revue "Affrontement" a fait appel à des animateurs dans des domaines divers pour présenter leurs expériences. L'animation culturelle est analysée comme "un besoin culturel nouveau", l'animateur étant lui aussi présenté comme un "homme nouveau". Cette ouvrage qui date de

1964 nous permet de saisir comment la notion naissante d'animation était vécue et perçue au début des années 60.

- BESNARD, Pierre. L'animation socio-culturelle. 2ème éd. mise à jour. Paris : P.U.F., 1985. 127p. (Que sais-je ? 1845).

- CAUNE, Jean. Esthétique de l'animation culturelle : pour un autre statut du processus artistique. Grenoble : Publications de l'université des langues et lettres, 1981. 322 p. ISBN 2-02709-15-3

Volonté de l'auteur d'échapper à une "approche géologique" de l'action culturelle en termes de superposition d'ères successives et d'abandonner l'analyse de cette même action à partir des finalités programmées. Le tryptique Création-Diffusion-Animation, fondement de l'action culturelle, est largement disséqué tout au long de l'ouvrage à la lumière de l'expérience de l'auteur dans le domaine théâtral. J. Caune présente d'abord les questions relatives à la notion de "culture globale". Ces préalables étant posés, les techniques d'animation sont restituées dans leur cadre socio-politique et dans l'expérience de l'action culturelle depuis les années 60. Enfin, l'auteur développe son hypothèse de base qui considère l'animation comme une utilisation spécifique des fonctions du langage. Outre l'originalité des hypothèses de J. Caune, cet ouvrage présente l'intérêt d'offrir un large panorama de thèses de différents auteurs sur la culture et ce dans une approche pluridisciplinaire.

- PIRSON-DE CLERQ, Jeannine, PIRSON, Ronald. L'animation socio-culturelle espace d'affrontement idéologique. Paris : Fernand Nathan ; Bruxelles : Ed. Labor, 1977, 180 p.

- A.D.R.A.C. (Association pour la Diffusion de la Recherche sur l'Action Culturelle). "Animation et pouvoir". Dossier A.D.R.A.C., janvier-avril 1971, n° 15.

- A.D.R.A.C. "Animation et société". Dossier A.D.R.A.C., mars-avril 1971, n° 15.

- AULNETTE, J. "Mythologies et réalités de l'animation culturelle". Doc. Animation, 1974, n° 7, p. 3-5.

- MEYSTER Albert. "Animateurs et militants". Esprit, mai 1973, n° 5, p. 1093-1115.

X - PARIZET, Marie-Josèphe. "Mutations du bénévolat, institutionnalisation de l'animation et politique culturelle". Les cahiers de l'animation, 4ème trim., n° 14, p. 1-21.

II - LECTURE / BIBLIOTHEQUE

II.1 LECTURE

- BAHLOUL, Joëlle. Lectures précaires : étude sociologique sur les faibles lecteurs. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1987. 142 p. ISBN 2-902706-13-8

Cet ouvrage pose le problème de l'impact très limité des bibliothèques sur les faibles lecteurs. La bibliothèque apparaît dans leur discours comme l'incarnation institutionnelle du livre, comme un cadre contraignant de lecture. Cette étude permet une connaissance approfondie des scénarios de lecture et des pratiques de ces faibles lecteurs, connaissance qui est sans doute une condition première d'une meilleure prise en compte de ce public particulier par les bibliothèques.

- CACERES, Geneviève. La lecture. Avec la collaboration de J. Dumazedier, G. Jean, J. Hassenforder. Paris : Ed. du Seuil, 1961. 219 p. (Peuple et culture).
Après l'exposé de brèves données sociologiques sur la lecture et l'étude simplifiée de l'organisation d'une bibliothèque, l'ouvrage devient un véritable guide pratique de l'animation de la bibliothèque. Ce sont les méthodes de "Peuple et culture" qui sont ici développées.
- CERTEAU (Michel de). Lire un braconnage. In l'Invention du quotidien, Arts de faire. Paris : UGE, 10/18, 1980.
- CHARTIER, Roger (dir.). Pratiques de la lecture. Paris : Editions Rivages, 1985. 245 p.
Contribution de Jean Gattegno : "Bilan d'une action : la politique de la Direction du livre", p. 207-217.
- GARRIGOUX, Alice. "La lecture publique en France". Notes et études documentaires, décembre 1972, n° 3948, 47 p.
- PINGAUD, B, BARREAU, J-C. Pour une politique du livre et de la lecture : rapport de la commission du livre et de la lecture au ministre de la culture. Paris : Dalloz, 1982. 297 p. ISBN 2-247-00335-4
Large panorama des problèmes de la lecture et du livre. L'action culturelle en faveur de la lecture entre pour une large part dans la définition de la nouvelle politique de la lecture telle qu'elle est exposée dans ce rapport.
- PINGAUD, Bernard. Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture. Rapport à la Direction du livre et de la lecture. Mai 1989, multicopié.
- "La lecture publique en France : rapport du groupe d'études". Notes et études documentaires, 1968, n° 3459.

II.2 BIBLIOTHEQUES

- COMTE, Henri. Les bibliothèques publiques en France. Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977. 448 p.
Etude approfondie de l'évolution historique des fonds, de leur régime juridique, de l'organisation administrative et du personnel des bibliothèques publiques françaises.
- HASSENFORDER, Jean. La bibliothèque, institution éducative : recherches et développement. Paris : Lecture et bibliothèques, 1972. 214 p. (Doctorat d'Etat, lettres et sciences humaines, 1971).
- JAN, Isabelle. Rapport sur l'extension de la lecture publique : Hôpitaux, prisons, entreprises. Paris, 1983. Multigraphié.
- MINISTERE DE LA CULTURE, Service Information et communication. La politique culturelle 1981-1985 : bilan de la législature, le livre et la lecture. Paris, 1985.

- MINISTERE DE LA CULTURE, Directin du livre et de la lecture. Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration. Paris, 1984.
- MINISTERE DE LA CULTURE, Directin du livre et de la lecture. Bibliothèques publiques et illettrisme. Paris, 1986, 79 p.
- MINISTERE DE LA CULTURE, Directin du livre et de la lecture. Bibliothèques publiques et handicapés. Paris, 1985, 57 p.
- NORD PAS DE CALAIS (Région). Actes du colloque : Lecture et bibliothèques publiques, Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981. Document réalisé sous la direction de François Senet. Lille : Office régional de la culture et de l'éducation permanente, 1982. 361 p.
- DOSSIER : Publics. Interlignes, octobre 1988, n° 8, 35 p.
- PATTE, Geneviève. "La bibliothèque a-t-elle un rôle éducatif ? Médiathèques publiques, janvier-mars 1980, n° 53, p 5-10.
- "Pour tout public". Bulletin des bibliothèques de France, 1986, Tome 31, n° 4, p. 293-349
 Numéro consacré au public des bibliothèques
 Sociologie du libre accès dans les bibliothèques par J.F. Barbier-Bouvet
 Synthèse de vingt interviews sur l'image des bibliothèques municipales
 Présentation de données sur les pratiques culturelles des français concernant le livre et la lecture
- SEIBEL, Bernadette. "Anatomie des bibliothèques pour la jeunesse : innovation pédagogique et sociale". Bulletin des bibliothèques de France, 1986, Tome 31, p. 44-48.
 Entretien avec la sociologue B. Seibel sur les sections jeunesse des bibliothèques municipales.
 L'essor de la lecture publique et le développement du C.A.F.B. "option jeunesse" dans les années 60 ont permis à de nombreux bibliothécaires spécialisés dans ce domaine de faire valoir leurs idées novatrices.

II.2.a) Perspective historique

- RICHTER, Noë. Bibliothèques et éducation permanente de la lecture populaire à la lecture publique. Le Mans : Bibliothèque de l'université du Maine, 1981, 135 p.
- RICHTER, Noë. "Histoire de la lecture publique en France". Bulletin des bibliothèques de France, janvier 1977, tome 24, n° 4, p. 167-174.
- RICHTER, Noë. "L'idéologie et l'évolution des institutions de lecture de masse du XVIII siècle à nos jours". Les cahiers de l'animation, 1982, n° 37, p. 25-45.
- RICHTER, Noë. "La lecture institutionnalisée : du conditionnement sociologique à l'action culturelle". Education permanente, 1982, 62-63, p 139-154

II.2.b) Animation et bibliothèque

- DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE. Animation autour du livre : stage national. Le Mans 16-20 avril 1973, 29-30 septembre 1973. Paris : E.N.S.B., 1973.

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES. Animation et bibliothèques : journées d'étude, avril 1984. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1985, 73 p.
Avec pour objectif de ne pas se limiter à l'équation habituelle : animation = bibliothèque publique, ces journées d'étude ont donné la parole à des professionnels de diverses origines : bibliothèque d'étude, B.N...
B. Seibel lors de son intervention a analysé l'apparition de la notion d'animation dans la société française et la signification que celle-ci pouvait avoir dans les bibliothèques.
Dans la perspective de notre travail, ces journées d'étude nous permettent de porter un regard sur la manière dont en 1984 le monde des bibliothèques conçoit la notion d'animation.

- SEIBEL, Bernadette. Bibliothèques municipales et animation. Paris : Dalloz, 1983, 324 p.
Cet ouvrage divisé en deux grandes parties comprend d'abord une étude de la morphologie du champ d'animation dans les bibliothèques après dix ans d'essor de la lecture publique. Cette expansion a favorisé le développement d'activités nouvelles diverses, selon les publics, les catégories de personnel, leur formation et leur rapport au savoir. Dans la deuxième partie, l'auteur aborde les modalités de l'animation et de leur rapport avec la politique culturelle des B.M.
Cet ouvrage se fonde sur une enquête statistique de grande ampleur.

- BONY, Françoise. "Les bibliothèques changent de visage". Le bulletin du livre, juillet 1976, n° 292, p. 25-29.

- BOUVY, Michel. "Promotion de la lecture". Lecture et bibliothèques, 1972, n° 21, p. 51-55.

- BOUVY, Michel. "Les activités culturelles dans les bibliothèques publiques". Médiathèques publiques, octobre-décembre 1981, n° 60, p. 35-38.

- "Le colloque de Saint Dié" : Bibliothèques publiques et action culturelle". Bulletin du livre, 25 novembre 1975, n° 272, p. 17-21.

- GASCUEL, Jacqueline, GUITON, Janine. "L'animation et les techniques audio-visuelles dans les bibliothèques, compte-rendu du stage organisé à Massy du 16 au 24 janvier 1976". Bulletin des bibliothèques de France, septembre-octobre 1976, tome 21, n° 9-10, p. 437-442.

- LETELLIER, B, BERTHERT, J.P., LEFORT, A, et al. "Compte-rendu du stage : Animation autour du livre, 16-20 avril 1973, 29-30 novembre 1973". Bulletin des bibliothèques de France, avril 1974, n° 4, p. 181-211.
Stage organisé par la D.B.L.P. et l'E.N.S.B. en avril et novembre 1973, rassemblant le personnel des B.N. et des B.C.P.
Le compte-rendu de la première partie du stage présente la genèse; les buts du stage, les thèmes d'étude et de débat (ex. : "le droit de lire", "bibliothèques, lecteurs, non-lecteurs"...), les travaux pratiques proposés par les animateurs. Le rapport de la seconde partie est une synthèse des conclusions, illustrée de quelques une des expériences relatées par les stagiaires.

La prise en compte du non-public a été une des préoccupations majeure du stage. Une des solutions envisagées est de "changer les rapports existants entre le bibliothécaire et son public en introduisant une nouvelle fonction : le bibliothécaire-animateur".

- RICHTER, Noë. "Le livre dans l'action culturelle communale". Bulletin des bibliothèques de France, juin 1972, n° 6, p. 267-272.

Longtemps gênées par leur vocation de conservation et leur situation administrative, les bibliothèques voient désormais s'ouvrir devant elles diverses possibilités d'étendre leur rayonnement en suscitant des activités d'animation au sein de la bibliothèque, en nouant des relations avec des groupes d'action culturelle, ou encore en soutenant l'activité des associations culturelles locales.

- RICHTER, Brigitte, RICHTER, Noë. "Réflexions sur l'intégration et l'animation des bibliothèques publiques". Bulletin des bibliothèques de France, août 1976, tome 21, n° 8, p. 371-383.

Longtemps considérées comme des institutions marginales, les bibliothèques publiques françaises tendent à s'enraciner de plus en plus solidement dans la vie des collectivités qu'elles desservent. Cette participation se manifeste dans l'action éducative, dans l'action culturelle et dans les efforts faits avec les différents organismes pour atteindre le "non-public".

- RONSIN, Albert. "L'animation dans les bibliothèques publiques". Lecture et bibliothèques, janvier-février 1969, n° 9-10, 17 p.

- "Vers les exclus". Bulletin des bibliothèques de France, 1986, tome 31, n° 1, p. 90-95.

L'article présente quelques actions en faveur des plus défavorisés, des "exclus" de la culture. Les stages de formation des "16-18 ans" à la B.P.I., font découvrir les ressources de la bibliothèque à des jeunes en situation d'échec scolaire, sans emploi et les initient à une démarche de recherche documentaire.

A Aubervilliers, la B.H. a organisé à deux reprises un concours de traduction des littératures pour la jeunesse des langues de l'immigration les plus courantes, afin d'offrir aux enfants des textes de leur culture d'origine.

- "Vieilles institutions, nouvelles politiques : la lecture publique". Les cahiers de l'Atelier, décembre 1979-janvier-février 1980, n° 5, 62 p.

II.2.c) Sociologie des bibliothécaires

- SEIBEL, Bernadette. Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires. Paris : La documentation française, 1988. 229 p. ISBN 2-11-001937-9

Cette enquête est la plus importante jamais effectuée en France sur la profession de bibliothécaire et son évolution, c'est donc une référence-clé de cette bibliographie.

L'ouvrage analyse les modifications de la morphologie sociale de la profession, le déroulement des carrières, les représentations du métier et les manières de l'exercer... Le statut actuel de l'animation au sein de la profession, l'alternative entre le militantisme et la médiation - thèmes qui nous concernent directement - sont largement analysés, ainsi que la manière dont les bibliothécaires envisagent les changements de leur profession face notamment à l'introduction des nouvelles technologies.

- BAIZE, L. "le bibliothécaire est-il un travailleur social ?" Médiathèques publiques, décembre 1979, n° 51.
- CHENOUF, Yvonne. "Vocation bibliothécaire". Les Actes de lecture, juin 1988, n° 22, p 64-67.
- GUITTARD, Cécil. "Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur". Bulletin des bibliothèques de France, 1987, tome 32, n° 4, p 346-348.
- SARAZIN, Gérard. "Nouveau... vous avez dit nouveau ? Propos sur les métiers". Bulletin des bibliothèques de France, 1987, tome 32, n° 4, p 356-361.
- SEIBEL, Bernadette. "Transformation de la profession de bibliothécaire et déontologie". Bulletin d'information de l'A.B.F., 2ème trim. 1982, n° 115.
- SEIBEL, Bernadette. "Bibliothécaire, une profession qui change". Les Actes de lecture, juin 1988, n° 22, p 73-77.

2.2.d) Nouvelles pratiques professionnelles

- "Dossier communication". Interligues, mai 1988, n° 6-7 46 p
- "L'image de marque des bibliothèques : congrès de Marseille, 3-6 juin 1988". Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français, 3è trimestre 88, n° 140.
- SAVARD, Réjean. "L'information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing". Documentation et bibliothèques, octobre-décembre 1983.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>INTRODUCTION METHODOLOGIQUE</u>	9
<u>PREMIERE PARTIE :</u>	17
<u>LA DIVERSITE CONFLICTUELLE DES REPRESENTATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE</u>	
<u>CHAPITRE I :</u>	19
<u>L'ECLATEMENT DU DISCOURS DOMINANT DES ANNEES 70</u>	
<u>SECTION I :</u>	20
<u>UN CONSTAT UNANIME MAIS DES POSITIONS DIVERGENTES</u>	
I.1 - Un constat unanime	20
I.2 - Des positions divergentes sur l'action culturelle	23
<u>SECTION II :</u>	25
<u>LA FIN D'UN DISCOURS MILITANT EXPLICITE</u>	
II.1 - Le constat du déclin du discours militant	26
II.2 - Militantisme culturel et militantisme politique	30
<u>SECTION III :</u>	33
<u>L'EMERGENCE DE NOUVEAUX DISCOURS</u>	
III.1 - Le discours techniciste	33
III.2 - Le discours gestionnaire	37
<u>CHAPITRE II :</u>	41
<u>UNE NOUVELLE FORMULATION DES MISSIONS</u>	

<u>SECTION I :</u>	46
UNE REPRESENTATION "INTERVENTIONNISTE" DES MISSIONS	
I.1 - Généalogie de cette représentation	46
I.2 - Eléments du discours volontariste sur les missions	54
I.3 - L'attachement à des principes	60
I.4 - Une éthique de service public	64
<u>SECTION II :</u>	67
DES "PROFESSIONNELS DU LIVRE" AU SERVICE DE LA DEMANDE	
II.1 - Réserves et oppositions au modèle activiste	68
II.2 - Une conception neutraliste du service de la demande	73
II.3 - Le bibliothécaire "info-médiateur" prestataire de services	74
<u>SECTION III :</u>	80
LA CONQUETE DE NOUVEAUX PUBLICS	
III.1 - Une ambition de démocratisation reformulée	81
III.2 - Bibliothèque et illettrisme : vers une redéfinition du rôle éducatif de l'institution ?	84
<u>DEUXIEME PARTIE :</u>	93
NOUVEAUX DISCOURS SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
<u>CHAPITRE I :</u>	95
POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'OFFRE EN BIBLIOTHEQUE	
<u>SECTION I :</u>	96
PARTIR DES PRATIQUES DES LECTEURS	
I.1 - La lecture : une activité à repenser	96
I.2 - La lecture : un acte polymorphe	99
<u>SECTION II :</u>	102
LA PLACE FAITE A LA PARA-LITTERATURE	
II.1 - Arguments pour une légitimité	103
II.2 - Contre l'optique du passage systématique au nom de la liberté du lecteur	108
<u>SECTION III :</u>	109
LA BIBLIOTHEQUE, CENTRE DE DOCUMENTATION	

ET D'INFORMATION

III.1 - L'exemple des bibliothèques anglo-saxonnes	110
III.2 - Une perspective séduisante pour les "info-médiateurs" français	112
<u>CHAPITRE II :</u> L'ANIMATION EN QUESTION	116
<u>SECTION I :</u> LES CONCEPTS DE L'ANIMATION	116
I.1 - L'émergence du concept d'animation dans le champ culturel	116
I.2 - Animation et bibliothèque	119
<u>SECTION II :</u> ELEMENTS DE LA CRITIQUE	121
II.1 - L'incapacité de l'animation à atteindre ses objectifs	122
II.2 - L'animation comme échappatoire à la routine du métier	126
II.3 - L'animation contre la qualité du service	127
II.4 - L'insuffisance des moyens contre la qualité des animations	128
<u>SECTION III :</u> LA REINTERPRETATION DES PRATIQUES D'ANIMATION	130
III.1 - L'animation minimale	130
III.2 - La permanence de l'animation pour enfants	131
III.3 - Le recentrage des activités d'animation sur l'écrit	133
<u>CHAPITRE III :</u> BIBLIOTHEQUE ET MODERNITE	136
<u>SECTION I :</u> L'ATTITUDE DES BIBLIOTHECAIRES FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES	136
I.1 - Des prises de position optimistes à forte connotation techniciste	137
I.2 - Des prises de positions critiques	140
<u>SECTION II :</u> LA COMMUNICATION POUR LA CONQUETE D'UNE IMAGE	143

